

CRISE DES INÉGALITÉS EXTRÊMES DANS LA SADC

Combattre
l'austérité et la
pandémie de
COVID-19



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
EXTRAIT	4
RÉSUMÉ	5
1 INÉGALITÉS ET PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LA SADC	8
1.1 Les inégalités dans la SADC avant la COVID-19	8
1.2 L'impact de la COVID-19 sur la pauvreté et les inégalités	9
1.3 L'impréparation des pays de la SADC face à la crise	12
1.4 Les réponses des États à la pandémie	14
1.5 L'impact de la crise de la dette sur les inégalités	16
1.6 La réponse du FMI et de la Banque mondiale	18
1.7 Le retour de l'austérité	20
2 INDICE DE L'ENGAGEMENT À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 2020	24
3 PERFORMANCE GLOBALE DES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DANS LE CADRE DE L'INDICE ERI	26
4 LES SERVICES PUBLICS DANS LES PAYS DE LA SADC RÉDUISENT-ILS LES INÉGALITÉS ?	28
4.1 Éducation	29
4.2 Santé	30
4.3 Protection sociale	32
4.4 Impact des services publics sur les inégalités	33
4.5 Dépenses agricoles pour les petit-es exploitant-es et la production de denrées alimentaires	33
5 LES SYSTÈMES FISCAUX DES PAYS DE LA SADC RÉDUISENT-ILS LES INÉGALITÉS ?	36
5.1 Progressivité des politiques fiscales sur le papier	38
5.2 Recouvrement de l'impôt	40
5.3 Impact des taxes sur les inégalités	42
6 LES POLITIQUES DU TRAVAIL DES PAYS DE LA SADC RÉDUISENT-ELLES LES INÉGALITÉS ?	43
6.1 Politiques du travail	44
6.2 Couverture des droits des travailleurs et des travailleuses	47
6.3 Impact sur les inégalités salariales	48
7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	51
7.1 Les recommandations les plus urgentes	51
7.2 Recommandations à moyen terme pour les gouvernements	52
7.3 Recommandations pour la SADC	53
7.4 Recommandations pour la communauté internationale	54
ANNEXE 1 : INDICE DE L'ENGAGEMENT À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 2020 : CLASSEMENT DES PAYS AFRICAINS	55
NOTES	56

Parcourir le rapport

Pour parcourir le rapport, cliquez sur la section de votre choix. Pour revenir à la table des matières, cliquez sur l'encadré vert, en haut à gauche de la page.

AVANT-PROPOS

RÉFLEXIONS CONFESSIONNELLES SUR LES INÉGALITÉS : L'ÉGALITÉ EST UN MESSAGE DIVIN

Depuis l'aube des temps, la pauvreté et le dénuement sont considérés comme les principaux défis et obstacles au développement de la société humaine et des êtres humains. Leur corollaire est la question de la richesse, de sa création, de sa possession, de sa répartition et de notre attitude à son égard.

Les enseignements théologiques nous disent que tous les êtres humains sont créés à l'image de Dieu. Pour Lui, nous sommes égales et égaux. Mais nous constatons une forte augmentation des disparités entre les personnes riches et les personnes pauvres dans de nombreuses régions du monde, y compris en Afrique australe. Un nombre toujours plus restreint de personnes deviennent de plus en plus « prospères » et « riches », tandis qu'une part disproportionnée de la population s'appauvrit. Ironiquement, cela se produit dans un monde que Dieu a béni d'une abondance suffisante pour permettre à chaque âme vivante de mener une vie décente et confortable sur terre¹. Le Mahatma Gandhi a dit un jour : « Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'être humain, mais pas assez pour assouvir son avidité »².

En tant que vicaires de Dieu sur terre³, les êtres humains sont les intendants de la création, qu'ils doivent utiliser pour promouvoir le bien public. Mais nous nous sommes détourné-es des prescriptions divines au profit de systèmes égocentriques et matérialistes. Des systèmes qui rétribuent la corruption, la spéculation et la paresse au détriment du travail, de l'innovation et de la créativité. Des systèmes qui se targuent d'ériger certaines personnes en maîtres par rapport à d'autres, entretenant ainsi des relations de maîtres à esclaves. Le système économique actuel entretient les inégalités, permettant à une infime minorité de faire main basse sur les richesses tout en contraignant des millions de personnes à vivre dans le dénuement. Les inégalités alimentent la pauvreté. Elles provoquent la violence et l'insécurité. Elles privent des millions de personnes de leur droit à vivre pleinement dans la dignité. Les inégalités menacent nos sociétés telles que nous les connaissons aujourd'hui.

L'éradication de la pauvreté et la création de sociétés économiquement égales, prospères et justes exigent des efforts de toutes les personnes, privilégiées et moins privilégiées, en empathie les unes avec les autres, unies dans le seul but de libérer l'humanité de l'esclavage d'autrui pour agir en serviteurs fiers et dignes du seul vrai Dieu. Nous reconnaissons la responsabilité première des États de protéger leurs citoyen·nes en respectant les droits humains et en garantissant une protection sociale pour tou·te·s. Nous comprenons également que la fiscalité est un instrument fondamental pour réduire les inégalités en redistribuant les richesses et en finançant le bien commun, afin que chacune et chacun puisse vivre dans la dignité et que la responsabilité de l'État envers les citoyennes et citoyens soit respectée⁴. En tant que personnes de foi, nous sommes depuis des siècles attachés à répondre aux besoins des gens. Nous éduquons, nous prodiguons des soins de santé et nous agissons face aux crises humanitaires. En tant que leaders religieux, nous voulons être porteurs d'espoir et d'orientation. Nous nous élevons contre la pauvreté, l'injustice et les inégalités.

Nous demandons maintenant aux gouvernements des pays d'Afrique australe, et au-delà, de lire ce rapport et de s'engager à réduire les inégalités. Nous joignons nos voix à celles des mouvements populaires du monde entier pour demander une redistribution plus équitable des richesses, la justice entre les femmes et les hommes et la protection sociale comme une question de justice et de droits humains.

Signé par les représentants des communautés confessionnelles d'Afrique australe :

Nelson Kisare, évêque de l'Église mennonite de Tanzanie et président du Comité permanent interconfessionnel pour la justice économique et la sauvegarde de l'intégrité de la création (ISCEJIC)

Révèrend Père Henry Saindi, Secrétaire général de la Conférence épiscopale du Malawi

Cheikh Yussuf Ayami, chef d'équipe, Family Development Initiatives, Zambie

Père Alex Muyebe, S. J., directeur général du Centre jésuite de réflexion théologique (JCTR), Zambie

Révèrend chanoine Emmanuel Chikoya, secrétaire général du Conseil des Églises de Zambie

Révèrend Dr Daniel Ntoni-a-Nzinga, président de Tchota (Mouvement national pour les ressources naturelles), Angola

EXTRAIT

La pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités extrêmes dans les pays de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et a précipité des millions de personnes dans la pauvreté. La crise économique se poursuit en raison de l'inégalité vaccinale obscène dans le monde. Fin mars 2022, 14 % seulement des citoyen-nes de la SADC avaient un schéma vaccinal complet contre la COVID-19, contre 65,5 % aux États-Unis et 73 % dans l'Union européenne⁵.

En 2021, en pleine flambée des infections dans la SADC, les programmes critiques en matière de santé, de protection sociale et d'économie mis en place par la plupart des gouvernements en 2020 ont été réduits et remplacés par l'austérité, dans un contexte d'augmentation du fardeau de la dette et de manque de soutien extérieur aux budgets nationaux. Les programmes du FMI dans la région ont intégré cette austérité.

La sortie de la pandémie offre toutefois aux gouvernements de la SADC une occasion qui ne se présente qu'une fois par génération de faire ce que veulent leurs citoyen-nes : augmenter les impôts sur les grandes fortunes et les grandes entreprises, accroître les dépenses publiques (notamment en matière de soins de santé, d'éducation et de protection sociale), renforcer les droits des travailleurs et des travailleuses et lutter contre le chômage et le travail précaire. Avec un soutien extérieur, notamment par le biais d'une aide et d'un allègement de la dette, ils pourraient réduire radicalement les inégalités et éliminer l'extrême pauvreté d'ici 2030.



RÉSUMÉ

En 2018, Development Finance International (DFI) et Oxfam désignaient l'Afrique australe comme la région la plus inégalitaire du continent africain, tout en soulignant que certains des gouvernements en question avaient pris conscience de la nécessité de prendre des mesures plus fortes pour réduire les inégalités⁶. En 2022, sur la base de l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI), ce rapport de DFI, Norwegian Church Aid (NCA) et Oxfam constate que de nombreux États membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)⁷ font preuve d'un engagement considérable dans la lutte contre les inégalités, mais encore très insuffisant pour compenser les énormes inégalités engendrées par le marché et exacerbées par la pandémie de COVID-19.

Bien qu'elles contribuent à environ 10 % du PIB de la SADC et représentent 25 % des exportations régionales, environ 7 % des emplois directs et 20 % des recettes des gouvernements nationaux⁸, les industries extractives exacerbent souvent les inégalités et la pauvreté. Cela est dû en grande partie aux mécanismes limités de promotion de la participation publique tout au long de la chaîne de valeur des industries extractives, de la négociation des contrats/licences à la participation libre, préalable et informée des communautés. Cela entraîne des conflits et des expulsions, la corruption et la mainmise de l'État, une fiscalité injuste, des flux financiers illicites et la contrebande.

Avant la pandémie, les États membres de la SADC accusaient en moyenne un retard de 33 % par rapport à leurs homologues d'Afrique du Nord en matière d'ERI et faisaient moitié moins bien que les pays les plus performants au niveau mondial. Les États membres de la SADC obtiennent d'assez bons résultats en matière de fiscalité progressive, mais cela ne se traduit pas par des services publics accessibles aux personnes vivant dans la pauvreté, et les droits du travail restent insuffisants. Plusieurs pays membres de la SADC (Afrique du Sud, Namibie, Eswatini, Botswana et Seychelles) ont été durement touchés par la pandémie (avec des taux de mortalité parmi les 64 les plus élevés au monde). Les taux d'infection et de mortalité dans toute la région ont en outre fortement augmenté entre avril et la mi-août 2021. Il est également de plus en plus évident que la pandémie a déclenché la pire crise économique de la région depuis des décennies, précipitant des millions de personnes dans la pauvreté et exacerbant les inégalités. La crise se poursuit en raison de l'inégalité vaccinale obscène dans le monde : fin mars 2022, seulement 14 % des citoyen·nes de la SADC avaient un schéma vaccinal complet⁹.

La pandémie a eu un impact économique immédiat stupéfiant, avec la contraction de 80 milliards de dollars du PIB de la SADC¹⁰ et la destruction de 35,5 millions d'emplois (26 % des emplois qui existaient fin 2019), selon une étude¹¹. Des enquêtes menées dans six pays ont montré que plus de 60 % des citoyen·nes ont perdu leur revenu ou leur travail à cause de la COVID-19¹².

De nombreux pays de la région introduisent l'austérité au moment même où les infections par la COVID-19 augmentent. En raison d'une marge budgétaire limitée, neuf gouvernements ont réduit leurs dépenses en 2021. Dans l'ensemble de la SADC, les budgets ont été réduits de 12,1 milliards de dollars¹³, soit bien plus du double de ce qu'il en coûterait (5,1 milliards de dollars) pour acheter et administrer des vaccins à l'ensemble des citoyen·nes de la SADC¹⁴. Les données pour 2022-2026 font apparaître une réduction prévue des dépenses publiques de 30,2 milliards de dollars par rapport à 2021, ce qui équivaut à une réduction annuelle de 6 milliards de dollars pour chacune des cinq années¹⁵. Ce montant serait suffisant pour augmenter les dépenses publiques de santé de 28 %, les faisant passer de 177 dollars par habitant·e (moyenne actuelle) à 226 dollars par habitant·e, et les maintenir à ce niveau jusqu'en 2026¹⁶.

Certains des pays les plus touchés font face à une austérité d'une ampleur décourageante. Par exemple, les réductions prévues par le gouvernement zambien pour la période 2022-2026 équivalent à cinq fois son budget annuel pour la santé ; au Malawi, au Mozambique et aux Seychelles, elles représentent deux fois leur budget de la santé¹⁷. Il est quasiment certain qu'une telle réduction des budgets publics ne permettra pas d'inverser l'augmentation des inégalités due à la pandémie et empêchera les fortes hausses des dépenses sociales nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

Le danger de l'austérité est aggravé par un autre effet de la pandémie : l'augmentation rapide de la dette. Les gouvernements ont dû limiter les dépenses sociales pour faire face à l'augmentation du service de la dette. Avant même la pandémie, le service de la dette atteignait des niveaux astronomiques dans la plupart des pays de la SADC, les gouvernements dépensant en moyenne près de trois fois plus pour le service de la dette intérieure et extérieure que pour la santé. En 2020-2021, le service de la dette a absorbé en moyenne 42,2 % des recettes publiques des pays de la SADC. Les initiatives de suspension de la dette décrétées par les pays du G20 en 2020-2021 se sont révélées terriblement insuffisantes.

La combinaison des coupes budgétaires, de l'augmentation de la dette et de la lenteur de la reprise en raison des inégalités vaccinales à l'échelle mondiale risque de pousser la crise des inégalités au sein de la SADC vers des niveaux inédits.

Toutefois, cela n'est pas une fatalité (reportez-vous aux recommandations formulées dans le **Chapitre 7**). L'augmentation des recettes fiscales recèle un énorme potentiel pour financer les programmes publics de réduction des inégalités. Si les États de la SADC augmentaient leurs recettes fiscales de seulement 1 % du PIB au cours des cinq prochaines années (2022-2026), ils récolteraient 44,3 milliards de dollars supplémentaires, soit une moyenne de 8,9 milliards de dollars par an. Cette somme serait suffisante pour offrir une éducation de qualité à près de 15 millions d'élèves du primaire chaque année¹⁸.

Les États peuvent collecter ces recettes de manière progressive afin de lutter contre les inégalités, en augmentant les taux d'imposition et le recouvrement de l'impôt sur le revenu et en renforçant les impôts sur la fortune. Cela permettrait également de compenser la hausse phénoménale des revenus et de la fortune des personnes les plus riches d'Afrique australe pendant la pandémie. Par exemple, les cinq hommes les plus riches de la région ont vu leur fortune augmenter de 3,2 milliards de dollars au cours des 19 premiers mois de la pandémie, soit plus que les fonds nécessaires à la vaccination complète de 60 % des citoyen-nés de la SADC¹⁹. Des enquêtes menées dans huit pays de la SADC montrent que plus des trois quarts des citoyen-nés considèrent qu'il serait juste de taxer davantage les riches afin de financer des programmes en faveur des personnes vivant dans la pauvreté²⁰. Les industries extractives pourraient jouer un rôle majeur dans la collecte de recettes nécessaires aux dépenses dans les secteurs favorables aux personnes pauvres. L'Afrique australe a besoin d'un « État développementaliste » qui abandonne son rôle de pourvoyeur de conditions favorables aux investisseurs (en grande partie étrangers) au profit de celui de régulateur et d'acteur économique capable d'influencer la redistribution et de faciliter la réalisation de l'égalité.

Il est également crucial que les recettes fiscales soient consacrées en toute transparence aux services publics qui réduisent le plus les inégalités (éducation, santé, protection sociale et agriculture vivrière familiale et paysanne). Cependant, la plupart des États membres de la SADC sont loin d'atteindre les dépenses nécessaires pour réaliser les ODD en matière de couverture universelle pour l'éducation, la santé et la protection sociale, et les objectifs du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en matière de dépenses agricoles.

Il y a une limite à ce que les budgets publics peuvent faire pour réduire les inégalités extrêmement élevées engendrées par les marchés du travail. De nombreux pays de la SADC font partie de ceux où les inégalités salariales sont les plus fortes au monde et où les niveaux de chômage et d'emploi informel et précaire sont élevés, ce qui prive les travailleurs et plus particulièrement encore les travailleuses de droits du travail. Les États devront redoubler d'efforts pour étendre et faire respecter les droits du travail et s'attaquer aux causes structurelles des inégalités, notamment en matière d'accès aux ressources comme la terre et les services financiers.

Les comparaisons statistiques avec les indices de gouvernance mondiale (Indice de perception de la corruption et Indice du budget ouvert) révèlent de fortes corrélations entre un bas niveau de corruption, des budgets transparents et un engagement élevé dans la lutte contre les inégalités, en particulier dans la SADC. Pour être probantes, les politiques de lutte contre les inégalités doivent donc s'accompagner de mesures de lutte contre la corruption et d'une grande transparence budgétaire.

Les organismes régionaux tels que la SADC, et la communauté internationale au sens large, peuvent également aider les pays à se détourner d'une austérité délétère au profit d'une reprise inclusive et de grande ampleur. Le FMI et la Banque mondiale, en particulier, doivent encourager la hausse progressive des impôts, les mesures de lutte contre la fraude fiscale, l'augmentation du financement des services publics et l'amélioration des droits du travail et de la protection sociale. Pour éviter l'austérité et libérer des fonds pour les dépenses sociales, la communauté internationale doit apporter un financement bien supérieur par le biais d'un allègement urgent et ambitieux de la dette et d'une augmentation de l'aide. Il convient également d'envisager l'émissions régulière de droits de tirage spéciaux du FMI au cours de la prochaine décennie.

La pandémie de COVID-19 a fait dérailler les efforts des États de la SADC pour réduire la pauvreté et les inégalités, et une austérité post-pandémique ne ferait qu'aggraver la situation. Il n'est pas trop tard pour changer de cap. En augmentant les impôts des personnes les plus à même d'en payer et moyennant des financements extérieurs et un allègement urgent de la dette, les pays de la SADC pourraient dépenser davantage pour les services publics et renforcer les droits des travailleurs et des travailleuses. En outre, les bénéfices des industries extractives doivent être partagés équitablement par le biais des budgets nationaux en finançant la prestation de services essentiels dont l'état de délabrement a été mis en évidence par la pandémie de COVID-19, ainsi que les secteurs productifs comme l'agriculture qui concentrent la majorité de la population de la région. Les États pourront alors vaincre l'austérité et mieux protéger leurs citoyen-nes contre les futures pandémies : mais cela ne se produira que si les gouvernements, les institutions régionales et la communauté mondiale renforcent radicalement leur engagement à réduire les inégalités d'ici 2030.

1 INÉGALITÉS ET PANDÉMIE DE COVID-19 DANS LA SADC

Oxfam, Norwegian Church Aid (NCA) et Development Finance International (DFI) ont produit ce rapport pour encourager les États membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)²¹ à intensifier leurs efforts pour réduire les inégalités.

Le Chapitre 1 évalue la manière dont la pandémie de COVID-19 exacerbe les fortes inégalités existantes dans la SADC, ainsi que la réaction des gouvernements de la région. Il examine également l'impact de la pandémie sur les niveaux d'endettement et les conseils du FMI et de la Banque mondiale.

Le Chapitre 2 présente l'indice d'engagement à la réduction des inégalités (ERI) 2020, qui analyse et classe 158 pays en fonction de leur engagement à réduire les inégalités, tant sur le papier que dans la pratique. Le Chapitre 3 examine l'ERI pour la SADC en tant que région. Les **Chapitres 4 à 6** évaluent quant à eux les pays cibles dans les trois piliers de l'ERI : services publics, fiscalité et politiques du travail.

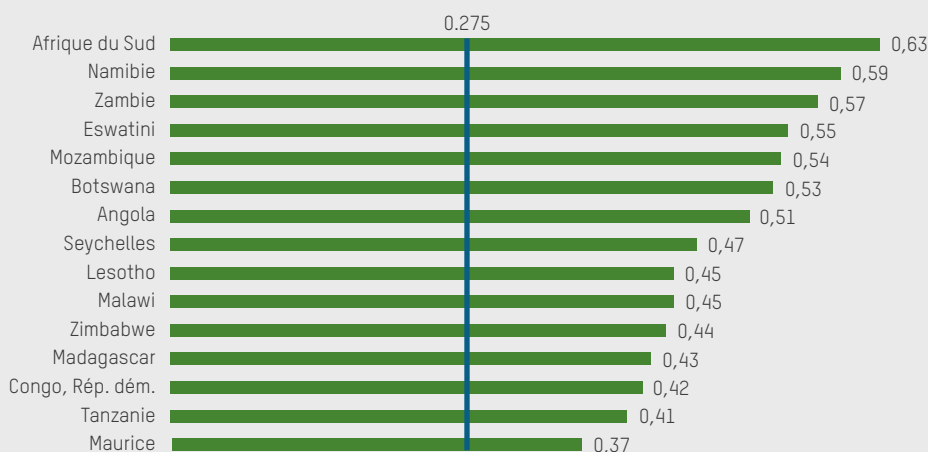
Le Chapitre 7 formule des recommandations pour le relèvement post-pandémie : les États de la SADC doivent introduire des politiques fortes de lutte contre les inégalités afin de réduire le fossé entre les personnes riches et les personnes pauvres, avec le soutien des institutions régionales et de la communauté internationale.

1.1 LES INÉGALITÉS DANS LA SADC AVANT LA COVID-19

L'Afrique australe est la région la plus inégalitaire du continent africain. Les **Figures 1 et 2** montrent les deux façons les plus courantes de mesurer les inégalités : le coefficient de Gini, un nombre compris entre 1 (inégalité totale) et 0 (égalité totale) selon la répartition des revenus²², et le ratio de Palma, qui compare les revenus des 10 % les plus riches à ceux des 40 % les plus pauvres²³. Les pays de la SADC obtiennent des résultats similaires avec ces deux indicateurs, l'Afrique du Sud, la Namibie et la Zambie étant les plus inégalitaires, tandis que Maurice, la Tanzanie et la République démocratique du Congo (RDC) sont les moins inégalitaires.

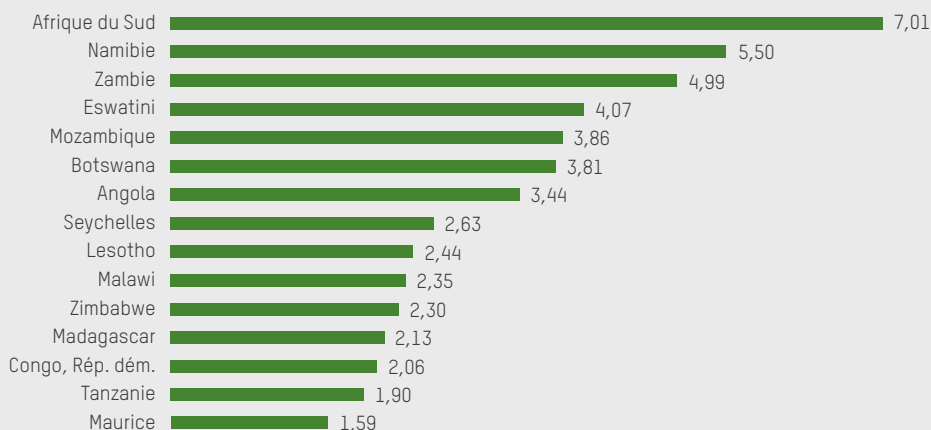
Les trois pays les plus inégalitaires au monde (Afrique du Sud, Namibie et Zambie) se trouvent dans la SADC, de même que trois autres des dix pays les plus inégalitaires (Eswatini, Mozambique et Botswana). Tous les États membres de la SADC, à l'exception de la Tanzanie et de Maurice, figurent parmi les 50 pays les plus inégalitaires. Bien que les pays de la SADC aient connu une croissance économique impressionnante au cours des deux dernières décennies, ainsi qu'une réduction significative de la pauvreté dans 11 d'entre eux, au moins la moitié ont vu le fossé se creuser entre les plus riches et les plus pauvres²⁴.

FIGURE 1 : COEFFICIENTS DE GINI SUR LES REVENUS DANS LES PAYS DE LA SADC



Ces inégalités érodent la croissance économique²⁵, détériorent la santé des populations et ont d'autres effets néfastes sur elles²⁶. La **Figure 1** montre également que le coefficient de Gini dans tous les pays dépasse 0,27, le niveau à partir duquel le FMI estime que les inégalités sapent la croissance²⁷.

FIGURE 2 : RATIOS DE PALMA SUR LES REVENUS DANS LES PAYS DE LA SADC



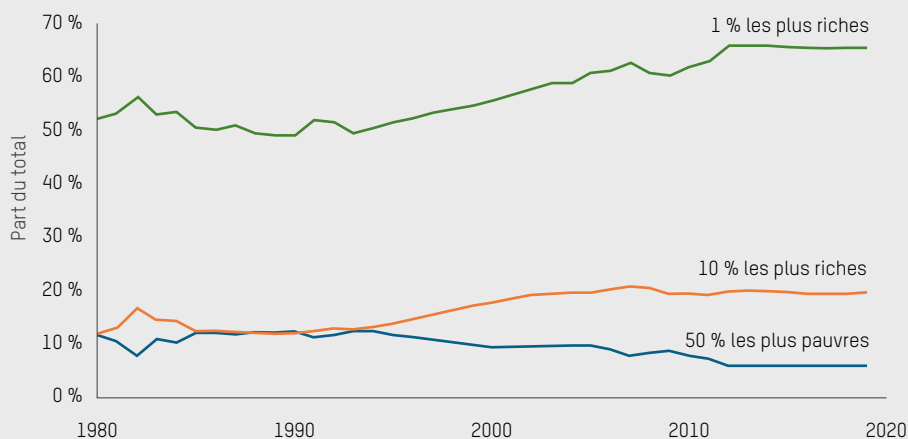
Source pour les deux graphiques : PNUD (non daté). Base de données des Rapports sur le développement humain par pays²⁸. Les données se rapportent à des années différentes selon les pays et proviennent des dernières enquêtes sur les ménages menées par chaque gouvernement.

Dans certains pays, la concentration des richesses a fait émerger un groupe restreint mais croissant de personnes extraordinairement riches, tandis qu'une majorité se bat pour satisfaire ses besoins les plus fondamentaux, tels qu'une éducation de qualité, des soins de santé et des emplois décents. Les 10 % les plus riches gagnent environ 60 % ou plus du revenu national dans huit pays, et 50 % dans les sept autres. Dans tous les pays de la SADC, les 1 % les plus riches gagnent plus de 14 % du revenu national, et jusqu'à 25 % en Angola, au Malawi et au Mozambique²⁹.

À l'exception de la Tanzanie et de la RDC, l'Afrique australe connaît une hausse des inégalités de revenus depuis 30 ans. Comme le montre la **Figure 3**, entre 1990 et 2019, la part du revenu avant impôt des 10 % de personnes touchant les plus hauts revenus a augmenté d'un tiers, passant de 49 % à un niveau stupéfiant de 65 %. En revanche, la part du revenu avant impôt des 50 % les plus pauvres a chuté de plus de 50 %, passant de 12,2 % à un niveau déplorable de 5,9 %, la plus forte baisse de toutes les régions d'Afrique³⁰. En Tanzanie, les inégalités se sont également fortement accrues, la part de revenu des 1 % les plus riches augmentant de plus de la moitié pour atteindre 18 %, tandis que celle des 50 % les plus pauvres a chuté d'un cinquième pour s'établir à seulement 13 %. Les inégalités sont en revanche restées stables (mais à un niveau très élevé) en RDC.

En Afrique du Sud, alors que les écarts de revenu en fonction de l'origine ethnique se sont réduits depuis la fin de l'apartheid en 1994, les inégalités de revenus se sont accrues. Entre 1993 et 2019, les 10 % des personnes les mieux rémunérées ont vu leur part de revenu avant impôt passer de 46 % à 65 %³¹. Le revenu avant impôt des 1 % les plus riches a augmenté de 82 %, tandis que celui des 50 % les plus pauvres a chuté de plus de 45 %³². La puissance économique des très grandes fortunes du pays a également atteint des niveaux extrêmes. Par exemple, la personne la plus riche d'Afrique du Sud, Nicky Oppenheimer, pourrait se permettre de faire vivre plus de 3 millions de travailleurs et travailleuses au salaire minimum national grâce aux revenus qu'il perçoit chaque année sur sa fortune³³.

FIGURE 3 : INÉGALITÉ DES REVENUS EN AFRIQUE AUSTRALE, 1980-2019



Source : World Inequality Database

1.2 L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS

Le FMI³⁴, l'ONU³⁵ et la Banque mondiale³⁶ alertent tous trois sur le fait que la pandémie va fortement accroître les inégalités et la pauvreté³⁷. La Banque mondiale estime que la pandémie pourrait avoir fait basculer 51 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne, portant le total à 491 millions (42,1 % de la population) à fin 2021³⁸. Comme indiqué par la Banque africaine de développement (BAD)³⁹, la plupart des personnes sombrant dans l'extrême pauvreté ont un niveau d'éducation plus faible et moins d'actifs, occupent des emplois précaires, informels ou peu qualifiés, ou se trouvaient déjà dans des situations précaires (suite à une invasion de criquets ou à une sécheresse, par exemple). Ces groupes sont plus exposés à la COVID-19 parce qu'ils travaillent souvent dans des secteurs à forte intensité de contacts, comme le commerce de détail, ou dans des activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, avec moins de possibilités d'appliquer une distanciation sociale ou de télétravailler. Les femmes et les ménages dirigés par des femmes représenteront une grande partie de cette nouvelle population pauvre.

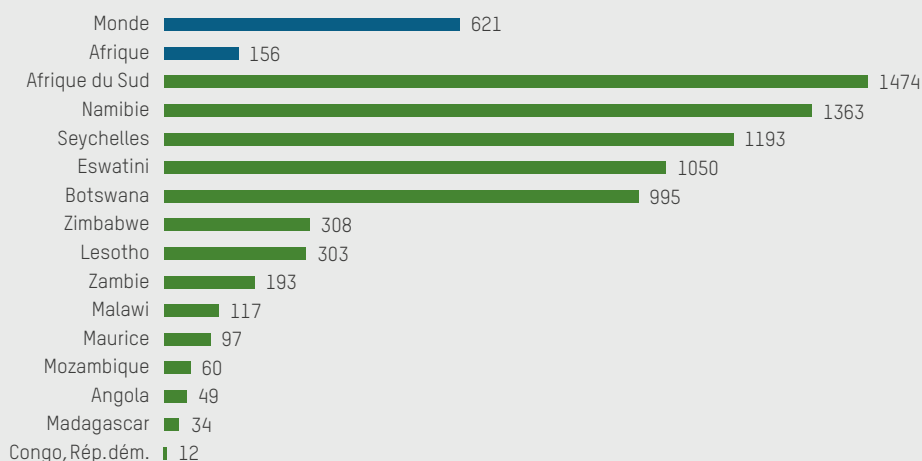
La BAD met en évidence une série de conséquences secondaires de la pandémie qui pourraient encore aggraver la pauvreté et creuser davantage les inégalités à long terme, notamment :

- les fermetures prolongées d'écoles, qui exacerbent les inégalités d'apprentissage et les taux d'abandon scolaire (en particulier pour les personnes les plus pauvres et les filles) ;
- les perturbations des services de soins de santé non liés à la pandémie et la réduction de la capacité à payer les soins de santé, ce qui compromet les traitements pour d'autres maladies ; et
- les pertes d'emplois et de revenus disproportionnées chez les femmes, qui dégraderont le capital humain en réduisant les investissements dans la santé, la nutrition et l'éducation des enfants.

À l'inverse, le boom des marchés boursiers mondiaux a vu la richesse des milliardaires augmenter de 5,5 milliards de dollars entre le 18 mars 2020 et la fin juillet 2021⁴⁰. Le FMI a donc suggéré que la COVID-19 pourrait accroître de plus de 6 % les inégalités dans les pays à revenu faible (un groupe auquel appartiennent tous les pays de ce rapport), telles que mesurées par le coefficient de Gini moyen⁴¹. Selon la Banque mondiale, l'augmentation de la pauvreté due à la COVID pourrait mettre plus d'une décennie à s'inverser, annihilant tout espoir pour les pays d'atteindre les objectifs de leur plan de développement national visant à réduire la pauvreté et les inégalités d'ici 2030. Toutefois, si les pays agissent de manière résolue contre les inégalités, l'impact de la crise pourrait être inversé en seulement trois ans⁴².

Comme le montre la **Figure 4**, plusieurs pays membres de la SADC (Afrique du Sud, Namibie, Eswatini, Botswana et Seychelles) ont été durement touchés par la pandémie (avec des taux de mortalité bien supérieurs à la moyenne mondiale), mais les décès dans les autres pays ont été beaucoup moins nombreux.

FIGURE 4 : DÉCÈS CUMULÉS DUS À LA COVID-19 (PAR MILLION DE PERSONNES)



Source : Our World in Data (30 mars 2022)⁴³.

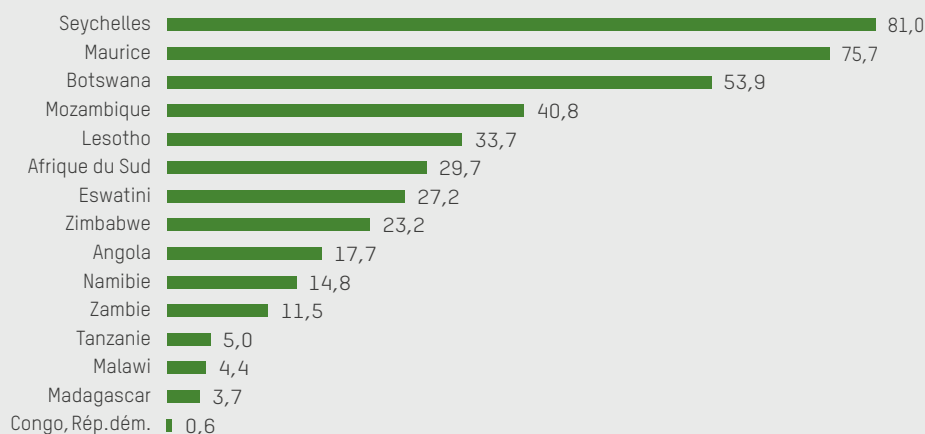
Les États membres de la SADC subissent également les très lourdes répercussions économiques de la pandémie. Nous estimons que la perte économique due à une croissance plus faible que prévu dans la région a été de 80 milliards de dollars en 2020, ce qui équivaut à environ 220 dollars pour chaque citoyen·ne de la SADC⁴⁴. Le FMI estime que la SADC a été la région la plus durement touchée d'Afrique, avec une baisse de 4,7 % du PIB réel en 2020. Seuls la Tanzanie et, marginalement, le Malawi ont réussi à maintenir une croissance positive en 2020. Maurice (-14,9 %), les Seychelles (-12,9 %), le Botswana (-8,5 %), le Zimbabwe (-4,1 %), la Namibie (-8 %) et l'Afrique du Sud (-6,4 %) sont les plus durement touchés⁴⁵.

Le choc économique qui fait suite à la pandémie ne se reflète pas seulement dans les indicateurs économiques tels que le PIB. Les citoyen·nes de toute la SADC le ressentent dans leur quotidien, et il en sera ainsi pendant des années encore. Par exemple, une enquête réalisée par Gallup fin 2020 et début 2021 a montré qu'en moyenne, plus de 60 % des citoyen·nes de six pays de la SADC (Afrique du Sud, Maurice, Namibie, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) déclaraient avoir accusé une perte de revenus ou d'activité, soit l'un des impacts les plus élevés sur le travail et les revenus observés au niveau mondial⁴⁶. Dans une autre enquête portant sur quatre pays de la SADC, 30 % des citoyen·nes ont déclaré avoir entièrement perdu leur emploi ou leur entreprise⁴⁷. Selon une étude de l'impact de la COVID-19 sur l'emploi, jusqu'à 35,5 millions de personnes dans les pays de la SADC auraient perdu leur emploi en 2020 à cause de la COVID-19, ce qui équivaut à 26 % des chiffres de l'emploi de 2019⁴⁸. La RDC, Madagascar et la Tanzanie ont été les plus durement touchés, avec plus de cinq millions d'emplois perdus dans chaque pays.

La perte d'emplois et de revenus a fait basculer des millions de personnes dans la pauvreté. La pandémie entraînera une augmentation importante de la pauvreté dans certains pays si les politiques actuelles ne sont pas radicalement modifiées. Par exemple, l'ONU estime que la pandémie plongera 11 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté en RDC d'ici 2030 et près de 3 millions en Angola⁴⁹. La réalisation des objectifs de la région à l'horizon 2030 et 2063 semble impossible au rythme actuel des progrès, très insuffisant en raison de la pandémie.

La croissance plus faible s'est poursuivie en 2021 et il pourrait en être de même en 2022, mais l'ampleur de ce tassement dépendra en grande partie du déploiement mondial des vaccins contre la COVID-19, qui a été scandaleusement lent dans la plupart des pays de la SADC⁵⁰. Comme le montre la **Figure 5**, seuls les Seychelles, Maurice et le Botswana ont vacciné plus de 50 % de leur population, tandis que quatre pays en ont vacciné moins de 10 %⁵¹. C'est en partie pour cette raison que le FMI prévoit que le PIB de la SADC ne progressera que de 2,7 % en 2021⁵².

FIGURE 5 : SCHÉMA VACCINAL COMPLET (% DE LA POPULATION)



Source : Our World in Data (30 mars 2022). <https://ourworldindata.org/covid-vaccinations>

Si la majorité des citoyen·nes de la SADC ont souffert de la pandémie et de ses effets, il en va tout autrement pour les personnes les plus riches de la région. Les cinq hommes les plus riches de la SADC (trois en Afrique du Sud, un en Tanzanie et un au Zimbabwe) ont vu leur fortune passer de 13,5 milliards de dollars en mars 2020 à 16,7 milliards de dollars en septembre 2021. Cette augmentation est plus que suffisante pour financer un programme de vaccination complet pour plus de 60 % des 363 millions d’habitant·es de la SADC⁵³.

1.3 L’IMPRÉPARATION DES PAYS DE LA SADC FACE À LA CRISE

La COVID-19 a révélé à quel point la moitié environ des États membres de la SADC étaient mal préparés à une pandémie. Comme le montrent les **Figures 6 à 9**, de nombreux pays :

- avaient un accès limité aux services de santé essentiels, couvrant moins de 50 % de la population dans sept pays, et obligeant 5,4 % de la population de la région à consacrer une part catastrophique (c’est-à-dire plus de 10 %) de leurs revenus aux soins de santé. Ces mauvais indicateurs reflètent la faiblesse des engagements en matière de dépenses de santé, celles-ci représentant moins de 10 % des budgets publics en Zambie, au Mozambique, au Malawi, à Madagascar et en Tanzanie ;
- affichaient un accès très variable aux prestations de protection sociale (d’après la couverture des régimes de retraite, utilisée comme indicateur indirect), huit pays couvrant moins de 20 % de leur population⁵⁴. Les dépenses de protection sociale ne représentaient que 12,8 % des budgets publics en moyenne, et moins de 10 % en Eswatini, à Madagascar, au Botswana, au Malawi, au Mozambique et en RDC ; et
- comptaient une faible proportion de travailleurs et de travailleuses disposant de contrats et de droits formels (et donc d’un accès aux indemnités maladie, à la protection de l’emploi, etc.), moins de 40 % des travailleurs et travailleuses disposant de tels droits au Malawi, au Zimbabwe, en Angola, en RDC, en Zambie, en Tanzanie, au Mozambique et à Madagascar.
- la détérioration de la sécurité alimentaire, aggravée par la forte hausse du prix des denrées alimentaires, est commune à tous les pays de la SADC.

En bref, lorsque la COVID-19 a frappé, les citoyen·nes de la moitié des pays de la SADC n’avaient pas un accès suffisant aux soins de santé et ne disposaient pas de la protection sociale et des droits du travail nécessaires pour y faire face.

FIGURE 6 : COUVERTURE DES RÉGIMES DE RETRAITE (% DE LA POPULATION, 2019)

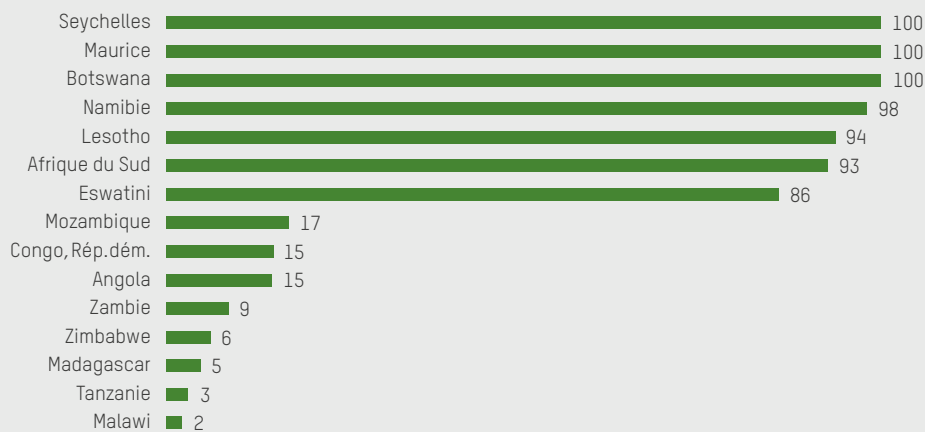
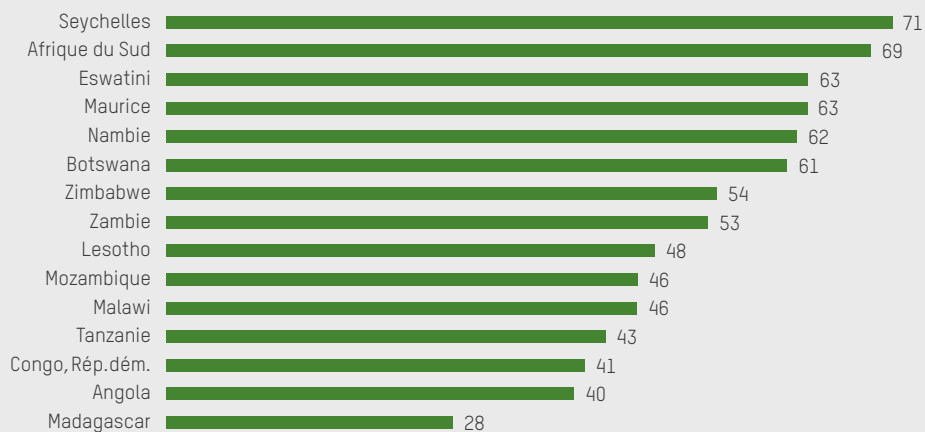


FIGURE 7 : COUVERTURE SANTÉ (% DE LA POPULATION, 2019)



Sources : Tous les graphiques sont basés sur la base de données ERI 2020.

FIGURE 8 : DÉPENSES DIRECTES CATASTROPHIQUES (% DE LA POPULATION, 2019)

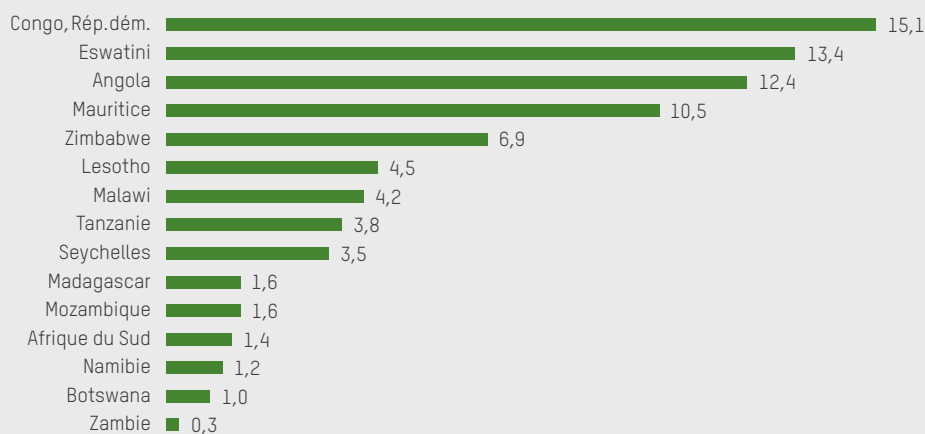
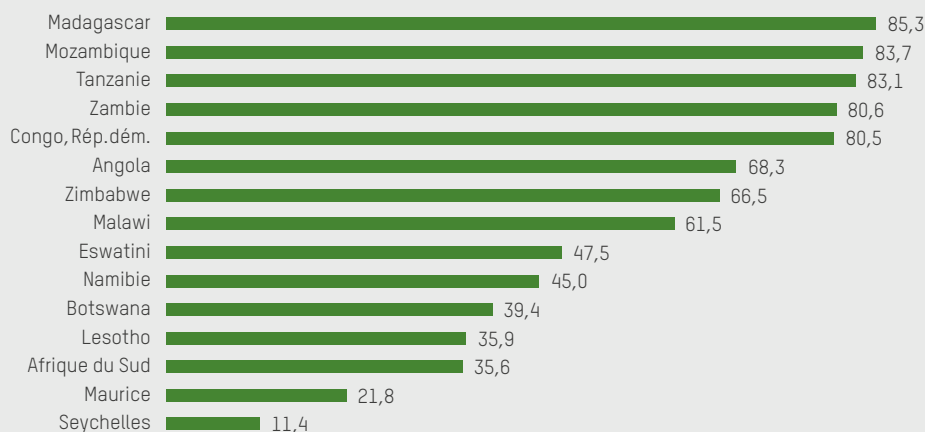


FIGURE 9 : TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES N'AYANT AUCUN DROIT FORMEL EN MATIÈRE DE TRAVAIL (% DE LA POPULATION ACTIVE, 2019)

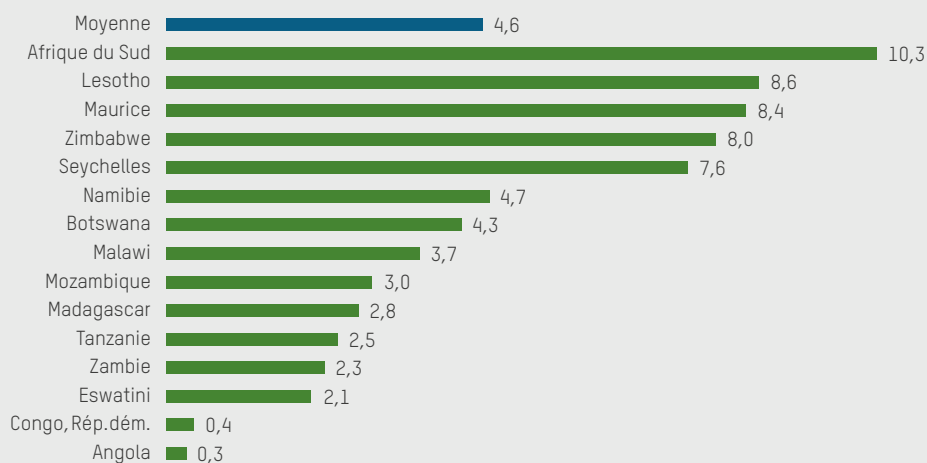


Sources : Tous les graphiques sont basés sur la base de données ERI 2020.

1.4 LES RÉPONSES DES ÉTATS À LA PANDÉMIE

Les États membres de la SADC ont répondu à la COVID-19 par des mesures de soutien budgétaire d'ampleurs très diverses. Celles-ci s'établissent en moyenne à 4,6 % du PIB, soit deux fois plus qu'en Afrique de l'Ouest, mais 75 % de moins que les économies avancées (17,3 % du PIB), en raison de la capacité limitée de nombreux pays à emprunter des fonds supplémentaires⁵⁵. La **Figure 10** montre l'ampleur des réponses des États, s'échelonnant de bien moins de 1 % en Angola et en RDC (reflétant les crises économiques antérieures à la COVID-19 et un espace fiscal très limité) à 10,3 % en Afrique du Sud. Il est important de souligner qu'au moins six pays (Afrique du Sud, Angola, Lesotho, Namibie, RDC et Seychelles) ont financé une partie de leur réponse à la COVID-19 en réduisant d'autres dépenses⁵⁶.

FIGURE 10 : DÉPENSES POUR LA RÉPONSE À LA COVID-19 (% DU PIB)



Source : Documents de programme pays du FMI (2020-2021)⁵⁷.

Les réponses sont de différentes natures selon les pays. Tous ont consacré des fonds aux mesures sanitaires destinées à lutter contre la pandémie, mais aucun n'a prévu d'investir beaucoup plus dans les systèmes de santé et la préparation au-delà de 2021. Tous les pays ont également augmenté les dépenses de protection sociale, mais certains (RDC et Zambie) ne l'ont fait que de manière marginale en raison de contraintes budgétaires. Dans la plupart des pays, plus de la moitié des dépenses de la réponse à la COVID-19 ont été utilisées pour stimuler le secteur privé et l'économie, y compris par le biais de subventions salariales.

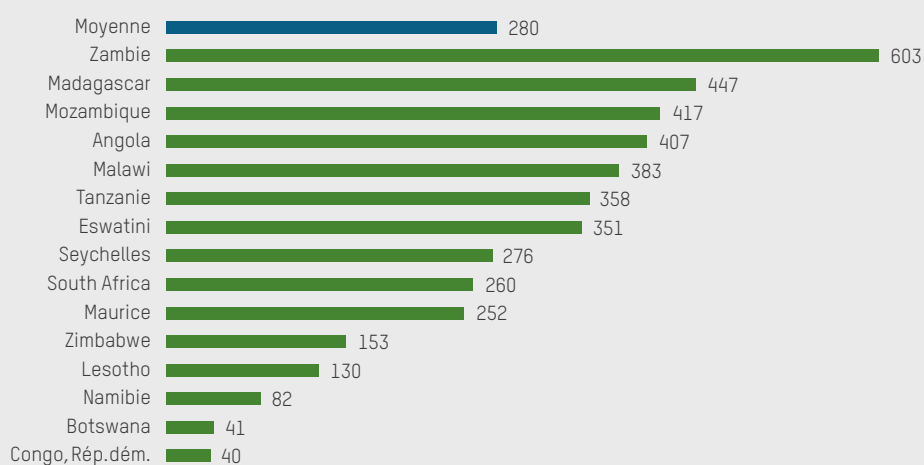
Selon la Banque mondiale, environ la moitié des membres de la SADC ont utilisé une combinaison de transferts d'espèces, de distribution alimentaire et d'exonération ou de réduction des factures de services publics pour compléter les revenus de leurs citoyen-nés. Certains pays ont déployé un nombre plus restreint de mesures (uniquement des transferts d'espèces et des réductions de factures de services publics en RDC, à Maurice et en Namibie ; de la nourriture et des services publics au Botswana et en Eswatini ; et des transferts d'espèces en Afrique du Sud et en Tanzanie). Madagascar et le Zimbabwe ont fourni des emplois dans les travaux publics. La plupart des États de la SADC les plus riches et dotés de systèmes de protection sociale plus développés ont renforcé les indemnités chômage, l'assurance maladie et/ou les retraites, et ont renoncé aux cotisations de sécurité sociale ou les ont subventionnées. Un groupe similaire (à l'exception de l'Eswatini) a subventionné les salaires dans les entreprises. L'Angola, Madagascar, la RDC et le Zimbabwe ont augmenté le nombre de personnes recevant des transferts d'espèces de plus de 1 000 % (bien que partant de niveaux extrêmement bas), le Lesotho de 168 % et l'Afrique du Sud de 40 %⁵⁸.

Malgré l'augmentation spectaculaire de l'ampleur de la protection sociale dans certains pays, cette augmentation partait dans la plupart des cas de très bas et était conçue pour être temporaire, réduisant ainsi son impact sur les inégalités. Les citoyen-nés semblent en outre très insatisfait-es de ce soutien. Selon Afrobarometer, quatre cinquièmes des personnes interrogées en Afrique du Sud, à Maurice, en Zambie et au Zimbabwe ont déclaré n'avoir reçu aucune aide de l'État pendant la pandémie, le taux étant le plus élevé au Zimbabwe (90 %) et en Zambie (93 %). Par ailleurs, en moyenne, la moitié des citoyen-nés trouvent que l'aide a été distribuée de manière inéquitable⁵⁹. Ces sondages révèlent de manière inquiétante que les mécanismes temporaires de soutien mis en place par les États de la région n'ont pas bénéficié aux personnes les plus démunies et n'ont pas contribué à la résilience économique et sociale des pays.

1.5 L'IMPACT DE LA CRISE DE LA DETTE SUR LES INÉGALITÉS

De nombreux États doivent consacrer une part croissante de leur budget au service d'une dette qui ne cesse de prendre de l'ampleur, plutôt que d'investir dans leur population. Avant même la COVID-19, le service de la dette atteignait des niveaux astronomiques dans de nombreux pays de la SADC, drainant des recettes au détriment des dépenses publiques destinées à réduire les inégalités. Sur la **Figure 11**, on peut voir que les pays de la SADC ont dépensé en 2019 en moyenne trois fois plus pour le service de la dette intérieure et extérieure que pour la santé, la Zambie dépensant même six fois plus. Seuls la RDC, le Botswana et la Namibie ont dépensé plus pour la santé que pour le service de la dette.

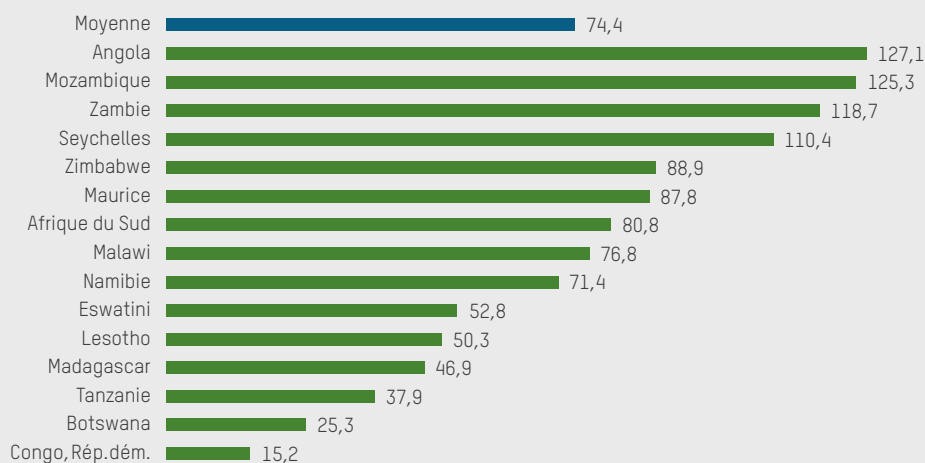
FIGURE 11 : SERVICE DE LA DETTE VS DÉPENSES DE SANTÉ (% , 2019)



Source : Dépenses de santé d'après les données de l'ERI ; service de la dette d'après les analyses de viabilité de la dette 2020-2021 du FMI et de la Banque mondiale⁶⁰, documents pays du FMI et budgets nationaux 2019-2020.

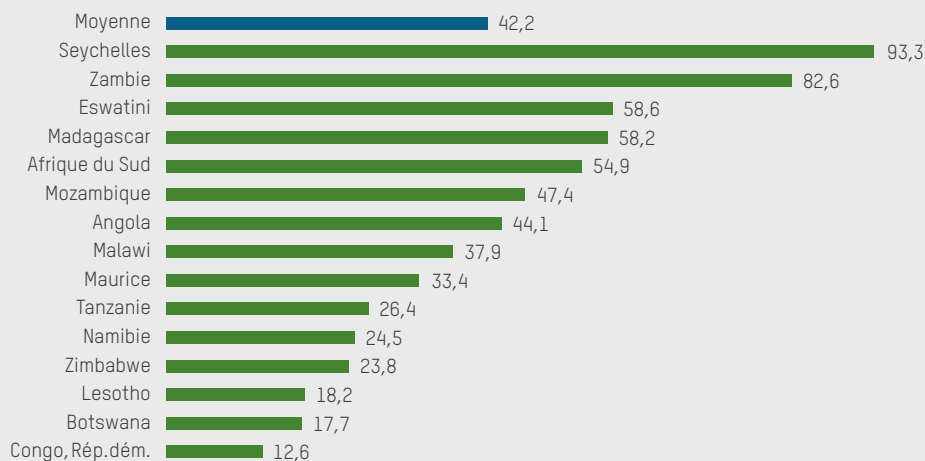
De nombreux pays ont dû emprunter pour financer leurs réponses à la pandémie, alors même que leur PIB a reculé et que leurs recettes budgétaires se sont effondrées. Les **Figures 12 et 13** montrent que la dette en proportion du PIB et le service de la dette en proportion des recettes s'élevèrent respectivement à 74 % et 42 % en moyenne pour la période 2020-2021⁶¹. Les coûts du service de la dette les plus élevés sont ceux des Seychelles, de l'Eswatini, de la Zambie, de Madagascar et de l'Afrique du Sud, qui consacrent tous plus de la moitié de leurs recettes fiscales au remboursement de leur dette.

FIGURE 12 : DETTE PUBLIQUE VS PIB (% , 2020-2021)



Source : FMI (2021b)⁶².

FIGURE 13 : SERVICE DE LA DETTE VS RECETTES FISCALES (% , 2020-2021)



Sources : FMI/Banque mondiale (non daté), Analyses de viabilité de la dette 2020-2021, documents de programme pays du FMI et budgets nationaux, 2020/2022.

Jusqu'à présent, la réponse mondiale en matière d'allègement de la dette s'est limitée à :

- l'annulation du service de la dette au FMI pour 25 pays au cours de la période 2020-2021 (dont Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la RDC et la Tanzanie dans la SADC)⁶³ ; et
- un report des paiements aux gouvernements du G20 pendant la même période par le biais d'une initiative de suspension du service de la dette (ISSD), pour laquelle huit pays de la SADC ont déposé une demande⁶⁴. Toutefois, cette initiative ne constitue pas un véritable allègement à long terme, car les créanciers continueront d'ajouter des intérêts aux dettes pendant la période de suspension.

Le G20 a également établi un nouveau cadre commun pour tenter d'améliorer la coordination entre les créanciers⁶⁵. Cependant, la plupart des pays doivent continuer à honorer le service de leur dette, en particulier auprès des créanciers commerciaux (tels que les détenteurs d'obligations) et des créanciers multilatéraux autres que le FMI, qui ne montrent aucun signe de participation à l'ISSD ou d'allègement dans le nouveau cadre du G20, bien que les initiateurs aient appelé ces créanciers à rejoindre le système selon des conditions similaires. Par conséquent, les pays qui ont encore accès aux marchés obligataires mondiaux, tels que l'Afrique du Sud, le Botswana, Maurice, la Namibie et les Seychelles, ne demanderont pas d'allègement, car cela signifierait qu'ils risqueraient de voir leur cote de crédit fortement abaissée ou de perdre leur accès aux marchés. En outre, rien n'est fait pour réduire le niveau de la dette intérieure, dont le service représente une part importante de la charge dans la plupart des pays de la SADC en raison des taux d'intérêt élevés au niveau national.

Il est désormais clair que l'impact économique de la pandémie se fera sentir pendant longtemps dans la plupart des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Afin de laisser un maximum d'espace pour le relèvement, l'ISSD devrait être prolongée jusqu'à fin 2022, compte tenu du retard dans les vaccinations mondiales, être transformée en une annulation et inclure tous les créanciers multilatéraux et commerciaux. Toutefois, cela ne suffira pas pour empêcher les niveaux d'endettement d'évincer les dépenses sociales et de saper les progrès réalisés vis-à-vis des Objectifs de développement durable (ODD) à plus long terme. De nombreux pays auront besoin d'une réduction ou d'une annulation complète de leur dette pour que celle-ci soit viable, ce qui leur permettrait d'investir pour lutter contre les inégalités et renforcer leur résilience face aux futures pandémies par des mesures d'éducation, de santé, de protection sociale et de sécurité alimentaire⁶⁶.

1.6 LA RÉPONSE DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE

Le FMI et la Banque mondiale sont mandatés par les Nations Unies et par le G20 pour mobiliser des financements afin de lutter contre la pandémie. Toutefois, il leur incombe également de continuer à assurer leur rôle à plus long terme en remettant les pays sur la voie des ODD et en réduisant les inégalités⁶⁷.

Ils aident déjà grandement les pays à financer leur réponse à la COVID-19. Tous les pays de la SADC ont reçu une aide financière d'urgence supplémentaire du FMI et de la Banque mondiale⁶⁸. Ces financements, combinés aux flux accrus de la BAD, des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, ont été essentiels pour financer les mesures de lutte contre la pandémie, mais restent bien inférieurs aux emprunts contractés par les pays plus riches sur les marchés commerciaux pour lutter contre la COVID-19 (reportez-vous à la **Section 1.4**).

Ce soutien multilatéral a été renforcé au cours du troisième trimestre de 2021. Début août 2021, le FMI a approuvé l'émission de droits de tirage spéciaux (DTS) à hauteur de 650 milliards de dollars, qui pourraient être utilisés pour soutenir les dépenses ou rembourser les dettes nationales⁶⁹. Les pays de la SADC ont reçu 11,3 milliards de dollars⁷⁰ de DTS, soit un peu moins que les réductions budgétaires prévues pour 2021. Les pays les plus riches qui n'ont pas besoin de leur part de 400 milliards de dollars de ces DTS sont encouragés à les réaffecter aux pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont davantage besoin de ces ressources. Toutefois, comme prévu actuellement, ces ressources seront acheminées sous forme de prêts plutôt que de dons et seront liées à des programmes du FMI fondés sur la conditionnalité, contrairement aux DTS normaux qui ne sont assortis d'aucune condition⁷¹. En outre, même avec cette réaffectation, le montant reçu par les pays en développement sera bien inférieur aux besoins : bon nombre d'analystes et de défenseur-es⁷² estiment que l'émission de DTS à hauteur de 3 000 milliards de dollars serait souhaitable⁷³. Compte tenu de leur coût actuellement très faible (un taux d'intérêt de 0,05 % au moment de la publication et sans qu'aucun remboursement du principal ne soit nécessaire), il convient d'envisager des émissions régulières et importantes de DTS et leur transfert aux pays à revenu faible, ce qui pourrait constituer un moyen efficace de financer le développement mondial au cours de la prochaine décennie.

En termes de prescriptions politiques, les réponses du FMI et de la Banque mondiale se sont largement limitées à des actions immédiates à court terme par le biais de dépenses supplémentaires pour la santé, la protection sociale et la relance économique, plutôt que de chercher à stopper l'explosion des inégalités pendant la crise.

Aucun des documents de programme actuels du FMI dans la région ne propose une analyse approfondie des inégalités⁷⁴. Cela reflète les opérations générales du FMI par pays, l'égalité n'y étant pas systématiquement traitée comme un élément macro-critique, c'est-à-dire vital pour la croissance et la stabilité futures (ce qui

est pourtant le cas, étant donné que les inégalités atteignent des niveaux supérieurs à ceux qui, selon le FMI, tirent le PIB vers le bas), et donc central pour l'analyse qui sous-tend les programmes par pays dans les documents de programme de prêt et les documents de consultation au titre de l'article IV.

L'absence d'analyse spécifique en matière d'inégalités était peut-être compréhensible dans les programmes d'intervention d'urgence du FMI face à la COVID-19, qui visaient à pallier les déficits de financement d'urgence sans mener une analyse très poussée et sans imposer de lourdes conditionnalités. Cependant, même dans ces programmes, le FMI aurait pu éviter de mettre l'accent sur l'assainissement budgétaire et soutenir plutôt les politiques clés nécessaires pour créer une marge de manœuvre budgétaire et lutter contre les inégalités, notamment l'augmentation de la fiscalité progressive, les dépenses de lutte contre les inégalités et les droits du travail. Le département des affaires fiscales du FMI a suggéré des augmentations d'impôts progressifs basées sur la « solidarité » pour financer les réponses à la COVID-19 et le relèvement⁷⁵, mais rien n'indique pour l'instant que ces recommandations soient intégrées dans la programmation du FMI dans les pays de la SADC.

Les seuls changements significatifs prévus concernant les taux d'imposition, tels que décrits dans les documents du FMI, sont une augmentation régressive de 2 % de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au Botswana, et un nouveau « prélèvement sur les cotisations sociales » progressif à Maurice pour financer l'augmentation des retraites. La plupart des autres plans fiscaux reposent sur la réduction des exonérations fiscales (Angola, Madagascar, RDC et Seychelles), le renforcement des mesures contre le statut de paradis fiscal et l'évasion fiscale (Maurice et Seychelles) et un recouvrement plus efficace, notamment de la TVA. Maurice n'est concerné par aucun programme du FMI, si bien que la seule suggestion progressive du FMI est une augmentation des taxes foncières en RDC pour financer la protection sociale⁷⁶.

Si les dépenses initiales de santé et de protection sociale liées à la pandémie ont pu contribuer à atténuer une partie des inégalités induites par celle-ci, ces programmes seront réduits dans les années à venir dans la plupart des pays (à l'exception de l'Angola et de Maurice). Dans un contexte d'austérité budgétaire partagé par la quasi-totalité des pays (reportez-vous à la **Section 1.7**), il sera extrêmement difficile de protéger ces dépenses, et plus dur encore de les augmenter de façon conséquente pour lutter contre les inégalités et atteindre les ODD.

Les diagnostics systématiques de la Banque mondiale sur les pays de la SADC comportent de nombreuses analyses sur la pauvreté, mais beaucoup moins sur les inégalités. Ils ne comprennent que des mesures limitées visant à augmenter les dépenses en matière d'éducation (en mettant l'accent sur le développement de la petite enfance et la formation professionnelle) et des programmes de protection sociale ciblés n'aidant qu'un petit pourcentage des personnes vivant dans la pauvreté. Ils ne contiennent pratiquement aucune des recommandations politiques nécessaires pour lutter plus efficacement contre les inégalités de revenus, et ne montrent pas clairement comment les pays atteindront les ODD relatifs aux soins de santé universels ou aux planchers de protection sociale universelle d'ici 2030⁷⁷.

La Banque mondiale et le FMI ont analysé l'impact des impôts et des dépenses sur la pauvreté et les inégalités dans sept pays de la SADC⁷⁸. Cependant, ni la première ni la seconde n'a donné suite à cette analyse en recommandant des réformes spécifiques à chaque pays qui rendraient leurs systèmes plus progressifs. Il n'a pas été fait plus d'efforts pour inverser les politiques antérieures défavorables aux syndicats et aux droits du travail, inspirées par l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, désormais abandonné après de vives critiques pour avoir encouragé la déréglementation et les réductions de l'impôt sur les sociétés⁷⁹. En effet, un récent document de travail du FMI sur la politique du travail en Afrique du Sud suggérait d'abaisser le salaire minimum, en particulier pour les jeunes, et de décentraliser la négociation collective au niveau des entreprises⁸⁰.

Les prêts d'urgence accordés par la Banque mondiale dans le secteur de la santé se sont révélés inadéquats au regard de sa propre analyse de la pauvreté et des inégalités. En septembre 2020, Oxfam a constaté que seuls 8 des 71 projets de santé de la Banque mondiale contre la COVID-19 dans le monde incluaient des mesures visant à réduire les obstacles financiers à l'accès aux services de santé⁸¹. L'ERI révèle qu'il s'agit d'un problème majeur dans la plupart des pays membres de la SADC, ces dépenses provoquant la ruine de millions de personnes chaque année et les excluant de tout traitement. Dans les pays de la SADC, aucun des trois projets de la Banque mondiale (à Eswatini, au Lesotho et au Malawi) n'incluait dans sa conception la moindre mesure visant à rendre les services plus abordables⁸².

En ce qui concerne le soutien à la protection sociale, si la portée des transferts d'espèces a considérablement augmenté dans certains pays de la SADC, les prêts de la Banque mondiale se sont concentrés sur des programmes de « filet de sécurité » ciblant étroitement les personnes les plus pauvres, plutôt que sur des planchers de protection sociale complets offrant aux citoyen·nes une sécurité tout au long de leur vie, comme le prévoient les ODD⁸³. Les prêts de la Banque mondiale n'ont pas non plus analysé la manière dont ces programmes peuvent être pérennisés ou étendus pour atteindre l'objectif d'une couverture sociale universelle d'ici 2030. Cela laisse penser qu'ils pourraient être réduits ou abandonnés une fois atténué l'impact de la pandémie.

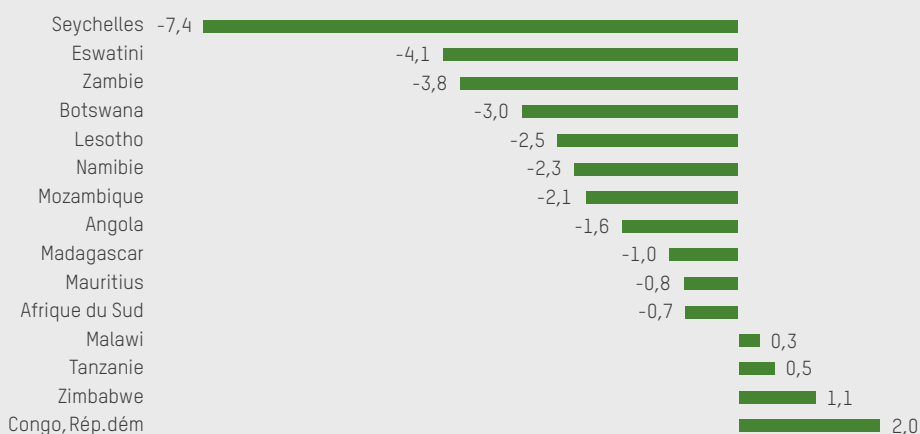
Les dirigeant·es du FMI et de la Banque mondiale ont prononcé des discours forts sur les inégalités⁸⁴. Les deux institutions ont effectué des analyses complètes soulignant le risque que la pandémie accroisse les inégalités, ainsi que la nécessité de prévenir une telle évolution. Cependant, les réponses apportées dans le cadre de leurs opérations dans les différents pays ont largement ignoré les inégalités et, par omission ou par des conseils politiques explicites, contribuent à les creuser encore. Cette tendance doit être inversée en 2021-2022 et nous devons voir les deux organisations transformer leurs discours et analyses en recommandations politiques fortes contre les inégalités au niveau national.

1.7 LE RETOUR DE L'AUSTÉRITÉ

Si les gouvernements de la SADC ont réagi à la pandémie en 2020 par des mesures de soutien budgétaire, celles-ci se révèlent de courte durée. Les projections du FMI concernant les dépenses des 15 États de la SADC analysés dans le présent rapport montrent que neuf d'entre eux ont réduit leurs dépenses en pourcentage du PIB en 2021. Au total, les dépenses ont été réduites de 12,1 milliards de dollars⁸⁵, soit bien plus du double de ce qu'il en coûterait (5,1 milliards de dollars) pour acheter et administrer des vaccins à l'ensemble des citoyen·nes de la SADC⁸⁶. Cela s'est produit alors même que les infections et les décès dus à la COVID-19 étaient au plus haut dans la région.

Les plans d'austérité à long terme en Afrique australe sont encore plus préoccupants que le retrait rapide des dépenses d'urgence. La **Figure 14** montre les projections du FMI pour 15 pays de la SADC sur la période 2022-2026. Elles montrent que tous les pays, sauf quatre, continueront de réduire leurs dépenses publiques⁸⁷. La réduction cumulée des budgets publics dans la SADC d'ici 2026 devrait atteindre 30,2 milliards de dollars. Ce montant serait suffisant pour augmenter les dépenses publiques de santé de 28 % en moyenne pour les cinq années jusqu'à 2026, les faisant passer de 177 dollars actuellement à 226 dollars par habitant·e⁸⁸.

FIGURE 14 : COUPES BUDGÉTAIRES ANNUELLES MOYENNES DES GOUVERNEMENTS
DANS LES PAYS DE LA SADC (2022-2026, % DU PIB)



Source : FMI (2021a)⁸⁹. Les réductions sont calculées en prix courants, en utilisant les dépenses de 2021 (en pourcentage du PIB) comme base de référence.

Pour huit pays, les coupes prévues sont supérieures à leur budget annuel de santé ; dans trois d'entre eux (Malawi, Mozambique et Seychelles), elles sont deux fois plus élevées, et en Zambie, plus de cinq fois. En évitant une telle austérité, ces pays pourraient réaliser des investissements supplémentaires massifs dans la santé et la protection sociale afin de protéger leurs citoyen-nes contre les futures pandémies.

Les évaluations des politiques et les programmes du FMI encouragent l'austérité en conseillant de réduire les dépenses globales pendant ou immédiatement après la pandémie afin de réduire les déficits et les niveaux d'endettement, plutôt que d'augmenter fortement les dépenses de santé, d'éducation, de protection sociale et de sécurité alimentaire pour lutter contre les inégalités⁹⁰. Dans le cadre des programmes du FMI, des efforts sont faits pour limiter ces réductions dans les dépenses sociales de base, en particulier dans certains pays à revenu faible, mais ces dépenses sont définies différemment selon les pays et, dans beaucoup d'entre eux, n'incluent pas la protection sociale. Si les États de la SADC appliquent l'austérité prévue, le résultat risque d'être catastrophique en matière de pauvreté et d'inégalités, en particulier au lendemain d'une pandémie : les recherches menées par le FMI lui-même révèlent que les pays qui ont eu recours à l'austérité pendant et après les récentes épidémies ont vu leurs inégalités de revenus augmenter trois fois plus que les pays qui ne l'ont pas fait⁹¹. Comme l'ont montré la Banque mondiale et d'autres organismes, la mesure dans laquelle les pays parviendront à enrayer les inégalités après la pandémie sera déterminante pour sortir à nouveau des millions de personnes de la pauvreté⁹².

Industries extractives et inégalités

Les industries extractives constituent un important socle économique pour les pays d'Afrique australe riches en ressources. Le secteur minier représente environ 10 % du PIB de la SADC, 25 % des exportations régionales, environ 7 % des emplois directs et 20 % des recettes des gouvernements nationaux⁹³. En Zambie, le cuivre représente plus de 80 % des recettes d'exportation du pays, tandis que les diamants représentent 20 % du PIB du Botswana et plus de 90 % de ses exportations⁹⁴. Au Mozambique, les industries extractives représentent 30 % des exportations totales, soit 3,5 % du PIB ou 20,6 % des recettes publiques totales⁹⁵.

Bien exploitées, les industries extractives peuvent jouer un rôle significatif dans la réduction de la pauvreté, la croissance inclusive et le développement social⁹⁶. Malheureusement, la pauvreté et les inégalités s'aggravent dans la région malgré l'abondance des richesses en ressources. Le secteur n'a pas réussi à faire en sorte que les bénéfices tirés de ces ressources créent de nouvelles opportunités et aient des effets multiplicateurs positifs pour les citoyen-nes. Cela s'explique par le manque de mécanismes visant à promouvoir la participation du public tout au long de la chaîne de valeur des industries extractives, depuis la négociation des contrats et l'octroi des licences, jusqu'à la participation libre et éclairée des communautés, en passant par la production de minerai, la gestion des impôts et des recettes et la lutte contre les flux financiers illicites.

La mainmise de la politique et de la corruption sur les industries extractives est la principale cause de la faible contribution du secteur au développement de la population et de l'augmentation des inégalités dans la région⁹⁷. En Angola, l'ancien président Dos Santos et sa famille se sont adonnés pendant plus de 20 ans à ce que l'on pourrait qualifier de démonstration de corruption sur toute la chaîne de valeur des ressources naturelles, des agissements révélés en 2020 par le Consortium international des journalistes d'investigation dans ses « Luanda Leaks »⁹⁸.

Une fiscalité injuste prive la population d'Afrique australe de la part qui lui revient. De manière générale, les pays de la SADC ne sont pas parvenus à mettre en place des régimes de réglementation fiscale qui garantissent un partage équitable des rentes, notamment des rentes exceptionnelles⁹⁹. Cela est dû soit à un manque de capacité de l'État, soit à la subversion de cette capacité dans le but de produire des résultats exagérément favorables aux investisseurs. En 2021, le gouvernement zimbabwéen a accordé une exonération fiscale de cinq ans à Great Dyke Investments, qui exploite des mines de platine¹⁰⁰, en pleine restriction de l'espace budgétaire, aggravée par la pandémie¹⁰¹.

Les flux financiers illicites constituent un autre défi majeur pour de nombreux pays riches en ressources, y compris ceux de la SADC. Le gouvernement zambien estime à 2 milliards de dollars par an le manque à gagner imputable à l'évasion fiscale et au transfert de bénéfices par les multinationales¹⁰². La contrebande est particulièrement répandue dans l'exploitation minière artisanale, notamment de l'or et des diamants, étant donné que ce secteur reste informel dans la plupart des pays de la SADC. On estime que plus de 1,5 milliard de dollars d'or sortent chaque année du Zimbabwe en contrebande, privant de recettes en devises cruciales une économie déjà à court de liquidités¹⁰³. Initiative louable, l'Afrique du Sud a élaboré un projet de politique d'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour 2021.

Les questions d'équité et de lutte contre les inégalités sont de plus en plus mises en avant pour l'allocation de prestations directes versées par les industries extractives en faveur des communautés où elles mènent leurs activités, afin de contrebalancer les préoccupations et les intérêts au niveau local et national. Il existe une demande pour des mécanismes de partage des revenus entre le gouvernement central et les communautés d'accueil, car l'approche adoptée jusqu'alors expose des communautés regorgeant pourtant de ressources à un sous-développement dans les secteurs essentiels de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et des transports.

Les industries extractives contribuent à alourdir la dette publique. Les gouvernements de la région ont eu recours à des prêts pour combler leur déficit budgétaire. Certains de ces prêts sont rattachés aux industries extractives et sont connus sous le nom de prêts adossés à des ressources naturelles (ou « resource-backed loans/RBL » en anglais). Il s'agit de prêts accordés à un gouvernement ou à une entreprise publique dont le remboursement est effectué sous forme de ressources naturelles¹⁰⁴. Actuellement, 11 pays d'Afrique subsaharienne ont contracté des prêts RBL, dont le Zimbabwe, l'Angola et la RDC¹⁰⁵. Les prix des matières premières fluctuent non seulement à l'extrême, mais aussi de manière imprévisible. S'ils s'effondrent, un pays doit produire davantage de ressources pour rembourser le prêt, pénalisant ainsi les communautés et les citoyen·nes en général.

L'intensification exponentielle de l'exploration et de l'extraction des ressources naturelles sur le continent constitue un risque majeur de violation des droits humains et des peuples¹⁰⁶, notamment la dépossession des terres et le déplacement des communautés, des conditions de concession faibles ou peu avantageuses, la dégradation de l'environnement et une protection inadéquate du droit du travail.

Au début des années 2010, les plus grands gisements de gaz naturel d'Afrique ont été découverts au Mozambique, au large des côtes septentrionales de la province reculée de Cabo Delgado, plaçant le Mozambique sur la carte des ressources pétrolières et gazières. L'exploitation de ces gisements de gaz s'est accompagnée de déplacements, d'expulsions et de la destruction des moyens de subsistance, exacerbant et approfondissant les inégalités entre une minorité privilégiée et la majorité citoyenne impuissante. Depuis 2017, une milice islamiste connue localement sous l'appellation al-Shabaab (« la jeunesse ») a mené une campagne élaborée et violente contre le gouvernement du Mozambique dans toute la province de Cabo Delgado¹⁰⁷. Au moins 2 700 personnes ont été tuées et 700 000 autres ont été contraintes de fuir. Ce conflit alimente des inégalités croissantes et effarantes.



Encadré 1 : Les inégalités raciales en Afrique du Sud

La population sud-africaine noire a été dépossédée de ses biens pendant la période coloniale. Elle s'est ainsi retrouvée privée de ses terres, de son bétail et de son accès aux ressources naturelles essentielles (eau, forêt, droits de pêche et minerais). Le régime de l'apartheid est entré en vigueur dans les années 1940, entraînant une marginalisation accrue de la majorité noire suite à des politiques économiques et sociales restrictives. La population noire a été dépossédée des terres fertiles et bien irriguées qu'elle utilisait pour l'agriculture et le pâturage du bétail. Elle a été contrainte de se relocaliser loin des principaux centres économiques de l'époque. Pour survivre, de nombreux hommes ont travaillé sur des terres agricoles régies par des titres de propriété en tant que travailleurs locataires¹⁰⁸. Après 1994, le régime démocratique a mis en place des politiques de réforme agraire destinées à inverser cette tendance et à allouer des terres à la population noire d'Afrique du Sud, mais celles-ci ont en grande partie échoué.

C'est ce qui a permis aux sociétés minières d'obtenir les terres convoitées sans se soucier du droit sud-africain, qui stipule notamment la nécessité de s'assurer que les propriétaires fonciers/foncières blancs qui vendent ou louent leurs terres aux sociétés minières le font en respectant pleinement les droits des travailleurs et travailleuses locataires à un **consentement préalable libre et éclairé**. Le décret de 1996 qui prévoit la protection temporaire de certains droits et intérêts fonciers insuffisamment protégés par la loi (Interim Protection of Informal Land Rights Act 31) est ainsi régulièrement bafoué en toute impunité.

Dans l'Afrique du Sud post-apartheid, les travailleurs et travailleuses locataires et les citoyen·nes soumis·es aux droits fonciers communaux ont donc subi de nouvelles dépossession (pâturage, terres arables pour leur subsistance) et ont vu leurs maisons détruites. En 2018, cinq familles de Kliprand Farm, près de Newcastle, se sont retrouvées sans abri lorsque leurs maisons ont été détruites pour faire place à une mine¹⁰⁹. À ce jour, ces injustices historiques du colonialisme et de l'apartheid sans réparation demeurent les principaux moteurs des inégalités économiques fondées sur la race en Afrique du Sud.

Malgré ces problèmes, les institutions régionales et les gouvernements nationaux ne sont toujours pas dotés de ressources suffisantes pour encadrer les projets d'extraction, s'assurer que ces projets n'ont pas de répercussions négatives sur l'environnement et la vie des communautés locales et rendre possible les recours en cas de violation des droits humains. Dans certains cas, ces violations des droits humains et l'incapacité à établir une participation publique alimentent les conflits dans la région.

Les gouvernements concernés pourraient tirer parti des ressources extractives pour le bien commun de leurs citoyen·nes et non pour celui d'une minorité. Le droit du travail et la sécurité de l'emploi sont menacés dans de nombreux pays africains et les services publics sont mis à rude épreuve, notamment en raison de la pandémie. Les femmes sont particulièrement touchées en leur qualité d'aidantes pour les enfants et les personnes âgées, d'utilisatrices des services de santé et du fait qu'elles représentent la majorité de la main-d'œuvre dans les mines artisanales et à petite échelle.

Les industries extractives pourraient jouer un rôle majeur dans la collecte de recettes nécessaires aux dépenses dans les secteurs favorables aux personnes pauvres comme la santé, l'éducation et la protection sociale, ainsi que pour l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation. Pour mettre fin aux violations des droits humains dans ces industries, les gouvernements nationaux et la SADC doivent trouver des solutions pratiques, à l'image d'une mobilisation publique significative. La corruption et la mainmise de l'État doivent être démantelées, tandis que les échappatoires fiscales doivent être comblées et les allègements fiscaux inutiles supprimés afin que les industries extractives contribuent au bien-être des communautés locales et de la nation dans son ensemble. Les bénéfices du secteur doivent être partagés équitablement dans les budgets nationaux qui financent la fourniture de services essentiels dont la COVID-19 a révélé l'état de délabrement.

2 INDICE DE L'ENGAGEMENT À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 2020

La troisième édition de l'indice ERI d'Oxfam et de DFI classe 158 gouvernements à travers le monde à la lumière de leur engagement à réduire les inégalités. Le rapport mondial a été publié en novembre 2020¹¹⁰.

L'ERI évalue les politiques et actions gouvernementales dans trois domaines (appelés « piliers ») dont il est démontré qu'ils réduisent les inégalités de manière significative :

- 1 Les **services publics**, en se concentrant sur l'éducation, la santé et la protection sociale.
- 2 La **fiscalité**, en examinant la progressivité des structures sur le papier et dans la pratique.
- 3 Les **droits des travailleurs et des travailleuses**, avec un accent particulier sur les droits des femmes¹¹¹.

Si ces trois piliers thématiques ont été conservés au fil des éditions, des changements importants ont été apportés à la méthodologie afin d'articuler l'indice de manière plus cohérente et de montrer plus clairement les impacts sur les inégalités¹¹². Chaque pilier comporte désormais trois niveaux d'indicateurs :

- 1 Les **indicateurs d'engagement politique**, qui mesurent l'engagement des gouvernements au travers de leurs politiques (qui ne sont pas forcément toujours mises en pratique).
- 2 Les **indicateurs de couverture ou de mise en œuvre**, qui s'intéressent aux personnes couvertes (ou non) suite aux actions politiques déployées, et à la mesure dans laquelle un gouvernement transpose dans la pratique les politiques définies sur le papier.
- 3 Les **indicateurs d'impact**, qui mesurent l'impact des mesures politiques sur les niveaux d'inégalités.

La **Figure 15** montre les trois piliers et les trois niveaux de l'ERI¹¹³.

FIGURE 15 PILIERS ET INDICATEURS DE L'ERI

	DÉPENSES EN MATIÈRE DE SERVICES PUBLICS	PROGRESSIVITÉ FISCALE	DROIT DU TRAVAIL ET SALAIRES DÉCENTS
Indicateurs politiques	<ul style="list-style-type: none"> • PS1a Éducation • PS1b Santé • PS1c Protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • T1a-Impôt sur le revenu des particuliers • T1a-Impôt sur les sociétés • T1a-Taxe sur la valeur ajoutée • T1b-Pratiques fiscales dommageables 	<ul style="list-style-type: none"> • L1a Droit du travail • L1b Droit des femmes au travail • L1c Salaire minimum
Indicateurs de mise en œuvre ou de couverture	<ul style="list-style-type: none"> • PS2a Part de 20 % les plus pauvres terminant l'enseignement secondaire • PS2b Couverture santé universelle et dépenses directes en matière de santé • PS2c Couverture des régimes de retraite 	<ul style="list-style-type: none"> • T2 Rendement fiscal (TVA, impôt sur le revenu des particuliers et impôt sur les sociétés) 	<ul style="list-style-type: none"> • L2a Taux de Chômage • L2b Part de l'emploi vulnérable
Indicateurs de l'impact	<ul style="list-style-type: none"> • PS3 Impact des dépenses sur les inégalités (Gini) 	<ul style="list-style-type: none"> • T3 Impact de la fiscalité sur les inégalités (Gini) 	<ul style="list-style-type: none"> • L3 Impact du revenu du travail (salaire) sur les inégalités (Gini)
Score ERI total	Moyenne des scores sur les 3 piliers		

Le reste de ce rapport régional évalue les performances de 15 pays membres de la SADC¹⁴ en matière d'engagement à réduire les inégalités. Il s'accompagne de 15 fiches pays qui contiennent une analyse politique plus détaillée et des recommandations¹⁵.

Encadré 2 : L'importance de l'agriculture et de la gouvernance

Outre les politiques de base de l'ERI, ce rapport examine deux domaines d'action supplémentaires.

Dans de nombreux pays de la région, la pauvreté se concentre dans les zones rurales : il est donc essentiel de soutenir les petit-es exploitant-es et la production de denrées alimentaires pour lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le présent rapport examine donc dans quelle mesure nous pouvons évaluer les dépenses publiques consacrées à l'**agriculture** compte tenu des engagements des gouvernements envers le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) [dans la **Section 4.5**, sous la forme d'un ajout au pilier des dépenses publiques].

Par ailleurs, bon nombre d'observateurs et d'observatrices des rapports 2018 et 2020 sur l'indice ERI ont suggéré qu'une bonne gouvernance pourrait être un moteur essentiel de la mobilisation contre les inégalités pour les gouvernements, en les sensibilisant davantage aux besoins des citoyen·nes. C'est pourquoi nous revenons plus en détail sur deux indicateurs clés de la gouvernance (la transparence budgétaire et la corruption) afin de déterminer s'ils sont corrélés aux politiques de lutte contre les inégalités (voir l'**Encadré 3**).



3 PERFORMANCE GLOBALE DES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC DANS LE CADRE DE L'INDICE ERI

La SADC se classe deuxième des cinq régions d'Afrique pour son engagement à la réduction des inégalités, tel que mesuré par l'indice ERI. Le **Tableau 1** montre les scores régionaux de l'indice ERI pour chacune des régions¹¹⁶ pondérés par la population, où 1 correspond à l'engagement le plus fort contre les inégalités pour chaque indicateur¹¹⁷. Les données révèlent qu'un-e citoyen-ne moyen-ne de la SADC vit sous un gouvernement 33 % moins engagé pour la réduction des inégalités que ses homologues d'Afrique du Nord, mais légèrement plus engagé que ceux des autres régions. Il y a deux raisons majeures à cela :

- les niveaux de revenu, car la SADC compte davantage de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à revenu élevé, ce qui signifie qu'ils ont une capacité contributive plus élevée et donc un budget plus important à consacrer aux services publics ; et
- figurant parmi les plus inégaux au monde, de nombreux pays de la SADC ont axé leur politique sur des mesures visant à réduire les inégalités (voir **Section 1.1**).

Il est important de souligner qu'en moyenne, la SADC fait moins de la moitié de ce que font les pays les plus performants en matière de lutte contre les inégalités. Ses États membres font donc preuve de beaucoup moins d'engagement qu'ils ne le pourraient, en partie parce que leurs niveaux de revenus sont inférieurs à ceux de bon nombre des pays les plus performants.

TABLEAU 1 SCORES ERI GLOBAUX ET CLASSEMENT PAR RÉGION

Région	Score global	Classement en Afrique
Afrique du Nord	0,53	1
SADC	0,36	2
Afrique de l'Ouest	0,33	3
Afrique de l'Est	0,32	4
Afrique centrale	0,30	5

TABLEAU 2 CLASSEMENTS ERI DES PAYS DE LA SADC DANS LA RÉGION, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE

Pays	Classement SADC (15)	Classement en Afrique (47)	Classement mondial (158)
Afrique du Sud	1	1	18
Seychelles	2	2	21
Namibie	3	4	52
Lesotho	4	5	54
Botswana	5	6	60
Maurice	6	9	79
Eswatini	7	12	96
Malawi	8	13	97
Mozambique	9	18	116
Angola	10	19	119
Zambie	11	22	123
Tanzanie	12	26	130
RDC	13	30	135
Zimbabwe	14	33	138
Madagascar	15	41	148

Le **Tableau 2** présente les classements ERI des pays de la SADC dans la région, en Afrique et dans le monde (voir l'**Annexe 1** pour les classements de tous les pays africains).

Six des pays les plus riches de la SADC figurent dans la première moitié de l'indice mondial. L'Afrique du Sud et les Seychelles sont les plus performants, aux 18^e et 21^e rangs, attestant de bonnes performances dans les trois piliers. L'Afrique du Sud se distingue par une fiscalité progressive, notamment grâce à un recouvrement élevé des impôts, qui réduit les inégalités avant impôt d'environ 5 %. Les Seychelles sont particulièrement performantes en matière de droits du travail (en raison d'un taux de chômage et d'emplois précaires très bas).

Sept pays se situent toutefois dans le tiers inférieur de l'indice, affichant des performances médiocres dans tous les piliers. Madagascar est le plus mauvais élève, classé 41^e en Afrique et 10^e en partant du bas au niveau mondial. Il se classe 157^e sur 158 pays pour la couverture des services publics, perçoit beaucoup trop peu d'impôts et compte un nombre très élevé de travailleurs et de travailleuses informel·les·n'ayant aucun droit.

Depuis que DFI et Oxfam ont lancé l'indice ERI en 2017, les performances de certains pays se sont nettement améliorées, notamment :

- l'Afrique du Sud, qui a introduit un salaire minimum (avec toutefois des salaires inférieurs pour les travailleuses et les travailleurs domestiques et agricoles) et augmenté son taux maximum d'imposition sur le revenu des personnes physiques en 2017 ;
- la Namibie, qui a augmenté de manière substantielle les dépenses de protection sociale et son salaire minimum ; et
- Maurice, qui a augmenté de façon spectaculaire les dépenses consacrées à la retraite.



4 LES SERVICES PUBLICS DANS LES PAYS DE LA SADC RÉDUISENT-ILS LES INÉGALITÉS ?

Le pilier « services publics » de l'indice ERI tient compte des mesures prises par les gouvernements en matière d'éducation, de santé et de protection sociale. Les précédentes éditions de l'indice ERI ne prenaient en compte que les dépenses en pourcentage des budgets publics et l'impact des dépenses sur le coefficient de Gini d'un pays. Pour 2020, une nouvelle série d'indicateurs a été ajoutée pour mesurer la couverture et l'équité des services. Il est apparu que de nombreux pays de la SADC obtenaient de mauvais résultats dans ces domaines.

Le **Tableau 3** présente le classement pour les services publics (après pondération selon la population) pour les cinq régions d'Afrique : la SADC arrive en deuxième position, avec un score inférieur de 10 % à celui de l'Afrique du Nord, mais deux fois plus élevé que celui de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Elle n'obtient qu'un quart de ce que font les pays les plus performants au monde pour réduire les inégalités grâce aux services publics.

Le **Tableau 4** montre le classement des pays au sein de la SADC, en Afrique et dans le monde. Si la Namibie, l'Afrique du Sud, les Seychelles et le Botswana figurent dans le tiers supérieur de l'indice, huit pays se trouvent dans le tiers inférieur.

La Namibie arrive en tête de la SADC pour les services publics et se classe au 34^e rang mondial. Elle consacre 53 % de son budget à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, ce qui se traduit par une couverture sociale et une couverture sanitaire très élevées, ainsi que par une réduction des inégalités d'un tiers¹¹⁸.

Madagascar se classe au dernier rang de la SADC et au 147^e rang mondial pour les services publics. Le pays ne consacre que 33 % de son budget à l'éducation, à la santé et à la protection sociale combinées, et ces ressources ne bénéficient pas aux personnes les plus pauvres : seulement 11 % des enfants terminent le cycle secondaire, 28 % des citoyen·nes ont accès à des soins de santé et 5 % à un régime de retraite. Les services publics ne réduisent les inégalités que de 3 %.

TABLEAU 3 SCORES ERI ET CLASSEMENT SOUS-RÉGIONAUX POUR LES SERVICES PUBLICS

Région	Scores ERI moyens	Classement en Afrique
Afrique du Nord	0,29	1
SADC	0,27	2
Afrique de l'Est	0,22	3
Afrique centrale	0,12	4
Afrique de l'Ouest	0,12	5

TABLEAU 4 CLASSEMENT ERI DES PAYS DE LA SADC DANS LA RÉGION, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE POUR LES SERVICES PUBLICS

Pays	Classement SADC (15)	Classement en Afrique (47)	Classement mondial (158)
Namibie	1	1	34
Afrique du Sud	2	2	44
Seychelles	3	3	45
Botswana	4	4	48
Maurice	5	5	63
Eswatini	6	6	73
Lesotho	7	8	84
Zimbabwe	8	15	113
Zambie	9	19	118
Mozambique	10	24	126
Malawi	11	30	134
RDC	12	31	135
Angola	13	33	137
Tanzanie	14	34	138
Madagascar	15	39	147

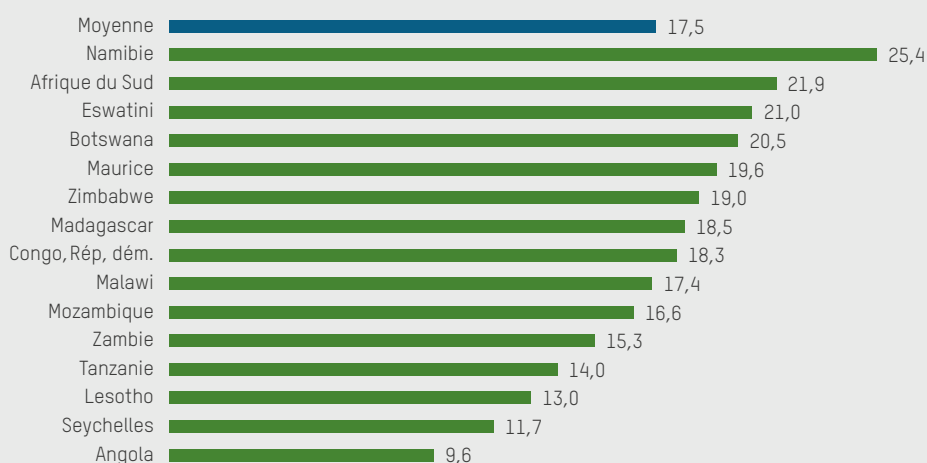
Source : M. Martin et al. (2020)¹¹⁹.

Le reste de ce chapitre examine plus en détail les dépenses et la couverture de l'éducation, des soins de santé et de la protection sociale, leur impact sur les inégalités et les dépenses pour l'agriculture.

4.1 ÉDUCATION

Environ la moitié des pays de la SADC sont proches de la recommandation internationale de 20 % du budget national consacrés à l'éducation, comme le prévoit le partenariat Éducation pour tous (**Figure 16**). La Namibie y consacre actuellement 25,4 %, ce qui représente la troisième part la plus élevée au monde pour l'éducation.

FIGURE 16 : DÉPENSES D'ÉDUCATION (% DU BUDGET DU GOUVERNEMENT)



Source : M. Martin et al. (2020).

TABLEAU 5 INDICATEUR DE COUVERTURE DE L'ÉDUCATION

Pays	Pourcentage des 20 % les plus pauvres achevant le cycle secondaire
Seychelles	91,2
Botswana	81,6
Maurice	35,4
Afrique du Sud	22,6
Eswatini	12,6
Namibie	7,8
RDC	7,2
Malawi	2,8
Angola	1,9
Zambie	1,5
Zimbabwe	0,8
Lesotho	0,5
Tanzanie	0,2
Madagascar	0,1
Mozambique	0,0

Quatre pays consacrent moins de 15 % de leur budget à l'éducation. L'Angola est le pays dont le budget de l'éducation est le plus faible en proportion, avec seulement 9,6 %. Résultat : seulement 1,9 % des enfants des ménages les plus pauvres terminent le cycle secondaire.

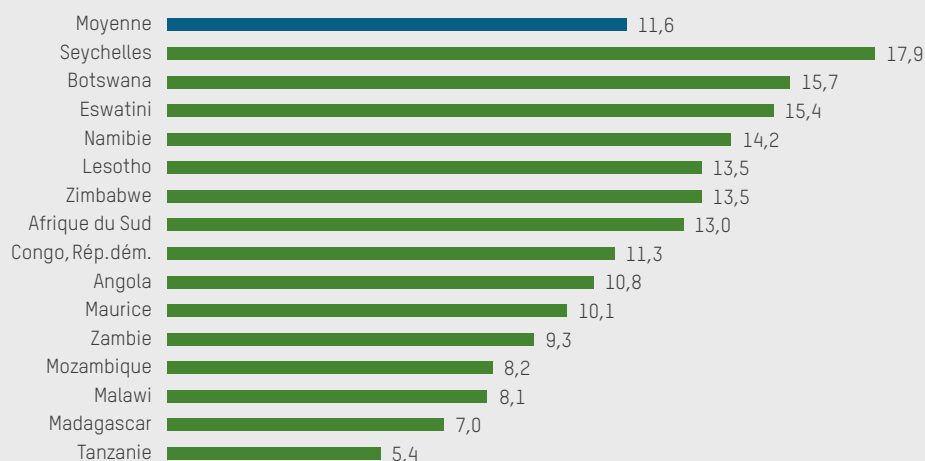
Le **Tableau 5** montre que la plupart des pays membres de la SADC obtiennent de mauvais résultats pour l'indicateur ERI mesurant l'équité de couverture, à savoir l'achèvement du cycle secondaire pour le quintile le plus pauvre. Au Mozambique, à Madagascar, en Tanzanie, au Lesotho et au Zimbabwe, moins de 1 % des élèves du quintile le plus pauvre terminent le cycle secondaire. Les Seychelles et le Botswana font beaucoup mieux, en grande partie grâce à la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire pour les familles.

4.2 SANTÉ

La **Figure 17** montre que les dépenses moyennes des pays de la SADC en matière de santé sont bien inférieures à l'engagement pris par l'Union africaine à Abuja, à savoir 15 % des budgets nationaux. Les Seychelles, le Botswana et l'Eswatini dépassent l'objectif, et quatre autres pays s'en approchent. En revanche, la Tanzanie, Madagascar, le Malawi, le Mozambique et la Zambie consacrent moins de 10 % de leur budget à la santé.

Le **Tableau 6** montre qu'en raison notamment de ces dépenses insuffisantes, tous les pays de la SADC sont loin d'atteindre l'objectif de couverture sanitaire universelle, sept pays affichant encore une couverture inférieure à 50 % au moment où la pandémie de COVID-19 a frappé. La RDC, l'Eswatini, l'Angola et Maurice affichent également des niveaux extrêmement élevés de « dépenses directes catastrophiques » (lorsque plus de 10 % des revenus du ménage sont consacrés aux soins de santé)¹²⁰.

FIGURE 17 : DÉPENSES DE SANTÉ (% DU BUDGET DU GOUVERNEMENT)



Source : M. Martin et al. (2020).

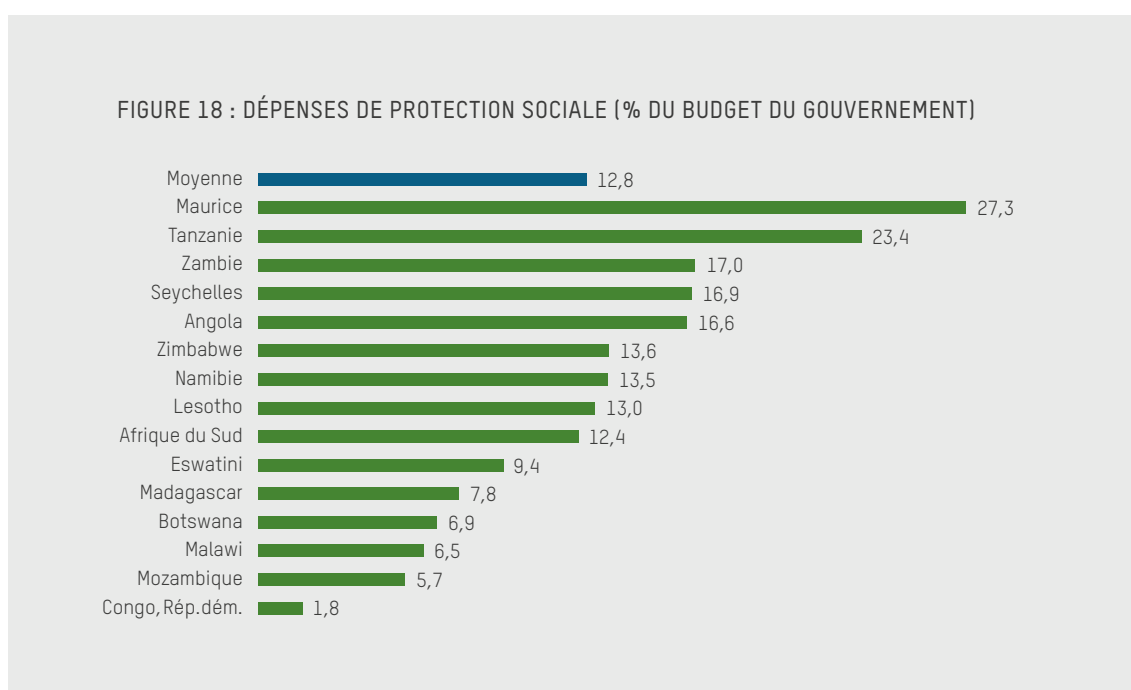
TABLEAU 6 INDICATEURS MESURANT L'ÉQUITÉ DANS LA COUVERTURE SANTÉ

Pays	Pourcentage de la population ayant accès aux soins de santé	Dépenses directes catastrophiques (% de la population)
Seychelles	71	3,48
Afrique du Sud	69	1,41
Eswatini	63	13,39
Maurice	63	10,46
Namibie	62	1,22
Botswana	61	1,00
Zimbabwe	54	6,85
Zambie	53	0,29
Lesotho	48	4,51
Malawi	46	4,21
Mozambique	46	1,61
Tanzanie	43	3,79
RDC	41	15,13
Angola	40	12,38
Madagascar	28	1,64

4.3 PROTECTION SOCIALE

Comme le montre le **Figure 18**, les dépenses de protection sociale avant la pandémie ne représentaient en moyenne que 12,8 % des budgets nationaux dans les pays de la SADC. Elles étaient même inférieures à 10 % en RDC, au Mozambique, au Malawi, au Botswana, à Madagascar et en Eswatini.

L'indice ERI utilise la couverture des régimes de retraites comme un indicateur indirect de la couverture globale de la protection sociale en raison du manque de données sur les programmes ciblant d'autres groupes. Il mesure le pourcentage de la population en âge d'être à la retraite bénéficiant effectivement de prestations de retraite. Comme le montre le **Tableau 7**, trois pays (le Botswana, Maurice et les Seychelles) ont une couverture de retraite universelle, et quatre autres ne sont pas loin du seuil fixé dans les ODD. En revanche, huit pays proposent un régime de retraite à moins de 20 % de leur population âgée, le taux le plus bas revenant au Malawi avec 2,3 %¹²¹.



Source : M. Martin et al. (2020).

TABLEAU 7 INDICATEUR DE COUVERTURE DE PROTECTION SOCIALE

Pays	Couverture des régimes de retraite (% de la population)
Botswana	100
Maurice	100
Seychelles	100
Namibie	98,4
Lesotho	94,0
Afrique du Sud	92,6
Eswatini	86,0
Mozambique	17,3
RDC	15,0
Angola	14,5
Zambie	8,8
Zimbabwe	6,2
Madagascar	4,6
Tanzanie	3,2
Malawi	2,3

4.4. IMPACT DES SERVICES PUBLICS SUR LES INÉGALITÉS

Il est démontré que les dépenses publiques en matière d'éducation, de santé et de protection sociale peuvent réduire considérablement les inégalités de revenus, notamment en évitant que les personnes vivant dans la pauvreté aient à payer de leur poche¹²². L'ampleur de la redistribution dépend toutefois de l'envergure et de la progressivité des dépenses. L'indice ERI mesure l'impact des dépenses en matière de services publics en utilisant les études menées dans certains pays (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zambie) concernant l'incidence des dépenses sur le coefficient de Gini, ou des estimations basées sur l'ampleur des dépenses et les coefficients d'impact moyens mondiaux, en l'absence de telles études. Tous les pays devraient s'efforcer de mener leurs propres études d'incidence dès que possible afin de disposer de données plus précises¹²³.

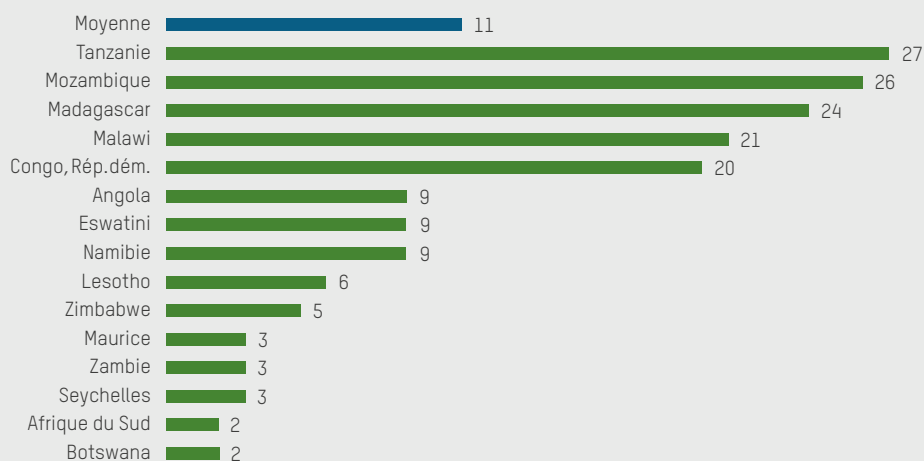
Au sein de la SADC, les services publics de la Namibie sont ceux qui ont le plus fort impact sur la réduction des inégalités, tel que mesuré par le coefficient de Gini (34 %). Viennent ensuite l'Afrique du Sud (22 %), le Lesotho (14 %) et les Seychelles (13 %). À l'autre extrémité du classement se trouvent la RDC, le Zimbabwe, la Tanzanie, Madagascar et la Zambie, où les services publics réduisent les inégalités de moins de 5 %, car les dépenses réalisées dans les trois secteurs sont insuffisantes et non progressives.

4.5 DÉPENSES AGRICOLES POUR LES PETIT-ES EXPLOITANT-ES ET LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Les dépenses agricoles peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités si elles augmentent les revenus des petit-es exploitant-es et de la main-d'œuvre agricole et réduisent l'insécurité alimentaire.

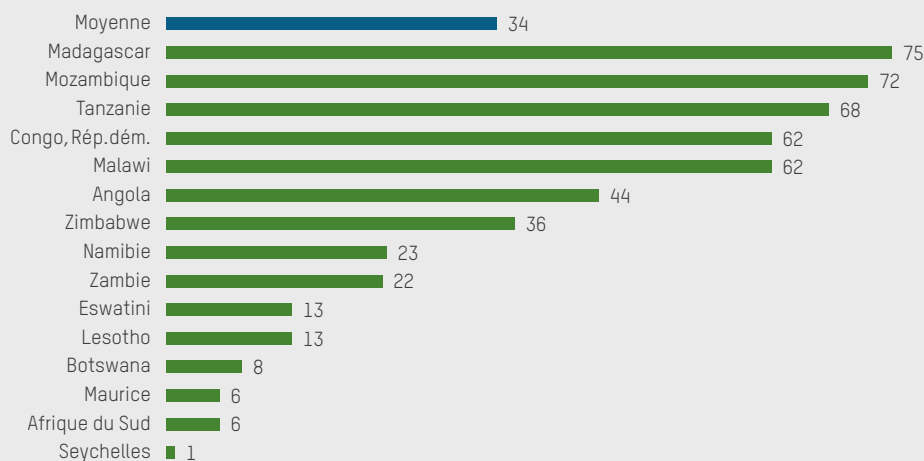
L'agriculture a perdu de son importance pour de nombreuses économies de la SADC au cours des dernières décennies, avec une stagnation de la croissance du secteur. Néanmoins, comme le montrent les **Figures 19 et 20**, elle représente encore en moyenne 11 % du PIB et 34 % de la main-d'œuvre, et reste un secteur vital pour les travailleurs et travailleuses en RDC, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie et en Angola. Dans la plupart des pays, la pauvreté en milieu rural reste par ailleurs plus élevée que la pauvreté en milieu urbain. L'insécurité alimentaire est très élevée, et la pauvreté et l'insécurité alimentaire en milieu rural sont des facteurs majeurs d'inégalités¹²⁴.

FIGURE 19 : PART DE L'AGRICULTURE DANS LE PIB (%)



Source : Banque mondiale (non daté)¹²⁵.

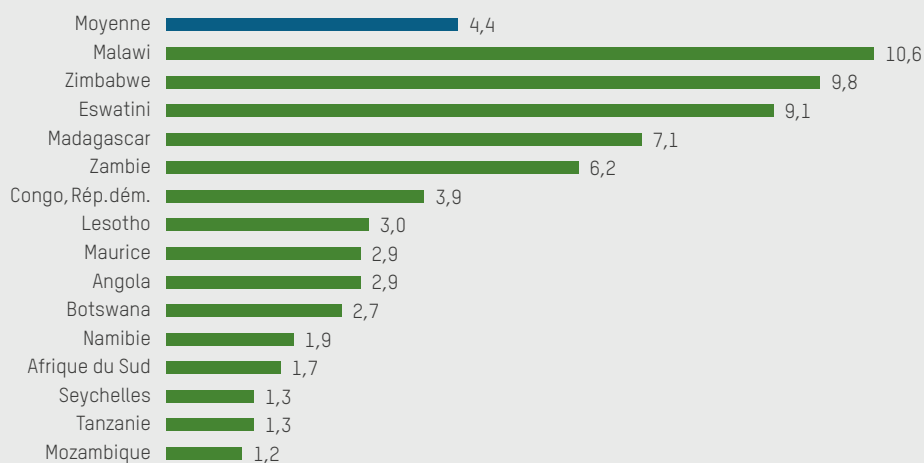
FIGURE 20 : PART DE LA POPULATION ACTIVE DANS L'AGRICULTURE (%)



Source : OIT (non daté)¹²⁶. Part de la population active dans l'agriculture en 2017.

Pour redynamiser le secteur et réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural, les pays de la SADC se sont réengagés en 2014 en faveur du PDDAA, qui appelle les gouvernements à augmenter leur budget annuel alloué à l'agriculture pour le porter à au moins 10 %¹²⁷. Comme le montre la **Figure 21**, seul le Malawi atteint cet objectif, même si le Zimbabwe et l'Eswatini s'en approchent. Le Mozambique et la Tanzanie sont les pays les moins performants alors que l'agriculture est particulièrement vitale pour les revenus des ménages dans ces pays.

FIGURE 21 : DÉPENSES DANS L'AGRICULTURE (% DU BUDGET DU GOUVERNEMENT, 2019)



Sources : Documents budgétaires nationaux pour 2019.

Les données disponibles ne permettent pas de ventiler les dépenses agricoles en fonction des bénéficiaires et il est donc difficile d'évaluer la part qui revient aux petit-es exploitant-es et celle qui revient aux entreprises de l'agro-industrie. Cela ne permet pas de déterminer si les dépenses contribueront à réduire la pauvreté en milieu rural ni si elles sont ciblées sur les cultures vivrières plutôt que sur les cultures d'exportation, réduisant ainsi l'insécurité alimentaire. Les gouvernements de la région devraient s'attacher à ventiler leurs dépenses de manière plus détaillée afin qu'il soit plus facile d'évaluer quels programmes sont susceptibles de contribuer à lutter contre les inégalités, l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural.



5 LES SYSTÈMES FISCAUX DES PAYS DE LA SADC RÉDUISENT-ILS LES INÉGALITÉS ?

Le pilier « progressivité de l'impôt » de l'ERI évalue dans quelle mesure les politiques fiscales d'un pays et leur mise en œuvre réduisent les inégalités. Les indicateurs sont les suivants :

1. Progressivité des politiques fiscales. Les principaux impôts (impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), impôt sur les sociétés (IS) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou taxe sur les produits et services (TPS)) sont-ils conçus pour être progressifs sur le papier ? Leur charge pèse-t-elle davantage sur les épaules des personnes qui ont les moyens de s'en acquitter ?

2. Mise en œuvre des politiques fiscales. Dans quelle mesure le pays parvient-il à collecter ses principaux impôts et dans quelle mesure cela rend-il le recouvrement des impôts progressif dans la pratique ?

3. Impact des impôts sur les inégalités. Quel est l'impact des impôts perçus sur les inégalités de revenus, telles que mesurées par le coefficient de Gini ?

Le **Tableau 8** montre que la SADC est la plus performante des régions africaines en termes de scores moyens (en fonction de la population) pour l'ensemble du pilier fiscal, même si les autres régions ne sont pas loin derrière. Elle obtient un score moyen de presque deux tiers de celui des régions les plus performantes du monde. Cela reflète la présence de sept pays (Afrique du Sud, Seychelles, Lesotho, Angola, Tanzanie, Zambie et Mozambique) dans le premier tiers de l'indice mondial, comme le montre le **Tableau 9**. Cinq pays seulement (Maurice, Madagascar, Zimbabwe, Eswatini et RDC) se situent dans le tiers inférieur.

En raison d'une structure fiscale progressive et d'un haut niveau de recouvrement, le système fiscal sud-africain est celui qui a le plus d'impact au monde sur la réduction des inégalités. Néanmoins, le gouvernement pourrait faire beaucoup plus pour rendre son système plus progressif, par exemple en introduisant un impôt sur la fortune, en améliorant les taxes foncières et en collectant davantage d'impôts auprès des grandes entreprises et des particuliers fortunés grâce à une lutte efficace contre l'évasion fiscale¹²⁸. Maurice se situe à l'autre extrémité du classement de la SADC, en raison d'un faible impôt sur les sociétés (15 % seulement), de taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques très bas et de plusieurs pratiques fiscales dommageables s'apparentant à celles des paradis fiscaux.

TABLEAU 8 SCORES ERI ET CLASSEMENTS RÉGIONAUX POUR LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT

Région	Scores ERI moyens	Classement en Afrique
SADC	0,64	1
Afrique de l'Est	0,63	2
Afrique du Nord	0,58	3
Afrique centrale	0,53	4
Afrique de l'Ouest	0,49	5

TABLEAU 9 CLASSEMENTS ERI DANS LA RÉGION, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE POUR LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT

Pays	Classement SADC (15)	Classement en Afrique (47)	Classement mondial (158)
Afrique du Sud	1	1	1
Seychelles	2	6	15
Lesotho	3	8	20
Angola	4	9	25
Tanzanie	5	11	39
Zambie	6	13	44
Mozambique	7	14	48
Malawi	8	15	54
Botswana	9	17	56
Namibie	10	18	59
RDC	11	33	107
Eswatini	12	36	116
Zimbabwe	13	41	133
Madagascar	14	42	134
Maurice	15	44	138

Source : M. Martin et al. (2020)

L'augmentation des recettes fiscales recèle un énorme potentiel pour financer les programmes publics de réduction des inégalités. Si les gouvernements de la SADC avaient augmenté leurs recettes fiscales de seulement 1 % du PIB, cela aurait permis de dégager 6,5 milliards de dollars de recettes supplémentaires pour 2021, soit suffisamment pour offrir à plus de 10 millions d'enfants de la région une éducation primaire de qualité chaque année.¹²⁹

En outre, les citoyen·nes de la SADC sont très favorables à des systèmes fiscaux plus progressifs. La **Figure 22** montre les résultats d'une enquête Afrobarometer couvrant 8 des 15 pays du présent rapport, dont il ressort que près de deux tiers des citoyen·nes considèrent qu'il est juste de taxer les riches à un taux plus élevé pour aider à financer les programmes gouvernementaux qui bénéficient aux personnes vivant dans la pauvreté¹³⁰.

FIGURE 22 : PART DE LA POPULATION FAVORABLE À UNE FISCALITÉ PROGRESSIVE (%)



Source : Enquêtes Afrobarometer Round 8.

5.1 PROGRESSIVITÉ DES POLITIQUES FISCALES SUR LE PAPIER

Cet indicateur mesure si les principaux impôts (IS, IRPP et TVA ou TPS) sont structurés de manière progressive, de sorte que les citoyen·nes les plus riches sont censé·es payer une part plus importante de leurs revenus et que les citoyen·nes les plus pauvres en sont largement exempté·es. La RDC, le Malawi et la Zambie s'en sortent particulièrement bien sur ces aspects, contrairement à Maurice et Madagascar.

Cet indicateur permet également d'évaluer si les pays appliquent des politiques fiscales qui encouragent les « pratiques fiscales dommageables », en agissant par exemple comme des paradis fiscaux et en privant de revenus leurs propres citoyen·nes (ainsi que celles et ceux d'autres pays). La plupart des membres de la SADC ne s'adonnent pas à de tels comportements, ce que font en revanche Maurice et, dans une moindre mesure, la Namibie et les Seychelles.

FIGURE 23 : TAUX D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (%)

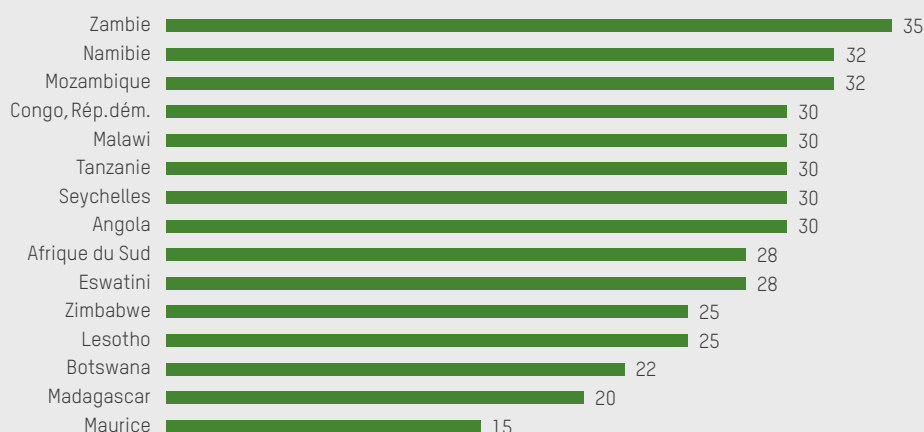
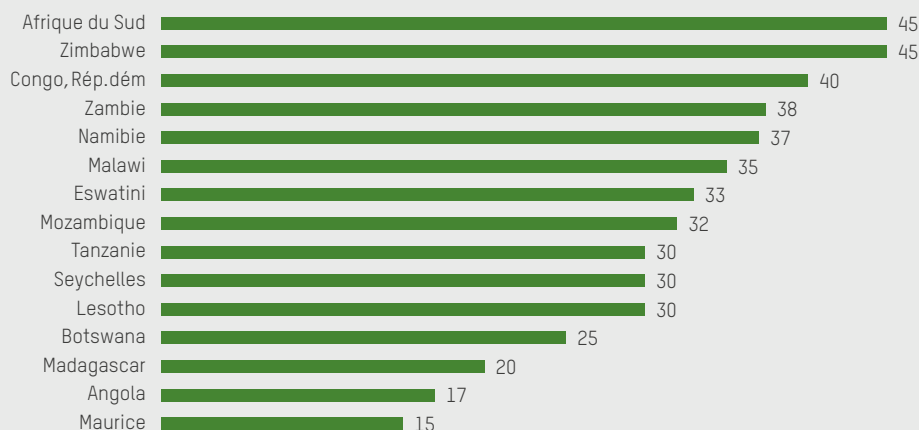


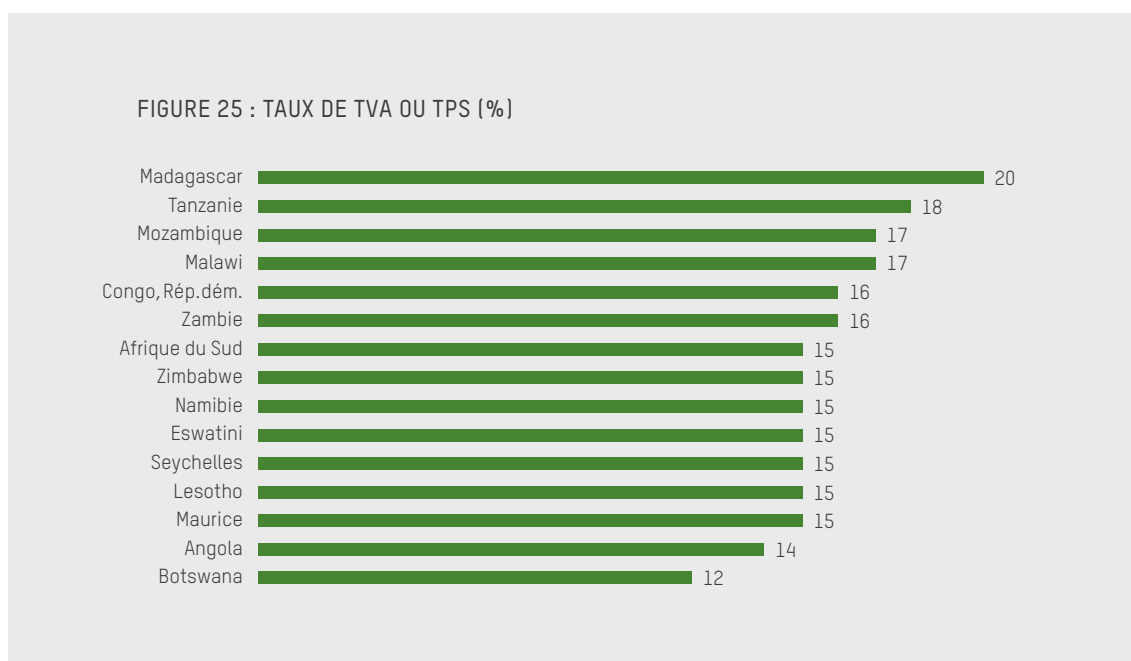
FIGURE 24 : TAUX MAXIMUM D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (%)



Si l'on examine plus en détail les différents impôts, le taux moyen d'IS est de 27,4 % au sein de la SADC, légèrement en deçà de la moyenne africaine de 28 %. Toutefois, comme le montre la **Figure 23**, huit pays (Zambie, Namibie, Mozambique, RDC, Malawi, Tanzanie, Seychelles et Angola) se situent au-dessus de ce niveau, tandis que trois (Maurice, Madagascar et Botswana) sont nettement en dessous.

Le taux maximal moyen de l'IRPP dans la SADC est de 31,4 %, ce qui est légèrement inférieur aux moyennes africaine et mondiale de 32 %. La **Figure 24** montre un large éventail de taux supérieurs. Le taux supérieur du Zimbabwe est un tiers plus élevé que les moyennes, tandis que Maurice, l'Angola et Madagascar ont des taux supérieurs très bas.

La fourchette des taux de TVA/TPS est également large (**Figure 25**). Il s'agit de taxes régressives, car les personnes ayant un revenu disponible moindre doivent consacrer une part beaucoup plus importante de leurs revenus à la consommation soumise à ces impôts. Par conséquent, les pays obtiennent de meilleurs scores ERI s'ils appliquent des taux plus faibles. Madagascar a le taux de TVA le plus élevé (20 %), ce qui, combiné à de faibles taux d'impôt sur le revenu, rend son système fiscal régressif. Le Botswana avait le taux de TVA le plus bas en 2020, à 12 %, mais il l'a porté à 14 % dans le budget 2021.



Source : M. Martin et al. (2020), sur la base des documents budgétaires nationaux et des codes des impôts. Le Botswana a porté sa TVA à 14 % en 2021. Les exonérations de l'Afrique du Sud sur les denrées alimentaires sont calculées en proportion des aliments de base consommés par le quintile le plus pauvre.

- Deux mesures politiques peuvent rendre la TVA moins régressive et réduire son impact sur les inégalités : l'exemption des denrées alimentaires de base consommées par les personnes vivant dans la pauvreté ; et
- un seuil minimum relativement élevé pour soumettre les entreprises à la TVA, ce qui exclut les petits commerçants et réduit les coûts pour la clientèle la plus pauvre¹³¹.

Le **Tableau 10** montre que sept pays de la SADC (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, RDC et Zambie) appliquent ces deux mesures. Cinq appliquent uniquement des exemptions sur les denrées alimentaires, et deux n'utilisent que des seuils. Un calcul plus détaillé pour l'Afrique du Sud montre que seuls deux tiers du panier alimentaire des citoyen·nes les plus pauvres sont exonérés de TVA.

TABLEAU 10 EXONÉRATIONS DE TVA ET SEUILS D'ASSUJETTISSEMENT ÉLEVÉS DANS LES PAYS DE LA SADC

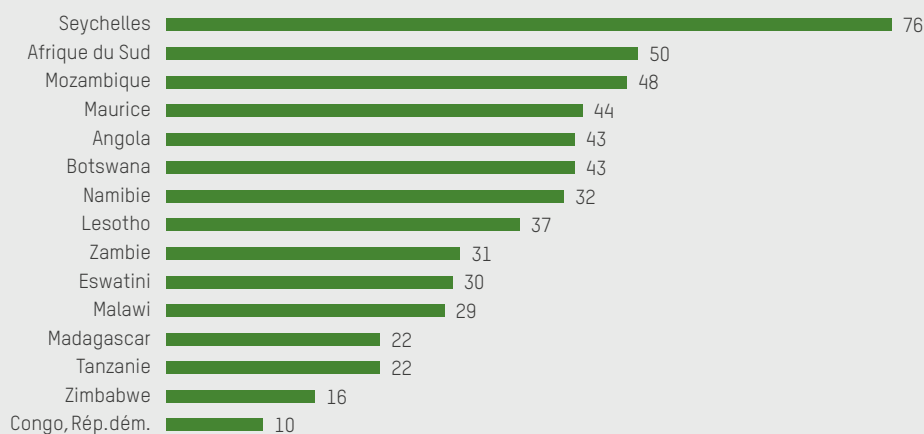
Pays	Exemptions sur les denrées alimentaires de base	Seuils élevés
Angola	Oui	Oui
Botswana	Oui	Oui
RDC	Oui	Oui
Eswatini	Oui	Non
Lesotho	Oui	Oui
Madagascar	Non	Oui
Malawi	Oui	Oui
Maurice	Oui	Oui
Mozambique	Oui	Non
Namibie	Oui	Non
Seychelles	Oui	Non
Afrique du Sud	2/3*	Oui
Tanzanie	Non	Oui
Zambie	Oui	Oui
Zimbabwe	Oui	Non

Les impôts sur la fortune sont également essentiels pour réduire les inégalités. Ils peuvent porter sur différents types de patrimoine (foncier, immobilier, financier) ou sur des transactions importantes (telles que les plus-values, les héritages et les donations). Les impôts sur la fortune sont importants car, en raison principalement de l'augmentation beaucoup plus rapide des revenus financiers que des revenus du travail au niveau mondial, les inégalités de patrimoine sont plus élevées encore que les inégalités de revenus¹³². Aucun pays de la SADC n'applique d'impôts sur le patrimoine. Tous ont des impôts fonciers, mais ceux-ci sont souvent peu élevés, ne sont pas progressifs et/ou sont collectés de manière très inefficace. De nombreux pays perçoivent des impôts sur les plus-values, mais ceux-ci sont inférieurs à leurs impôts sur le revenu, et beaucoup n'appliquent aucune fiscalité sur les successions ou les donations, ou appliquent des taux très bas. Ces types d'impôts devraient être considérés comme une priorité dans la région. À titre d'exemple, un impôt progressif sur la fortune des 1 % de citoyen-nes sud-africain-es les plus riches pourrait générer des recettes représentant entre 1,5 % et 3,5 % du PIB sud-africain : le chiffre le plus élevé permettrait à l'Afrique du Sud d'augmenter de 50 % ses budgets de santé et de protection sociale¹³³.

5.2 RECOUVREMENT DE L'IMPÔT

L'indicateur de recouvrement de l'impôt porte sur le « rendement », c'est-à-dire le pourcentage d'impôt que chaque pays collecte par rapport au montant théorique d'après les taux d'imposition et l'assiette fiscale sur laquelle il est prélevé¹³⁴. Sur cette base, presque tous les pays de la SADC obtiennent de mauvais résultats. Seules les Seychelles perçoivent la majeure partie (76 %) de ce qu'elles pourraient percevoir, tandis que cinq autres pays se situent à environ 50 % (Figure 26). Sept pays collectent moins d'un tiers de ce qu'ils pourraient, avec la RDC à 10 % et le Zimbabwe à 16 %. Ces faibles niveaux de rendement fiscal se traduisent par de faibles ratios des recettes fiscales rapportées au PIB. Par exemple, le ratio impôts/PIB de la RDC en 2019 n'était que de 6,8 %¹³⁵.

FIGURE 26 : « RENDEMENT » DU RECOUVREMENT DE L'IMPÔT (%)



Source : M. Martin et al. (2020), sur la base des documents budgétaires nationaux et des données du FMI sur le recouvrement de l'impôt.

Beaucoup trop de pays restent largement tributaires des taxes à la consommation pour leurs recettes fiscales. Tous souffrent d'importantes lacunes dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu. Cela est dû à cinq facteurs principaux :

Le recours excessif aux exonérations et aux congés fiscaux, principalement pour attirer les investissements (surtout étrangers), même si rien ne prouve que ces incitations soient des facteurs importants dans les décisions d'investissement à travers le monde.

- L'évasion fiscale généralisée (qu'il s'agisse de fraude illégale ou d'évitement légal) et les « flux financiers illicites » des grandes entreprises et des particuliers fortunés.
- Le recours à des déductions importantes (notamment pour l'enseignement privé, les soins de santé et les retraites) pour alléger la charge d'IRPP des citoyen-nes les plus riches.
- La faiblesse des administrations fiscales, qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour suivre et contrôler les obligations fiscales des gros contribuables.
- Des traités fiscaux déséquilibrés qui empêchent les pays de percevoir des impôts auprès des multinationales. Maurice, en particulier, a fait l'objet de critiques pour avoir signé des conventions fiscales avec d'autres pays africains qui permettent aux sociétés de bénéficier de taux d'imposition inférieurs¹³⁶.

La plupart des pays de la SADC cherchent à réduire les exemptions et les déductions, à accroître les efforts de lutte contre la fraude fiscale, à renégocier les traités et à améliorer le recouvrement de l'impôt. Il reste toutefois encore beaucoup à faire, non seulement au niveau national, mais aussi par le biais de la coopération internationale pour partager les informations fiscales, renégocier les traités et fournir une aide en matière de contrôle et de recouvrement.

5.3 IMPACT DES TAXES SUR LES INÉGALITÉS

Il est démontré que les impôts sur le revenu et la fortune tendent à réduire sensiblement les inégalités parce qu'ils sont progressifs et qu'ils sont prélevés davantage auprès des citoyen·nes les plus riches¹³⁷, alors que la plupart des taxes sur la consommation (par exemple, la TVA et la TPS) augmentent les inégalités car elles sont régressives et prélevées proportionnellement auprès des citoyen·nes à faible revenu. L'impact de la fiscalité sur les inégalités varie énormément d'un pays à l'autre, car il dépend à la fois de la structure des taxes (taux, exemptions, seuils, etc.) et de leur recouvrement respectif. L'ERI mesure cet impact en utilisant les études menées dans certains pays (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zambie) concernant l'incidence des impôts sur le coefficient de Gini, ou des estimations basées sur le recouvrement de l'impôt et les coefficients d'impact moyens mondiaux ailleurs.

Au sein de la SADC, seuls quatre pays ont des systèmes fiscaux qui réduisent les inégalités, la Tanzanie réduisant son coefficient de Gini d'environ 11 %, l'Afrique du Sud de 6 %, la Namibie de 2 % et le Lesotho de 1 %. Les 11 autres pays sont régressifs, augmentant en fait les inégalités de 1 % (RDC et Malawi) à 9 % (Seychelles). Étant donné que 10 de ces calculs sont des estimations, tous les pays devraient mener des études d'incidence spécifiques dès que possible afin de disposer de données plus précises¹³⁸.



6 LES POLITIQUES DU TRAVAIL DES PAYS DE LA SADC RÉDUISENT-ELLES LES INÉGALITÉS ?

Le pilier « Droits du travail et salaires » de l'ERI mesure si les politiques du travail réduisent les inégalités à trois niveaux :

1. Politiques du travail. La législation prévoit-elle des droits du travail et des droits syndicaux, la protection des travailleuses (par exemple, en matière d'égalité de rémunération, de non-discrimination, de protection contre le viol et le harcèlement sexuel, ainsi que de durée et de niveau de l'indemnité parentale), et des salaires minimums équitables ?

2. Couverture des droits du travail. Quelle est la proportion de travailleurs et de travailleuses dont les droits sont garantis par un contrat de travail formel ? Cela exclut les personnes au chômage et les personnes occupant un emploi vulnérable ou informel.

3. Impact des salaires sur les inégalités. Celui-ci est mesuré par le coefficient de Gini des salaires.

Le **Tableau 11** montre que la SADC se classe deuxième parmi les sous-régions d'Afrique pour son score moyen pondéré en matière de droits du travail. Les gouvernements de la SADC ne font que les trois quarts de ce que fait l'Afrique du Nord, et seulement un tiers de ce que font les pays les plus performants du monde. La SADC compte un certain nombre de pays où les droits du travail sont très faibles, notamment pour les femmes. Elle obtient également de mauvais résultats en raison de la forte proportion de personnes occupant un emploi précaire ou de personnes au chômage, qui ne bénéficient pas de droits du travail. Elle obtient en revanche de relativement bons résultats en matière de salaire minimum.

Le **Tableau 12** montre que seuls deux pays (les Seychelles et Maurice) se classent dans le tiers supérieur de l'ERI mondial. Cela reflète la solidité des droits syndicaux et des droits des travailleurs et des travailleuses, ainsi que les faibles niveaux d'inégalités salariales. En revanche, sept pays se situent dans le tiers inférieur de l'indice mondial.

TABLEAU 11 : SCORES ERI ET CLASSEMENTS RÉGIONAUX POUR LES DROITS DU TRAVAIL

Région	Score en matière de travail	Classement en Afrique
Afrique du Nord	0,49	1
SADC	0,36	2
Afrique de l'Est	0,17	3
Afrique centrale	0,16	4
Afrique de l'Ouest	0,12	5

TABLEAU 12 CLASSEMENTS ERI DES PAYS DE LA SADC DANS LA RÉGION, EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE POUR LES DROITS DU TRAVAIL

Pays	Classement SADC (15)	Classement en Afrique (47)	Classement mondial (158)
Seychelles	1	1	29
Maurice	2	2	50
Afrique du Sud	3	3	53
Lesotho	4	6	76
Malawi	5	7	85
Eswatini	6	9	97
Botswana	7	12	100
Namibie	8	14	104
Mozambique	9	18	118
RDC	10	21	122
Angola	11	23	125
Madagascar	12	27	129
Zimbabwe	13	31	135
Zambie	14	34	139
Tanzanie	15	35	144

Source : M. Martin et al. (2020).

6.1 POLITIQUES DU TRAVAIL

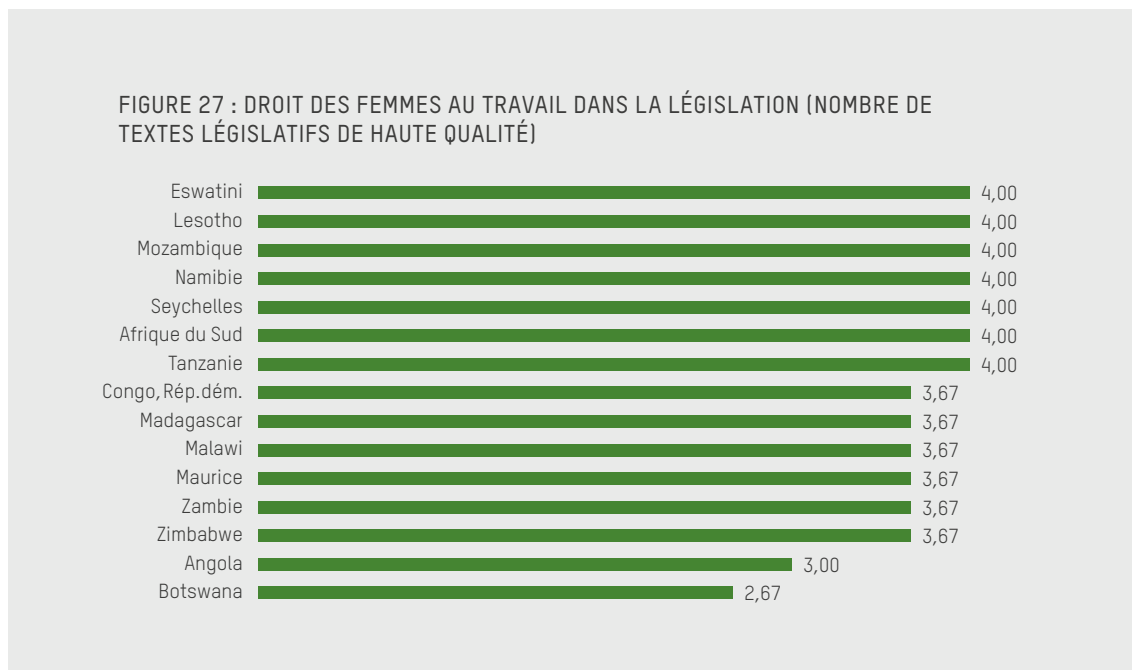
La RDC, le Malawi et le Mozambique obtiennent les meilleurs résultats en matière de politiques et de lois qui renforcent les droits du travail au sein la SADC, et se classent parmi les 10 premiers au niveau mondial. Cela reflète leurs salaires minimums élevés et leurs lois solides sur le papier. À l'autre extrémité du classement se trouvent le Botswana, le Zimbabwe, l'Eswatini, l'Angola et la Tanzanie, qui sont tirés vers le bas par des droits syndicaux médiocres et des salaires minimums plus bas. Cependant, le score global de la plupart des pays membres de la SADC sur le pilier du travail est encore dégradé par des niveaux élevés de chômage et d'emploi informel ou précaire, ainsi que par de fortes inégalités salariales. Ces problèmes reflètent le fait que les politiques ne sont pas efficacement mises en œuvre.

Le Malawi, le Lesotho et les Seychelles figurent dans le top 50 mondial des indicateurs des droits du travail de la Penn State University sur les droits des syndicats et les droits des travailleurs et des travailleuses. Ils ont adopté toutes les lois nécessaires pour permettre la liberté d'association et les droits de négociation collective, et ne les violent que rarement. À l'inverse, le Zimbabwe, la RDC, la Tanzanie, l'Eswatini, le Botswana et la Zambie se situent tous dans le tiers inférieur pour cet indicateur. En 2017, une grande partie de la législation critique leur faisait encore défaut, et ils violaient souvent la législation existante. Au sein de la SADC, 11 pays ont progressé sur cet indicateur entre 2015 et 2017, notamment l'Eswatini et le Zimbabwe, tandis que d'autres ont reculé, comme Maurice, l'Angola et la Tanzanie, qui ont connu davantage de violations des droits du travail¹³⁹.

Les femmes ont besoin de protections spécifiques supplémentaires pour participer davantage au marché du travail et améliorer leur niveau de salaire. Par conséquent, l'indice ERI examine comment ces droits sont protégés, en évaluant s'il existe des lois pour :

1. prévenir la discrimination à l'embauche ;
2. prévenir la discrimination sur le lieu de travail ;
3. garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale ; et
4. protéger les femmes de manière exhaustive contre les violences basées sur le genre et le harcèlement sexuel.

Comme le montre la **Figure 27**, la plupart des pays de la SADC obtiennent de bons résultats pour cet indicateur, sept pays ayant des lois de grande qualité dans les quatre domaines. Sept pays sont pénalisés pour ne pas avoir inclus le viol conjugal dans leurs lois anti-viol, l'Angola est pénalisé pour ne pas avoir de loi sur le harcèlement sexuel et le Botswana pour ne pas avoir de loi sur l'égalité des salaires.

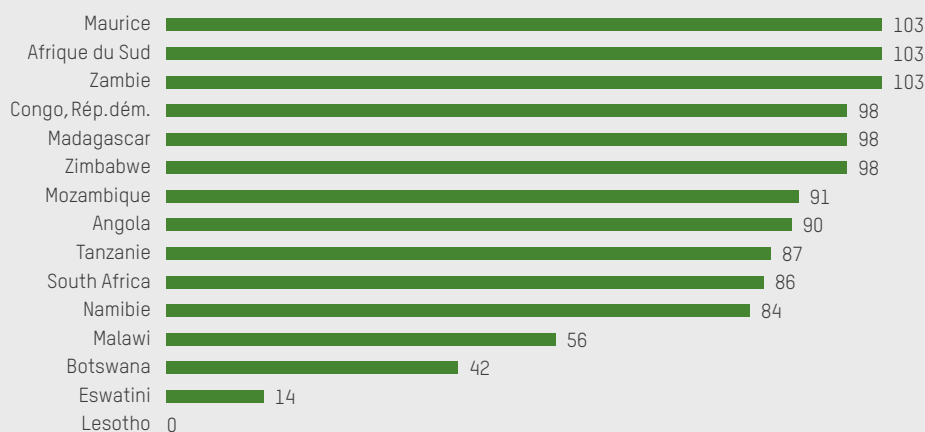


Source : M. Martin et al. (2020), sur la base des législations nationales du travail.

Le deuxième indicateur des droits des femmes est le nombre de jours de congé parental rémunéré. Ce congé est essentiel pour que les parents puissent s'occuper de leurs enfants sans perdre leur revenu. Cet indicateur est évalué sur la base du nombre de jours de congé payé multiplié par le pourcentage du revenu antérieur payé. Comme le montre la **Figure 28**, trois pays de la SADC offrent 100 jours ou plus de rémunération complète. Cependant, cinq pays n'offrent qu'entre 80 et 91 jours, le Malawi 56, le Botswana 42 et l'Eswatini seulement 14 jours. Le Lesotho est le seul pays de la région et l'un des cinq pays au monde à n'offrir aucun congé parental.

Le congé de paternité est un autre indicateur important utilisé au niveau mondial pour évaluer si la charge des soins pour les femmes est allégée : la SADC obtient de mauvais résultats pour cet indicateur, huit pays ne prévoyant aucun congé de paternité. Le Mozambique n'offre qu'un seul jour ; le Botswana et la Tanzanie en offrent trois ; Maurice, les Seychelles et la Zambie en offrent cinq ; et l'Afrique du Sud offre 10 jours (payés à 66 % du salaire antérieur).

FIGURE 28 : CONGÉ PARENTAL (NB. DE JOURS X % DU SALAIRE ANTÉRIEUR)

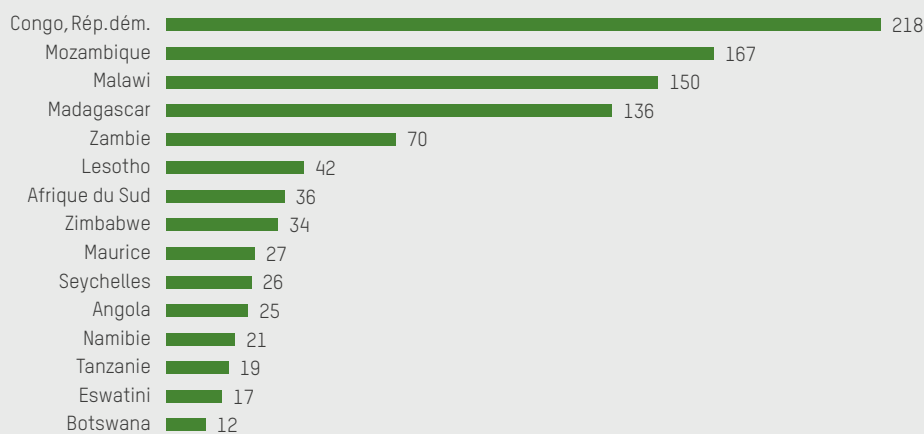


Source : M. Martin et al. (2020), sur la base des législations nationales du travail.

Le dernier indicateur utilisé pour évaluer les politiques du travail est le salaire minimum d'un pays. L'idéal serait de l'évaluer par rapport à la référence du « salaire minimal vital » qui permet aux travailleurs et aux travailleuses de subvenir aux besoins fondamentaux d'une vie décente. Cependant, aucun salaire minimum vital n'a été calculé pour la plupart des pays de la SADC, si bien que nous comparons ici les salaires minimums au PIB par habitant-e : cela présente l'avantage supplémentaire (par rapport aux salaires moyens, par exemple) de refléter si le salaire minimum contribue à augmenter la part des revenus du travail dans le PIB.

Comme le montre le **Figure 29**, quatre pays de la SADC obtiennent des résultats relativement bons pour cet indicateur, la RDC, le Mozambique, le Malawi et Madagascar fixant des salaires bien supérieurs au PIB par habitant-e. Cela reflète les importantes augmentations récentes des salaires minimum. Cependant, 10 pays font beaucoup moins bien, avec des salaires minimums inférieurs à 50 % de leur PIB par habitant-e. C'est le cas de l'Afrique du Sud, qui a introduit un salaire minimum national en 2020 (mais avec des salaires inférieurs pour les travailleurs et travailleuses domestiques ; c'est ce niveau inférieur que nous utilisons ici pour mesurer son salaire minimum).

FIGURE 29 : SALAIRE MINIMUM EN % DU PIB PAR HABITANT·E



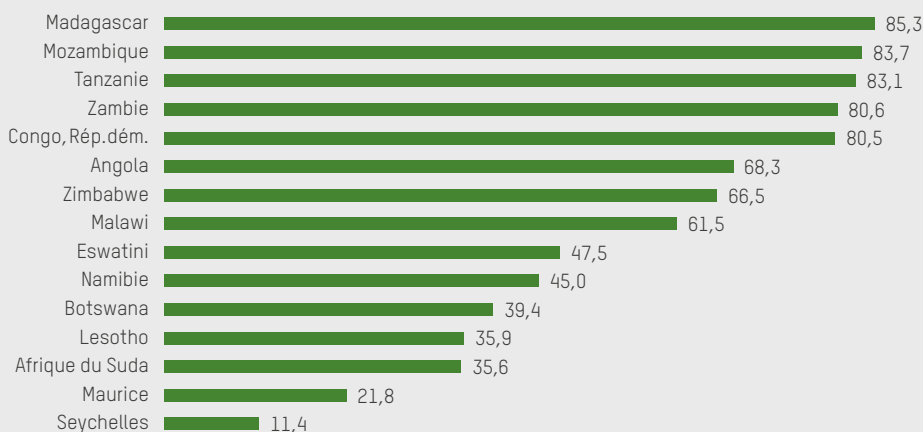
Source : M. Martin et al. (2020), sur la base des législations nationales sur les salaires.

6.2 COUVERTURE DES DROITS DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES

Comme le montre la **Figure 30**, dans huit pays de la SADC, moins de la moitié des travailleurs et des travailleuses sont couvert-es par des protections formelles du travail. Ce n'est qu'à Maurice, en Afrique du Sud et au Lesotho que plus de deux tiers des travailleurs et des travailleuses bénéficient de droits formels en matière d'emploi. Les pays présentant la plus forte proportion de travailleurs et de travailleuses non protégé-es sont Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et la RDC.

Au Botswana, en Eswatini, au Lesotho, en Namibie, en Afrique du Sud et en Zambie, la faible couverture des droits des travailleurs et des travailleuses reflète des niveaux de chômage plus élevés, qui atteignent ou dépassent 10 %. Avec ses 29 %, l'Afrique du Sud affiche le taux de chômage le plus élevé. La plupart des autres pays de la région ont des taux de chômage inférieurs à 5 %, bien que ces chiffres ne reflètent pas le sous-emploi généralisé, notamment dans le secteur informel.

FIGURE 30 : TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES N'AYANT AUCUN DROIT FORMEL EN MATIÈRE DE TRAVAIL (% DE LA POPULATION ACTIVE, 2019)



Source : M. Martin et al. (2020), sur la base des données de l'OIT.

6.3 IMPACT SUR LES INÉGALITÉS SALARIALES

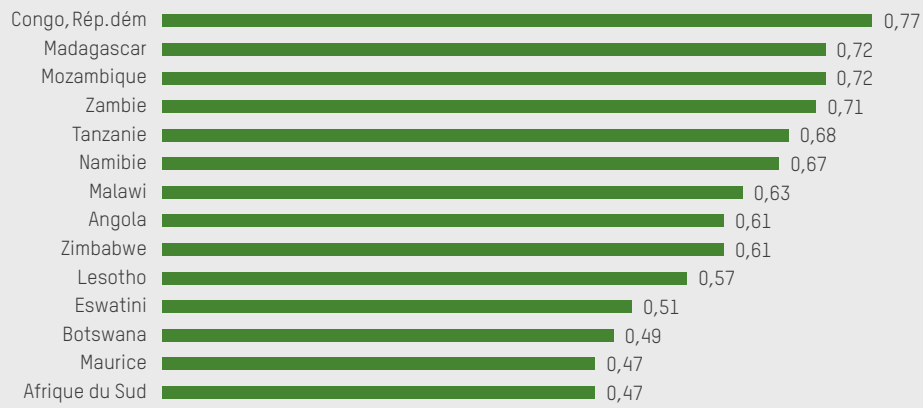
Pour évaluer si les politiques de lutte contre les inégalités du travail réduisent les inégalités salariales, nous utilisons les estimations de l'OIT concernant le coefficient de Gini pour les salaires¹⁴⁰. Ce coefficient fonctionne de la même manière que le coefficient de Gini pour le revenu : plus le coefficient est élevé, plus les salaires sont inégaux dans le niveau de revenu, jusqu'à un maximum de 1.

Comme le montre la **Figure 31**, quatre pays ont des coefficients de Gini supérieurs à 0,7, ce qui les place parmi les 20 pires pays au monde. Seuls cinq (Afrique du Sud, Maurice, Botswana et Eswatini) ont des scores inférieurs à 0,55, ce qui les place dans la moitié la moins inégalitaire des pays du monde.

Ces coefficients de Gini très élevés reflètent deux facteurs principaux : la mauvaise application des politiques relatives aux droits des femmes et aux salaires minimums, et les faibles salaires perçus par les personnes occupant des emplois précaires ou informels.

Ils reflètent donc le fait que des marchés du travail largement non réglementés produisent des niveaux extrêmes d'inégalités, les pays présentant les plus fortes inégalités salariales (comme le Mozambique et la Zambie) étant ceux qui sont les moins à même de faire respecter les droits qui existent pourtant sur le papier. Il sera pratiquement impossible pour les gouvernements de réduire de telles inégalités produites par le marché pour les amener à des niveaux qui n'ont pas d'impact négatif sur le PIB s'ils s'appuient uniquement sur des mesures fiscales et de dépenses publiques. Cela souligne la nécessité de renforcer les politiques relatives aux droits du travail et leur application dans les pays de la SADC.

FIGURE 31 : INÉGALITÉS SALARIALES (COEFFICIENT DE GINI)



Source : M. Martin et al. (2020), sur la base d'estimations de l'OIT. Aucune donnée n'est disponible auprès de l'OIT pour les Seychelles.

Encadré 3 : Existe-t-il des liens entre la gouvernance et l'engagement à la réduction des inégalités ?

Certains commentaires reçus suite aux rapports mondiaux sur l'indice ERI de 2018 et 2020 demandaient à DFI et Oxfam d'analyser si la bonne gouvernance (en particulier une mobilisation en faveur de la transparence budgétaire et de la lutte contre la corruption) poussait les gouvernements à se concentrer davantage sur la lutte contre les inégalités. L'hypothèse avancée est qu'une bonne gouvernance verrait les citoyen·nes plus impliqué·es dans les décisions budgétaires de l'État, rendant de fait la distribution moins déterminée par la richesse, le pouvoir ou la corruption au sein d'une petite élite. La causalité pourrait toutefois être inverse : les politiques visant à réduire les inégalités amènent également les citoyen·nes à s'impliquer davantage dans la gouvernance du pays.

Nous avons testé les corrélations entre les scores ERI des pays (scores généraux et pour les différents piliers) et deux autres indices très respectés, l'Indice du budget ouvert (IBO) du Partenariat international pour le budget et l'Indice de perception de la corruption (IPC) élaboré par Transparency International⁴¹. Aucun de ces indices ne couvre tous les pays de l'indice ERI, l'IPC couvrant 152 pays et l'IBO 106⁴².

Il n'y a pas suffisamment de points de données pour justifier des tests économétriques complets, mais une analyse statistique simple montre des corrélations relativement élevées avec l'indice ERI global et le pilier des services publics. Comme le montre le **Tableau 13**, pour l'ensemble des pays, tous les coefficients de corrélation sont supérieurs à 0,628 (la corrélation la plus élevée possible serait de 1). La relation la plus forte est celle entre le pilier des services publics de l'indice ERI et l'IPC (0,743). Nous avons également testé le pilier fiscal de l'indice ERI par rapport aux deux autres indices, mais nous n'avons trouvé pratiquement aucune corrélation, à savoir 0,053 avec l'IPC et 0,140 avec l'IBO. Nous n'avons pas testé le pilier du travail, en l'absence d'hypothèses crédibles selon lesquelles les politiques anticorruption ou la transparence budgétaire influenceraient les politiques du travail.

Nous avons ensuite examiné plus en détails les corrélations pour les pays de la SADC, et avons constaté qu'elles sont encore plus élevées (égales ou supérieures à 0,8) pour l'IPC, mais légèrement inférieures pour la transparence budgétaire que les scores globaux. Les scores pour le pilier de la fiscalité sont également plus élevés, à 0,407 pour l'IBO et 0,331 pour l'IPC.

Ces résultats indiquent que les perceptions de la corruption et de la transparence budgétaire sont toutes deux fortement liées à des scores plus élevés à l'indice ERI. Cependant, les corrélations plus élevées avec l'IPC impliquent que des perceptions plus faibles de la corruption sont encore plus étroitement liées aux services publics de lutte contre les inégalités que la transparence budgétaire. Ces effets semblent être particulièrement forts dans les pays de la SADC. Nous ne pouvons pas tester la causalité pour déterminer si la gouvernance influence les politiques de lutte contre les inégalités ou vice versa, mais il est clair que la réussite des politiques de lutte contre les inégalités exige d'accompagner celles-ci d'efforts importants pour combattre la corruption et rendre les budgets transparents.

TABLEAU 13 CORRÉLATIONS ENTRE LES SCORES ERI ET CEUX DES INDICES DE GOUVERNANCE MONDIALE

Scores ERI utilisés pour les tests	Corrélation ERI-IPC	Corrélation ERI-IBO
Scores ERI généraux globaux	0,697	0,633
Scores ERI mondiaux pour les services publics	0,743	0,628
Scores ERI mondiaux pour la fiscalité	0,053	0,140
Scores ERI généraux de la SADC	0,799	0,598
Scores ERI de la SADC pour les services publics	0,851	0,566
Scores ERI de la SADC pour la fiscalité	0,331	0,407

Sources : ERI : www.inequalityindex.org ; IPC : www.transparency.org/en/cpi/2020/index ; IBO : survey.internationalbudget.org/#home

7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La crise des inégalités extrêmes qui caractérisait les sociétés de la SADC avant la COVID-19 n'est pas une fatalité, pas plus que son aggravation spectaculaire pendant la pandémie. Cependant, à défaut d'efforts concertés des gouvernements et sans le soutien de la communauté internationale, la crise ne fera que s'aggraver et empêchera les États de la région d'atteindre la plupart des ODD.

La pandémie doit agir comme un signal d'alarme pour les dirigeant-es aux niveaux national, régional et mondial, en appelant à un relèvement inclusif qui s'attaque énergiquement aux inégalités. Malgré les efforts considérables déployés dans ce domaine par certains gouvernements de la région, les inégalités produites par le marché en raison de la faiblesse des droits du travail et de facteurs structurels tels que l'accès inégal à la terre et au crédit maintiennent les inégalités à un niveau beaucoup trop élevé. Seuls des mesures immédiates visant à inverser la hausse des inégalités imputable à la pandémie, un renforcement vigoureux de l'engagement national en faveur de politiques de lutte contre les inégalités et un soutien régional et international peuvent permettre aux pays de la SADC de sortir de la pandémie sans voir les inégalités et la pauvreté exploser, et de reprendre leur progression vers la réalisation des ODD.

7.1 LES RECOMMANDATIONS LES PLUS URGENTES

Nous avons vu dans le **Chapitre 1** que les premières réponses politiques à la pandémie n'avaient pas permis de lutter contre les inégalités de manière systématique. Les conséquences macroéconomiques de la pandémie ont accéléré l'augmentation récente du fardeau de la dette, qui absorbe 42 % des recettes publiques au détriment des dépenses de lutte contre les inégalités. Le plus inquiétant est la vague d'austérité prévue par la plupart des gouvernements de la région, qui pourrait se traduire par une réduction cumulée des budgets publics de près de 75 milliards de dollars d'ici 2026, en partie à cause de l'incapacité à augmenter le financement durable grâce à une fiscalité progressive. Dans une région où les scores ERI montrent que de nombreux gouvernements sont parmi les moins engagés au monde dans la lutte contre les inégalités, cette situation sera désastreuse. Il est donc extrêmement urgent que les gouvernements de la SADC, les institutions régionales et la communauté internationale prennent des mesures dès maintenant pour inverser ces tendances.

Parmi les mesures les plus urgentes, il convient :

- d'accélérer la distribution de vaccins gratuits contre la COVID-19 à tous les pays de la SADC, afin de garantir des niveaux élevés de couverture vaccinale d'ici le milieu de l'année 2022 ; et
- d'inverser immédiatement l'austérité budgétaire prévue, en mettant particulièrement l'accent sur l'augmentation des dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale pour atteindre les ODD.

Ces efforts de dépenses accrus devraient être financés par :

- l'augmentation des taux et du recouvrement des impôts progressifs sur le revenu et sur la fortune dans chaque pays ;
- la transformation de l'actuelle ISSD en annulation du service de la dette dû à tous les créanciers (y compris commerciaux et multilatéraux) entre 2020 et 2022 ;
- la réaffectation des 400 milliards de dollars de DTS émis pour les économies à haut revenu à des économies à plus faible revenu, à des conditions hautement concessionnelles et avec une conditionnalité minimale ; et
- l'augmentation des flux d'aide vers la région visant à renforcer les dépenses sociales de lutte contre les inégalités.

En s'appuyant sur la mobilisation de ces financements, le FMI et la Banque mondiale devraient axer leurs programmes et leurs conseils aux pays sur l'augmentation des dépenses sociales, la fiscalité progressive, l'allègement de la dette et le financement de l'aide, afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire permettant aux pays d'inverser la forte augmentation des inégalités et de la pauvreté causée par la pandémie et de progresser plus rapidement vers la réalisation des ODD.

7.2 RECOMMANDATIONS À MOYEN TERME POUR LES GOUVERNEMENTS

Les profils pays qui accompagnent le présent rapport contiennent des mesures détaillées pour chaque pays analysé¹⁴³. Cependant, dans le cadre du relèvement de la région suite à la pandémie, il est vital que les gouvernements nationaux et la SADC dans son ensemble privilégient les budgets et les plans de développement nationaux qui incluent les mesures suivantes :

1) Face à la pandémie de coronavirus, les gouvernements doivent améliorer considérablement leurs efforts en matière de progressivité des dépenses publiques, de fiscalité, de salaire et de protection des travailleurs et des travailleuses dans le cadre des plans nationaux de réduction des inégalités prévus par l'ODD 10. Ces plans doivent comporter des objectifs mesurables et assortis de délais pour la réduction des inégalités, décidés en accord avec les citoyen·nes.

2) Dépenser suffisamment pour des services publics universels de qualité qui réduisent le fossé entre les personnes riches et les personnes pauvres, et entre les hommes et les femmes.

- Allouer un minimum de 20 % des budgets publics à l'éducation universelle gratuite, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité.
- Allouer un minimum de 15 % des budgets gouvernementaux au financement d'un secteur de la santé publique qui soit gratuit au point d'utilisation, universel, facilement accessible et de haute qualité ; veiller à ce que l'ensemble des citoyen·nes bénéficient d'une couverture santé et les protéger contre les dépenses directes catastrophiques.
- Mettre en place des programmes de protection sociale universelle dotés d'un financement suffisant pour protéger les travailleurs et les travailleuses pauvres, les enfants, les personnes handicapées, les chômeurs et chômeuses et les autres groupes vulnérables, y compris les retraité·es.
- Dans la mesure du possible, utiliser les DTS qui leur ont été alloués en août 2021 pour accroître les investissements publics dans la protection sociale, la santé, l'éducation et l'eau. Cela doit être fait de manière transparente et responsable devant le parlement et les citoyen·nes.

3) Augmenter le soutien du gouvernement aux petites productrices et petits producteurs vivriers

- Allouer au moins 10 % des budgets publics au soutien de l'agriculture, en particulier dans les pays où elle est un secteur clé pour l'emploi et les revenus, en allouant autant que possible cette somme aux petit·es exploitant·es et aux cultures vivrières.
- Élaborer des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture qui sont sensibles aux questions hommes-femmes et visent principalement à soutenir les petits agriculteurs et petites agricultrices dans les secteurs de cultures non destinées à être vendues sur les marchés, en montrant comment chaque pays parviendra à assurer sa sécurité alimentaire et à mettre fin à la pauvreté rurale d'ici 2030

4) Redistribuer grâce à une fiscalité progressive

- Rendre l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques plus progressifs et augmenter les taux supérieurs en particulier.
- Renforcer les autres impôts progressifs, tels que ceux sur les plus-values, la propriété, les transactions financières et les revenus.
- Exonérer les produits alimentaires de base de taxes sur la valeur ajoutée et de taxes sur les produits et services et fixer des seuils d'assujettissement élevés pour exclure les petit·es commerçant·es.
- Introduire des impôts sur le patrimoine, y compris celui détenu à l'étranger.
- S'assurer que les multinationales paient leur juste part d'impôt par le renforcement des politiques de lutte contre l'évasion fiscale, des dispositions législatives relatives aux prix de transfert et des sanctions contre les paradis fiscaux.
- Faire cesser le « nivellement par le bas » de la fiscalité des entreprises par la suppression d'incitations fiscales inutiles pour les investisseurs et par la révision des incitations existantes et des conventions fiscales.
- Renforcer la capacité des autorités fiscales nationales à lutter contre les flux financiers illicites, par le biais de la déclaration pays par pays des revenus des entreprises et de l'échange de données sur les bénéfices et les avoirs à l'étranger.

5) Renforcer les politiques du travail

- Veiller à ce que les gens aient le droit de se syndiquer, de faire grève et de négocier collectivement en introduisant et en respectant toutes les lois nécessaires pour se conformer aux conventions de l'OIT.
- Légiférer pour inclure le viol conjugal dans les lois contre le viol, pour pénaliser le harcèlement sexuel en Angola et pour faire respecter l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail égal au Botswana.
- Porter le congé parental à au moins 18 semaines (126 jours), payé à taux plein, conformément aux recommandations de l'OIT, et étendre le congé de paternité de manière significative afin de réduire la charge des soins non rémunérés pesant sur les femmes.
- Augmenter le salaire minimum pour qu'il corresponde au PIB par habitant-e, puis procéder à des révisions annuelles à la hausse pour tenir compte de l'inflation.
- Investir bien davantage dans les structures nationales chargées de faire respecter la législation du travail.
- Mettre en place des systèmes pour s'assurer que le secteur informel se conforme progressivement aux exigences réglementaires minimales concernant les conditions de travail et la rémunération pour les femmes et les hommes.
- Mettre en place des systèmes permettant d'intégrer progressivement les travailleurs et travailleuses informel-les et précaires (et leurs modalités de micro-assurance) dans les régimes de protection sociale et d'assurance.
- Investir davantage dans les emplois du secteur public et les travaux publics pour réduire le chômage.

6) Renforcer la redevabilité budgétaire et lutter contre la corruption

- Améliorer la transparence et la redevabilité budgétaires en renforçant la participation du public au processus budgétaire, ainsi que la surveillance par le corps législatif et les institutions supérieures de contrôle.
- Renforcer les mesures de lutte contre la corruption et le suivi des dépenses par les citoyen-nes pour s'assurer que les dépenses de lutte contre les inégalités atteignent les bénéficiaires ciblé-es.

7.3 RECOMMANDATIONS POUR LA SADC

Le mandat du Secrétariat de la SADC inclut le développement durable et l'éradication de la pauvreté, qui ne peuvent être atteints dans la région sans une réduction drastique des inégalités¹⁴⁴. Son plan d'action 2020-2030 porte notamment sur le développement du capital social et humain, avec un accent transversal sur l'égalité de genre¹⁴⁵. À ce titre, la SADC doit placer la réduction des inégalités au cœur de ses travaux futurs :

En reconnaissant la crise des inégalités extrêmes au sein de la SADC et en planifiant pour y remédier

- Inscrire la lutte contre les inégalités parmi les priorités à l'ordre du jour lors des réunions ministérielles et du Secrétariat.
- Élaborer un plan d'action régional commun afin de renforcer l'engagement à la réduction des inégalités.
- Mettre en place un mécanisme solide pour soutenir et suivre la réalisation de l'ODD 10 sur la réduction des inégalités.

En encourageant un « nivellement par le haut » dans les politiques de réduction des inégalités

- Renforcer le rôle du Secrétariat de la SADC en conseillant les membres sur la coordination des politiques fiscales, en mettant en place des cadres régionaux d'harmonisation fiscale à l'image de ceux qui existent dans la Communauté d'Afrique de l'Est et dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine avec des impôts sur le revenu et une TVA plus progressifs, ainsi que des taxes renforcées sur les plus-values, la propriété, les revenus financiers et la fortune.
- Rechercher une harmonisation régionale des codes régissant les investissements et la fiscalité afin de freiner la concurrence fiscale néfaste dans la région, notamment en limitant fortement les incitations fiscales.
- Élaborer des cadres régionaux communs sur les mesures de lutte contre la fraude fiscale et les flux financiers illicites, notamment des régimes régionaux sur les prix de transfert, la déclaration fiscale pays par pays des entreprises et l'échange d'informations sur les comptes des particuliers fortunés.
- Renforcer et suivre la conformité aux normes régionale en matière de dépenses d'éducation, de santé, de protection sociale et d'agriculture, ainsi que de couverture des services publics pour les personnes vivant dans la pauvreté.
- Élaborer des normes régionales relatives aux politiques du travail destinées à réduire les inégalités, telles que les droits syndicaux, les droits des femmes, le salaire minimum et les politiques en faveur de l'emploi formel, et en contrôler le respect.

7.4 RECOMMANDATIONS POUR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

La communauté internationale doit soutenir les efforts nationaux et régionaux :

- En arrêtant immédiatement de s'opposer à la dérogation à l'accord sur les ADPIC pour tous les vaccins, traitements et technologies de lutte contre la COVID-19, et en soutenant le partage obligatoire de la technologie et du savoir-faire sur les vaccins par les sociétés pharmaceutiques, y compris le partage des technologies ARNm avec le centre de transfert de technologie pour les vaccins à ARNm de l'OMS en Afrique du Sud.
- En donnant mandat au FMI et à la Banque mondiale de veiller à ce que l'ensemble des stratégies, programmes nationaux et conseils politiques soient axés sur la réduction des inégalités, comportent des mesures spécifiques pour rendre les politiques en matière de fiscalité, de services publics et de travail plus efficaces à cet égard, et qu'ils cessent de promouvoir l'austérité.
- En accordant aux pays de la SADC une annulation complète de la dette afin de ramener le service de la dette à un faible niveau et de garantir qu'ils disposent de suffisamment de financements pour atteindre les ODD, notamment concernant la couverture santé universelle, l'éducation et la protection sociale.
- En envisageant des émissions régulières et importantes de DTS annuels au cours de la prochaine décennie, ciblées et réaffectées aux pays en développement pour renforcer leur capacité à dépenser progressivement.
- En créant un fonds mondial pour la protection sociale qui aide les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à offrir une protection sociale à toutes et tous d'ici 2030.
- En instaurant dans leur propre pays des taxes de solidarité sur la fortune, les revenus, les transactions financières et les émissions de carbone, dont une partie des recettes ira aux pays à revenu faible.
- En aidant les pays en développement à percevoir davantage d'impôts en inversant le « nivellement par le bas » mondial en matière de taux d'imposition des sociétés et en mettant fin aux conventions fiscales qui réduisent la perception des impôts.
- En veillant à ce que toutes les réformes fiscales mondiales apportent une part équitable de leurs avantages aux pays en développement, en imposant tous les bénéfices là où ils ont été générés, dans le cadre d'un processus voyant les pays en développement représentés de manière égale.

ANNEXE 1 INDICE DE L'ENGAGEMENT À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS 2020 : CLASSEMENT DES PAYS AFRICAINS

Pays	Classement mondial (158)	Classement en Afrique (47)	Pays	Classement mondial (158)	Classement en Afrique (47)
Afrique du Sud	18	1	Sénégal	127	25
Seychelles	21	2	Tanzanie	130	26
Tunisie	48	3	Gambie	132	27
Namibie	52	4	Rwanda	133	28
Lesotho	54	5	Burkina Faso	134	29
Botswana	60	6	RDC	135	30
Algérie	70	7	Éthiopie	136	31
Kenya	76	8	République du Congo	137	32
Maurice	79	9	Zimbabwe	138	33
Togo	82	10	Cameroun	139	34
Cap-Vert	91	11	Guinée	140	35
Eswatini	96	12	Côte d'Ivoire	141	36
Malawi	97	13	Niger	142	37
Djibouti	101	14	Ouganda	143	38
São Tomé-et-Príncipe	105	15	Sierra Leone	145	39
Égypte	113	16	Burundi	147	40
Mozambique	115	17	Madagascar	148	41
Angola	118	18	Guinée-Bissau	150	42
Maroc	120	19	République centrafricaine	151	43
Ghana	121	20	Liberia	154	44
Zambie	122	21	Tchad	155	45
Mauritanie	123	22	Nigeria	157	46
Mali	125	23	Soudan du Sud	158	47
Bénin	126	24			

NOTES

Sauf mention contraire, les liens cités ont été consultés pour la dernière fois en novembre 2021.

- 1 Jean 10:10.
- 2 Conseil mondial des Églises, Alliance ACT, Fédération luthérienne mondiale, Comité permanent interconfessionnel pour la justice économique et la sauvegarde de l'intégrité de la création, Norwegian Church Aid, Christian Aid (2021), *Theological Reflection on Inequality and Poverty*. Dernière visite le 1^{er} décembre 2021 sur https://www.youtube.com/watch?v=bzr0J-S8_0
- 3 Coran 2:30.
- 4 *Diakonia in the Time of Inequality: Sigtuna Statement on Theology, Tax and Social Protection, January 2017*. Dernière visite le 1^{er} décembre 2021 sur <https://www.kirkensnodhjelp.no/globalassets/lanserte-rapporter/2017/diakonia-in-a-time-of-inequality.pdf>
- 5 Our World in Data (30 mars 2022), *Coronavirus (COVID-19) Vaccinations*. <https://ourworldindata.org/covid-vaccinations>
- 6 Voir M. Lawson et M. Martin (2018), *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2018 : Classement mondial des États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres*. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/the-commitment-to-reducing-inequality-index-2018-a-global-ranking-of-government-620553>
- 7 Ce rapport analyse 15 des 16 États membres de la SADC. Les Comores sont exclues en raison de l'absence de données publiques suffisantes pour leur inclusion dans l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités.
- 8 I. Ramdoo. (2020). *Les conséquences de la COVID-19 pour l'emploi dans le secteur minier*. IGF. The International Institute for Sustainable Development. Disponible à l'adresse <https://www.iisd.org/publications/brief/impact-covid-19-employment-mining>
- 9 Données de Our World in Data (2022), *Coronavirus (COVID-19) Vaccinations*. Voir aussi OMS (2 septembre 2021), *Huit pays sur 10 en Afrique risquent de ne pas atteindre l'objectif fixé pour la vaccination contre la COVID-19*. Selon le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, seulement 33 % des plus de 1,45 milliard de doses de vaccin administrées dans le monde dans le cadre du programme COVAX l'ont été en Afrique.
- 10 Cette estimation est obtenue en comparant les prévisions de croissance du PIB réel fournies par le FMI pour 2020 avant la crise de la COVID-19 (octobre 2019) avec les chiffres effectifs de la croissance du PIB réel de la région en 2020 (octobre 2021). La différence est considérée comme représentant la perte économique de la région. Les projections de 2019 proviennent du FMI (2019), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, Faire face à l'incertitude*. <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2019/10/01/sreo1019>. La croissance effective du PIB en 2020 provient du FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*. <https://www.imf.org/en/Publications/WE0/weo-database/2021/October>
- 11 I. Strauss, G. Isaacs et J. Rosenberg (2021), « *The Effect of Shocks to GDP on Employment in SADC Member States During COVID-19 Using a Bayesian Hierarchical Model* », *African Development Review*, 33, S221-S237.
- 12 J. Ray (3 mai 2021), *COVID-19 Put More Than 1 Billion Out of Work*. Gallup. <https://news.gallup.com/poll/348722/covid-put-billion-work.aspx>
- 13 Ce chiffre est calculé à partir des projections du FMI concernant les dépenses publiques en pourcentage du PIB, en comparant les chiffres de 2020 avec ceux de 2021, et en convertissant les montants en dollars en les comparant au PIB en prix courants. Données du FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*.
- 14 Ce chiffre est basé sur un schéma à deux doses avec un coût estimé de 7 dollars par dose pour les 418,2 millions de citoyennes de la région. Le coût estimé de la vaccination est basé sur une estimation de l'OMS, voir : Reuters (28 avril 2021), *Donate \$7 for a COVID-19 Vaccine to Help End Pandemic, WHO Urges*. <https://www.reuters.com/article/health-coronavirus-who-donation/donate-7-for-a-covid-19-vaccine-to-help-end-pandemic-who-urges-idUSL8N2MK5MD>
Les données sur la population proviennent de la Banque mondiale (2021), *Population, total*. <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL>
- 15 Ce chiffre est calculé à partir des projections du FMI concernant les dépenses publiques en pourcentage du PIB, en comparant les chiffres pour la période 2022-2026 avec les niveaux de dépenses de 2021, convertis en dollars en les comparant au PIB en prix courants. Données du FMI (2021), *World Economic Outlook Database: October 2021*.
- 16 Les projections de nouvelles dépenses de santé publiques par habitant-e s'appuient sur la somme des dépenses de santé par habitant-e actuelles et de la réduction annuelle moyenne des dépenses pour les cinq années entre 2022 et 2026. Les dépenses publiques par habitant-e provenant de la base de données de l'OMS sur les dépenses mondiales de santé ont été utilisées pour obtenir les dépenses publiques de santé (en dollars nominaux aux prix courants).
- 17 Ces chiffres s'appuient sur la comparaison des réductions prévues pour la période 2022-2026 en pourcentage du PIB avec les données de la base ERI sur les dépenses publiques de santé pour la dernière année disponible.
- 18 Ce chiffre est calculé à partir des recettes publiques (en pourcentage du PIB) pour 2021, converties en dollars en les comparant au PIB aux prix courants et en calculant à combien correspondrait un point de pourcentage supplémentaire. D'après ce calcul, une augmentation des recettes de 1 % du PIB en 2021 produirait 8,9 milliards de dollars supplémentaires en moyenne chaque année pendant les cinq années jusqu'en 2026, ce qui représenterait environ 44,3 milliards de dollars sur cinq ans. Les données sur les recettes publiques proviennent du FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*. On estime le coût annuel moyen de la fourniture d'un enseignement primaire de qualité pour les cinq années entre 2022 et 2026 à 596 dollars en prenant les chiffres de l'UNESCO pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, ce qui correspond mieux aux pays de la SADC. Voir UNESCO (2015), *Chiffrer le droit à l'éducation : le coût de la réalisation des nouvelles cibles d'ici à 2030*. <https://fr.unesco.org/gem-report/node/819>
- 19 Ce chiffre est basé sur l'analyse des données de Forbes pour la période comprise entre le 18 mars 2020 et le 30 septembre 2021 concernant cinq milliardaires : Koos Bekker, Nicky Oppenheimer et sa famille, et Patrice Motsepe, tous originaires d'Afrique du Sud, et Mohammed Dewji et Strive Masiyiwa, de Tanzanie et du Zimbabwe, respectivement.

- 20 Ces chiffres sont basés sur les enquêtes Afrobarometer Round 8 dans huit pays de la SADC : Afrique du Sud, Zimbabwe, Zambie, Maurice, Malawi, Lesotho, Namibie et Botswana. https://afrobarometer.org/publications?field_author_value=&title=round+8&field_publication_type_tid=437&field_publication_country_nid=All&field_language_tid=All.
- 21 Dans le présent rapport, le terme « SADC » désigne 15 des 16 États membres de la SADC : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo (RDC), Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les Comores ne sont pas incluses dans l'indice ERI ni dans ce rapport en raison du manque de données.
- 22 Les sources de toutes les données sont la base de données des Rapports sur le développement humain par pays du PNUD, <http://hdr.undp.org/en/countries>
- 23 Si le ratio de Palma est égal à 1, cela signifie que les 10 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres reçoivent le même montant de revenu ; s'il est égal à 2, cela implique que les revenus des 10 % les plus riches sont le double des revenus des 40 % les plus pauvres, et ainsi de suite. Les sources de toutes les données sont la base de données des Rapports sur le développement humain par pays du PNUD, <http://hdr.undp.org/en/countries>
- 24 Données provenant de <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/pov0nDemand.aspx>
- 25 Voir J.D. Ostry, A. Berg et C.G. Tsangarides (2014), *Redistribution, Inequality, and Growth*. Note de discussion du personnel du FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2016/12/31/Redistribution-Inequality-and-Growth-41291> ; A. Berg et J.D. Ostry (2011), *Inequality and Unsustainable Growth: Two Sides of the Same Coin?* Note de discussion du personnel du FMI. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2011/sdn1108.pdf>
- 26 R. Wilkinson et K. Pickett (2010), *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*. Second edition. Londres : Penguin.
- 27 F. Grigoli et A. Robles (2017), *Inequality Overhang*. Document de travail du FMI. <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/03/28/Inequality-Overhang-44774>
- 28 PNUD (non daté), Base de données des Rapports sur le développement humain par pays. <http://hdr.undp.org/en/countries>.
- 29 Les données de ce paragraphe et des suivants proviennent d'enquêtes nationales compilées par le World Inequality Lab. <https://wid.world/world>
- 30 Données de la base de données sur les inégalités mondiales. <https://wid.world/data>
- 31 Données de la [base de données sur les inégalités mondiales](#). Voir également The Economist (25 septembre 2021), *Unpicking Inequality in South Africa*. <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2021/09/23/unpicking-inequality-in-south-africa>
- 32 Données de la base de données sur les inégalités mondiales.
- 33 Oxfam Afrique du Sud (2020), *Reclaiming Power: Women's Work and Income Inequality in South Africa*. <https://www.oxfam.org.za/wp-content/uploads/2020/11/oxfam-sa-inequality-in-south-africa-report-2020.pdf>
- 34 K. Georgieva (29 septembre 2020), *No Lost Generation: Can Poor Countries Avoid the Covid Trap?* The Guardian. <https://www.theguardian.com/business/2020/sep/29/covid-pandemic-imf-kristalina-georgieva>
- 35 A. Guterres (18 juillet 2020), *Lutter contre la pandémie d'inégalités : un nouveau contrat social pour une nouvelle ère*. Conférence Nelson Mandela de l'ONU, <https://www.un.org/fr/coronavirus/tackling-inequality-new-social-contract-new-era>
- 36 D. Malpass (8 octobre 2020), *Reversing the Inequality Pandemic: Speech by World Bank Group President David Malpass*. Discours à la Frankfurt School of Finance and Management. <https://nl4worldbank.org/2020/10/08/reversing-the-inequality-pandemic-speech-by-world-bank-group-president-david-malpass>
- 37 Pour plus de détails sur l'impact global sur les inégalités, voir le Chapitre 2 du rapport ERI global : M. Martin, M. Lawson, J. Walker et N. Abdo (2020), *Combattre les inégalités en période de COVID-19 : Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2020*. Oxford : Oxfam et DFI. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/fighting-inequality-in-the-time-of-covid-19-the-commitment-to-reducing-inequality-621061>
Voir également E. Berkhout, N. Galasso, M. Lawson, P.A. Rivero Morales, A. Taneja et D.A. Vázquez Pimentel (2021), *Le virus des inégalités : Réunifier un monde déchiré par le coronavirus grâce à une économie équitable, durable et juste*. Oxfam. <https://www.oxfam.org/fr/publications/le-virus-des-inegalites>
- 38 C. Lakner, N. Yonzan, D. Gerszon Mahler, R. A. Castaneda Aguilar et H. Wu (11 janvier 2021), *Actualisation des estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté : retour sur 2020 et perspectives pour 2021*. Blog de Données de la Banque mondiale. <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/actualisation-des-estimations-impact-pandemie-covid-19-sur-pauvrete>
- 39 Voir le Chapitre 1 de la Banque africaine de développement (BAD) (2021), *Perspectives économiques en Afrique 2021 : De la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l'Afrique*. <https://www.afdb.org/fr/documents-publications/perspectives-economiques-en-afrique>
- 40 Oxfam (12 août 2021), *One-off Emergency Tax on Billionaires' Pandemic Windfalls Could Fund COVID-19 Jobs for Entire World*. <https://www.oxfam.org/en/press-releases/one-emergency-tax-billionaires-pandemic-windfalls-could-fund-covid-19-jobs-entire>
- 41 FMI (2020a), *Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020 : Une ascension longue et difficile*. <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/09/30/world-economic-outlook-october-2020>
Voir aussi : G. Cugat et F. Narita (29 octobre 2020), *Comment la COVID-19 va creuser les inégalités dans les pays émergents et les pays en développement*. Blog du FMI. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/10/29/blog-how-covid-19-will-increase-inequality-in-emerging-markets-and-developing-economies>
- 42 N. Yonzan, C. Lakner, D. Gerszon Mahler, R. A. Castaneda Aguilar et H. Wu (9 novembre 2020), *The Impact of COVID-19 on Global Poverty Under Worsening Growth and Inequality*. Blog de Données de la Banque mondiale. <https://blogs.worldbank.org/opendata/impact-covid-19-global-poverty-under-worsening-growth-and-inequality>
- 43 Our World in Data (30 mars 2022), *Coronavirus (COVID-19) Deaths*. <https://ourworldindata.org/covid-deaths>. La Tanzanie est absente de la figure car le gouvernement a interdit la déclaration des décès liés à la COVID-19 entre mai 2020 et août 2021, si bien qu'aucune donnée fiable n'est disponible.

- 44 Cette estimation est obtenue en comparant les prévisions de croissance du PIB réel fournies par le FMI pour 2020 avant la crise de la COVID-19 (octobre 2019) avec les chiffres effectifs de la croissance du PIB réel de la région en 2020 (avril 2021). La différence est considérée comme représentant la perte économique de la région. Les données pour les prévisions de 2019 proviennent du FMI (2019a), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, Faire face à l'incertitude*. <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2019/10/01/sreo1019>. Les données pour 2021 proviennent du FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*.
- 45 Toutes les données proviennent du FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*.
- 46 J. Ray (3 mai 2021), *COVID-19 Put More Than 1 Billion Out of Work*.
- 47 Données issues des enquêtes Afrobarometer Round 8, disponibles sur https://afrobarometer.org/publications?field_author_value=Stitle=round+8&field_publication_type_tid=437&field_publication_country_nid=All&field_language_tid=All. Ces quatre pays étaient l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Zambie et Maurice. La proportion de personnes ayant déclaré avoir perdu leur emploi, leur entreprise ou une source de revenus était la plus élevée au Zimbabwe (47 %) et la plus faible à Maurice (24,5 %).
- 48 I. Strauss, G. Isaacs et J. Rosenberg (2021), *The Effect of Shocks to GDP on Employment in SADC Member States During COVID-19 Using a Bayesian Hierarchical Model*.
- 49 H. Karas et M. Dooley (2021), *Extreme Poverty in the Time of COVID-19*. Groupe virtuel d'experts inter-agences des Nations Unies. https://www.un.org/development/desa/dspd/wp-content/uploads/sites/22/2021/05/KHARAS_paper1.pdf
- 50 Voir, par exemple, les projections économiques globales de l'OCDE, dans lesquelles le scénario de base prévoit une reprise en 2021, mais le scénario pessimiste la voit se prolonger jusqu'à fin 2022 : OCDE (2021), *Agir plus vite pour consolider la reprise*. Rapport intérimaire mars 2021. <http://www.oecd.org/economic-outlook> Voir également les prévisions du FMI et de la Banque mondiale, selon lesquelles les niveaux de PIB resteront environ 3-5 % en dessous des projections pré-pandémie fin 2021 : FMI (2021d), *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale : Les mesures de soutien et les vaccins devraient rehausser l'activité* Mise à jour de janvier. <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2021/01/26/2021-world-economic-outlook-update> Banque mondiale (2021), *Perspectives économiques mondiales*, janvier 2021. <https://www.banquemondiale.org/fr/publication/global-economic-prospects>
- 51 Données de Our World in Data (2022) *Coronavirus (COVID-19) Vaccinations*.
- 52 FMI (2020b), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*. <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2020/10/22/regional-economic-outlook-sub-saharan-africa>
- 53 Ce chiffre est basé sur l'analyse des données Forbes pour la période comprise entre le 18 mars 2020 et le 30 septembre 2021 pour cinq milliardaires qui figurent sur les deux listes : Koos Bekker, Nicky Oppenheimer et sa famille, et Patrice Motsepe, tous originaires d'Afrique du Sud, et Mohammed Dewji et Strive Masiyiwa, de Tanzanie et du Zimbabwe, respectivement. Les personnes récemment ajoutées ou qui ont quitté la liste Forbes des milliardaires entre les deux périodes ne sont pas incluses.
- 54 La couverture des régimes de retraite est utilisée comme indicateur indirect, car les données sur la couverture globale de la protection sociale ne sont pas disponibles pour tous les pays.
- 55 Les données relatives aux dépenses des pays d'Afrique de l'Ouest proviennent de DFI/Oxfam (2021), *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest : lutter contre l'austérité et la pandémie : octobre 2021*. <https://www.inequalityindex.org/#/>. Les données pour les économies avancées proviennent du FMI (2021c), *COVID-19 Fiscal Response Database: October 2021*. <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Fiscal-Policies-Database-in-Response-to-COVID-19>
- 56 Les données relatives aux dépenses des pays de la SADC sont tirées des documents de programme ou de l'article IV du FMI pour chaque pays au cours de la période 2020-2021, ainsi que des documents budgétaires nationaux de 2020 et 2021, et complétées si nécessaire par le FMI. (2021e), *Policy Responses to COVID-19*. <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#U>.
- 57 FMI (non daté), *IMF Country Information*. <https://www.imf.org/en/Countries>. Pour des sources plus détaillées, voir les profils pays accompagnant le présent rapport.
- 58 Voir U. Gentilini, M. Almenfi, I. Orton et P. Dale (2020), *Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures – December 11 Update*. Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33635>
- 59 Données issues des enquêtes Afrobarometer Round 8, disponibles sur https://afrobarometer.org/publications?field_author_value=Stitle=round+8&field_publication_type_tid=437&field_publication_country_nid=All&field_language_tid=All. Ces quatre pays étaient l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Zambie et Maurice.
- 60 FMI/Banque mondiale (non daté), *Analyses de viabilité de la dette 2020-2021*. <https://www.imf.org/en/publications/dsa>
- 61 Les données sont issues des dernières analyses de viabilité de la dette réalisées par le FMI et la Banque mondiale, voir <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa> ou <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/lic.aspx>. Pour l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, Maurice, la Namibie et les Seychelles, ces données ont été complétées par l'analyse des documents budgétaires de 2019, 2020 et 2021.
- 62 FMI (2021b), *World Economic Outlook Database: April 2021*. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2021/April>
- 63 Pour plus de détails, voir FMI (2021f), *COVID-19 Financial Assistance and Debt Service Relief*. <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker>
- 64 Pour de plus amples détails, voir Banque mondiale (17 septembre 2021), *COVID 19 : Initiative de suspension du service de la dette*. <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>. Six pays de la SADC ne seraient pas éligibles à l'ISSD en raison d'un PIB trop élevé.
- 65 G20. (2020). *Statement: Extraordinary G20 Finance Ministers and Central Bank Governors' Meeting, November 13, 2020 [Virtual]*. <https://www.imf.org/-/media/Files/News/news-articles/english-extraordinary-g20-fmcgbg-statement-november-13.ashx>
- 66 Christian Aid, Global Justice Now, Jubilee Debt Campaign et Oxfam (2020), *Passing the Buck on Debt Relief: How the Failure of the Private Sector to Cancel Debts is Fuelling a Crisis Across the Developing World*. <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621026/mb-passing-buck-debt-relief-private-sector-160720-en.pdf>

- 67 Pour une description détaillée de ces mandats et des déclarations sur les engagements du FMI et de la Banque mondiale en matière de réduction des inégalités, voir : New Rules for Global Finance (2013), *Global Financial Governance and Impact Report 2013*. https://new-rules.org/storage/documents/global_financial_governance_impact%20report_2013%20.pdf
- 68 Pour de plus amples détails, voir les profils pays accompagnant le présent rapport.
- 69 FMI (2 août 2021d), *Les gouverneurs du FMI approuvent une allocation de droits de tirage spéciaux de 650 milliards de dollars*. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/07/30/pr21235-imf-governors-approve-a-historic-us-650-billion-sdr-allocation-of-special-drawing-rights>
- 70 Calculs d'Oxfam. Voir également l'allocation de DTS par pays. FMI (23 août 2021e), *2021 General SDR Allocation: Special Drawing Rights*. <https://www.imf.org/en/Topics/special-drawing-right/2021-SDR-Allocation>
- 71 Pour de plus amples détails sur les problèmes liés à l'approche proposée et les propositions pour l'améliorer, voir la *Lettre ouverte aux Ministres des Finances du G20 et au FMI : les organisations de la société civile appellent à une allocation rapide de Droit de tirage spécial*, 18 avril 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://gcap.global/fr/news/open-letter-to-g20-finance-ministers-and-the-imf-civil-society-organizations-call-for-quick-special-drawing-rights-allocation/>
- 72 Latindadd (12 février 2021), *Les organisations de la société civile appellent à une allocation rapide de Droit de tirage spécial*. <https://www.latindadd.org/2021/02/12/civil-society-organizations-call-for-quick-special-drawing-rights-allocation/#-french01>
- 73 Plusieurs organismes mondiaux ont appelé à l'émission urgente de jusqu'à 3 000 milliards de dollars de DTS, notamment : E. Macron, A. Merkel, M. Sall, A. Guterres, C. Michel et U. von der Leyen (3 février 2021), *Multilateral Cooperation for Global Recovery*. Project Syndicate. <https://www.project-syndicate.org/commentary/multilateralism-for-the-masses-by-emmanuel-macron-et-al-2020-02> ; Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement (13 octobre 2020), Communiqué sans nom. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/10/13/cm101320-intergovernmental-group-of-twenty-four-on-international-monetary-affairs-and-development> ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2020), *Rapport sur le commerce et le développement 2020. De la pandémie à la prospérité pour tous : comment éviter une autre décennie perdue*. https://unctad.org/system/files/official-document/tdr2020_fr.pdf
- 74 D'après une analyse de tous les documents de programme pays (qu'il s'agisse de programmes d'urgence tels que la Facilité de crédit rapide et l'Instrument de financement rapide ou de programmes à plus long terme tels que la Facilité de crédit élargie et les Instruments de soutien à la politique économique. Les différents documents sont disponibles sur <https://www.imf.org/en/coun-tries>. Pour les références aux différents documents, voir les fiches pays accompagnant le présent rapport.
- 75 Concernant les suggestions du FMI en matière de politique fiscale pour le relèvement suite à la COVID-19, voir R. de Mooij, R. Fenochoietto, S. Hebous, S. Leduc et C. Osorio-Buitron (2020), *Politique fiscale pour une croissance inclusive après la pandémie*. FMI. <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/French/fr-special-series-on-covid-19-tax-policy-for-inclusive-growth-after-the-pandemic.ashx>
- 76 <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2021/French/1C0DFA2021002.ashx>
- 77 D'après une analyse des Diagnostics systématiques de pays (SCD) de la Banque mondiale réalisée pour le présent rapport. Les SCD sont disponibles à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23099>. Pour les références aux différents documents, voir les fiches pays accompagnant le présent rapport.
- 78 Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zambie. Ces analyses ont été menées conjointement avec le Commitment to Equity Institute de l'Université de Tulane. Les analyses par pays sont disponibles sur <https://commitmenttoequity.org>
- 79 Notez que le rapport Doing Business ne sera plus publié. I. Richards (24 septembre 2021), *With the World Bank's "Doing Business" Out of Business, What Should Come Next?* Inter Press Service. <https://www.ipsnews.net/2021/09/world-banks-business-business-come-next>. Voir https://new-rules.org/storage/documents/global_financial_governance_impact%20report_2013%20.pdf pour une discussion antérieure sur la façon dont le rapport Doing Business récompensait les principales mesures fiscales et politiques du travail régressives.
- 80 FMI, *Labor Market Reforms Options to Boost Employment in South Africa*. Document de travail du FMI 21/165.
- 81 Voir le Chapitre 2 de M. Martin et al. (2020), *Combattre les inégalités en période de COVID-19*.
- 82 K. Malouf Bous, A. Marriott, E. Seery et R. Shadwick (2020), *From Catastrophe to Catalyst: Can the World Bank Make COVID-19 a Turning Point for Building Universal and Fair Public Healthcare Systems?* Oxford : Oxfam. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/from-catastrophe-to-catalyst-can-the-world-bank-make-covid-19-a-turning-point-f-621113>
- 83 Voir, par exemple, C. Andrews, A. de Montesquiou, I. Arevalo Sanchez, P. V. Dutta, B. V. Paul, S. Samaranayake, J. Heisey, T. Clay et S. Chaudhary (2021), *The State of Economic Inclusion Report 2021: The Potential to Scale*. Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34917>
- 84 Pour les discours, voir par exemple : L. Elliott (29 septembre 2020), *IMF Chief: Covid Will Widen Inequality Without Global Action*. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/business/2020/sep/29/imf-chief-covid-inequality-kristalina-georgieva> ; Banque mondiale (12 décembre 2020), *Allocution du président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass, au Sommet sur l'ambition climatique 2020*. <https://www.worldbank.org/fr/news/speech/2020/12/12/remarks-by-world-bank-group-president-david-malpass-at-the-climate-ambition-summit-2020>
- 85 Ce chiffre est calculé à partir des projections du FMI concernant les dépenses publiques en pourcentage du PIB, en comparant les chiffres de 2020 avec ceux de 2021, et en convertissant les montants en dollars en les comparant au PIB en prix courants. Données du FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*.
- 86 Ce chiffre est basé sur un schéma à deux doses avec un coût estimé de 7 dollars par dose pour les 363,4 millions de citoyens de la région. Le coût estimé de la vaccination est basé sur une estimation de l'OMS, voir Reuters (28 avril 2021), *Donate \$7 for a COVID-19 Vaccine to Help End Pandemic, WHO Urges*. Les données sur la population sont celles du FMI pour 2020 (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*.

- 87 La RDC a mis en œuvre d'énormes réductions budgétaires de 1,9 % du PIB en 2020. Dans le cas de la Tanzanie, les plans de dépenses ont radicalement changé depuis avril 2021, le gouvernement ayant introduit pour la première fois un plan de dépenses anti-COVID fin 2021 et demandé un financement d'urgence au FMI pour le soutenir. Par conséquent, les prévisions de dépenses prennent l'exercice budgétaire 2021/2022 comme base de référence, au cours duquel les dépenses augmenteront de 1,6 % du PIB, après quoi le rapport dépenses/PIB diminuera sur la période 2022/2026.
- 88 Ce chiffre est calculé à partir des projections du FMI concernant les dépenses publiques en pourcentage du PIB, en comparant les chiffres pour la période 2022-2026 avec les niveaux de dépenses de 2021, convertis en dollars en les comparant au PIB en prix courants. Les données proviennent du FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*. Les projections de nouvelles dépenses de santé publiques par habitant-e s'appuient sur la somme des dépenses de santé par habitant-e actuelles et de la réduction annuelle moyenne des dépenses pour les cinq années entre 2022 et 2026. Les dépenses publiques par habitant-e provenant de la base de données de l'OMS sur les dépenses mondiales de santé ont été utilisées pour obtenir les dépenses publiques de santé (en dollars nominaux aux prix courants).
- 89 FMI (2021a), *World Economic Outlook Database: October 2021*. <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2021/October>
- 90 N. Tamale. (2021). *Adding fuel to fire: How IMF demands for austerity will drive up inequality worldwide*. Oxfam. DOI: 10.21201/2021.7864. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/adding-fuel-to-fire-how-imf-demands-for-austerity-will-drive-up-inequality-worl-621210/>
- 91 D. Furceri, P. Loungani, J. David Ostry et P. Pizzuto (30 avril 2021), *The Rise in Inequality after Pandemics: Can Fiscal Support Play a Mitigating Role?* Document de travail du FMI 21/120. <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/04/30/The-Rise-in-Inequality-after-Pandemics-Can-Fiscal-Support-Play-a-Mitigating-Role-50287>
- 92 Voir Banque mondiale (2020), *Poverty and Shared Prosperity 2020 – Reversal of Fortune*. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34496/9781464816024.pdf>
- 93 I. Ramdoo. (2020). *Les conséquences de la COVID-19 pour l'emploi dans le secteur minier*
- 94 Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2020). *Socio Economic Impact of COVID-19 in Southern Africa*, disponible à l'adresse https://www.uneca.org/sites/default/files/COVID-19/Presentations/socio-economic_impact_of_covid-19_in_southern_africa_-_may_2020.pdf.
- 95 Extractives Industry Transparency Initiative, Mozambique, disponible à l'adresse <https://eiti.org/mozambique>
- 96 IGF, *Les conséquences de la COVID-19 pour l'emploi dans le secteur minier*. IGF. International Institute for Sustainable Development. <https://www.iisd.org/publications/brief/impact-covid-19-employment-mining>
- 97 D.A. Williams and K. Dupuy. (2016). *At the extremes: Corruption in natural resource management revisited*. U4 Anti-Corruption Resource Centre, CHR. Michelsen Institute. <https://www.cmi.no/publications/5950-at-the-extremes-corruption-in-natural-resource>
- 98 S.P. Freedberg, et al. (2020). *How Africa's richest woman exploited family ties, shell companies and inside deals to build an empire*. Luanda Leaks. International Consortium of Investigative Journalists. <https://www.icij.org/investigations/luanda-leaks/how-africanas-richest-woman-exploited-family-ties-shell-companies-and-inside-deals-to-build-an-empire/>
- 99 Union africaine. 2010). *Africa Mining Vision*. <https://au.int/en/ti/amv/about>
- 100 Avis d'imposition 2021 (exonération de l'impôt sur le revenu) (Great Dyke Investments (Private) Limited) https://www.veritas-zim.net/sites/veritas_d/files/SI%202021-026%20Income%20Tax%20%28Exemption%20from%20Income%20Tax%29%20%28Great%20Dyke%20Investments%20%28Private%29%20Limited%29%20Notice%2C%202021.pdf
- 101 Southern Africa Resource Watch. (15 février 2021). *Zimbabwe Civil Society Calls for Transparency in the Granting of Tax Incentives in the Platinum Sector*. Communiqué de presse. <https://www.sarwatch.co.za/press-release-zimbabwe-civil-society-calls-for-transparency-in-the-granting-of-tax-incentives-in-the-platinum-sector/>
- 102 D. Mulé et M. Nsenduluka. (2021). *Potential Corporate Tax Avoidance in Zambia's Mining Sector? Estimating Tax Revenue Gains from Addressing Profit Shifting or Revising Profit Allocation Rules: A Case Study of Glencore and Mopani Copper Mines*. Oxfam Amérique. <https://www.oxfamamerica.org/explore/research-publications/potential-corporate-tax-avoidance-in-zambias-mining-sector/>
- 103 Zimbabwe Gold Smugglers Shipping Over \$1.5 Billion a Year, Felix Njini & Godfrey Maravanyika, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-11-24/zimbabwe-gold-smugglers-estimated-to-ship-1-5-billion-a-year>
- 104 Håvard Halland, John Beardsworth, Bryan Land et James Schmidt, *Resource Financed Infrastructure: A Discussion on a New Form of Infrastructure Financing*.
- 105 Prêts adossés à des ressources naturelles : pièges et potentiel, <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/prets-adosses-a-des-ressources-naturelles-pieges-potentiel>.
- 106 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, https://www.achpr.org/fr_specialmechanisms/detail?id=13
- 107 A. Mukpo. (26 avril 2021). *Gas fields and jihad: Mozambique's Cabo Delgado becomes a resource-rich war zone*. Mongabay <https://news.mongabay.com/2021/04/gas-fields-and-jihad-mozambique-cabo-delgado-becomes-a-resource-rich-war-zone/>.
- 108 Système féodal qui permettait aux ouvriers et ouvrières agricoles de travailler sans rémunération en échange d'un lopin de terre pour s'installer, cultiver et élever du bétail (en nombre limité) dans la ferme d'un patron, ou « umnumzaan ».
- 109 L. Ledwaba. (27 juillet 2018). *Scramble for minerals leaves rural families homeless*. Mail & Guardian. <https://mg.co.za/article/2018-07-27-00-scramble-for-minerals-leaves-rural-families-homeless/>
- 110 M. Martin et al. (2020), *Combattre les inégalités en période de COVID-19*.

- 111 Pour le large éventail de preuves analytiques qui sous-tendent le choix des politiques pour l'indice, voir : M. Martin et al. (2020), *Combattre les inégalités en période de COVID-19* ; et M. Martin, J. Walker et M. Lawson (2021), *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2020 : Note méthodologique*. Oxford : Oxfam et DFI.
Tous deux disponibles à l'adresse <https://policy-practice.oxfam.org/resources/fighting-inequality-in-the-time-of-covid-19-the-commitment-to-reducing-inequality-621061>. Pour une discussion étayée sur les preuves que les mesures prises dans ces trois domaines influent grandement sur les inégalités, voir M. Lawson et M. Martin (2018), *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2018*.
- 112 Pour plus de détails sur ces changements de méthodologie, voir M. Martin et al. (2020), *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2020*.
- 113 Vous trouverez de plus amples détails sur les définitions des indicateurs et les sources de données dans la note méthodologique sur le site Web de l'indice ERI à l'adresse : www.inequalityindex.org
- 114 Les données publiques disponibles étaient insuffisantes pour inclure les Comores dans l'ERI 2020.
- 115 Les rapports pays sont disponibles à l'adresse : <http://www.inequalityindex.org/#/countryProfiles>
- 116 L'indice inclut 47 des 54 pays du continent africain : les Comores, l'Érythrée, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Libye, la Somalie et le Soudan sont exclus en raison d'un manque de données.
- 117 Les scores de tous les indicateurs individuels sont normalisés entre zéro (pire scénario) et 1 (meilleur scénario) afin de permettre une comparaison équitable des pays entre eux pour tous les indicateurs et de refléter les réussites et les lacunes dans chaque indicateur. Aucun pays ni aucune région n'obtient un score parfait, car aucun pays ne met en œuvre de politiques éradiquant complètement les inégalités.
- 118 Mesuré par la baisse du coefficient de Gini entre le revenu marchand et le revenu après protection sociale et services publics.
- 119 M. Martin, M. Lawson, N. Abdo, D. Waddock, J. Walker (2020), *Combattre les inégalités en période de COVID-19 : Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2020*.
- 120 Indicateur 3.8.1 des ODD, Couverture santé universelle (CSU) – Indice évaluant l'accès aux services essentiels, concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les personnes les plus défavorisées en particulier. Indicateur 3.8.2 des ODD, Dépenses directes catastrophiques, concernant les ménages consacrant au moins 10 % de leur budget aux soins de santé.
- 121 Pour le Malawi, les données datent de 2016 et proviennent de l'OIT (2017), *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de développement durable*. https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_624892/lang--fr/index.htm
Des estimations de couverture plus large extraites du tableau de bord *ILO World Social Protection Data Dashboard: Malawi* (<https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=13>) montrent qu'en raison des prestations destinées aux enfants et aux personnes handicapées, la proportion globale de la population recevant au moins une prestation de protection sociale peut atteindre 21,3 %.
- 122 Voir M. Martin et al. (2020), *Combattre les inégalités en période de COVID-19*.
- 123 Pour de plus amples détails sur ces études et sur la méthodologie, voir le site Web du Commitment to Equity Institute de l'Université de Tulane, à l'adresse <https://commitmenttoequity.org>
- 124 M. K. Dodo (2020), *Understanding Africa's Food Security Challenges* dans B. Mahmoud (ed.) (2020), *Food Security in Africa*. IntechOpen. <https://www.intechopen.com/books/8063>
- 125 Banque mondiale (non daté), *Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)*. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS>
- 126 OIT (non daté), *Country Profiles*. <https://ilostat.ilo.org/data/country-profiles>
- 127 Commission de l'Union africaine et Agence de planification et de coordination du NEPAD (2015), *Cadre de résultats du PDDAA 2015-2025 : "Vers des résultats et des impacts"*. https://au.int/sites/default/files/documents/31250-doc-the_caadp_results_framework_2015-2025_french_edited.pdf
- 128 Voir World Inequality Database (2021), *A Wealth Tax for South Africa*. <https://wid.world/news-article/a-wealth-tax-for-south-africa/#:~:text=A%20wealth%20tax%20is%20one%20policy%20tool%2C%20among,1.5%25%20and%203.5%25%20of%20the%20South%20African%20GDP>. En octobre 2020, le Conseil consultatif économique du président a également recommandé une surtaxe de solidarité sur les niveaux supérieurs de l'impôt sur le revenu pendant trois ans, ainsi qu'une hausse des droits de succession afin de financer la reprise après le COVID. Voir A. Sguazzin (12 octobre 2020), *President's Advisory Council Warns Debt Targets Will not be Met Amid Covid Fallout*. Business Day. <https://www.businesslive.co.za/bd/economy/2020-10-12-presidents-advisory-council-warns-debt-targets-will-not-be-met-amid-covid-fallout>
- 129 Ce chiffre est calculé à partir des recettes publiques (en pourcentage du PIB) pour 2021, converties en dollars en les comparant au PIB aux prix courants et en calculant à combien correspondrait un point de pourcentage supplémentaire. Les données sur les recettes publiques proviennent du FMI (2021a). *World Economic Outlook Database: April 2021*.
Le financement de l'éducation par enfant en primaire pour 2021 a été estimé sur la base des estimations de l'UNESCO et adopté pour un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Voir UNESCO (2015), *Chiffrer le droit à l'éducation : le coût de la réalisation des nouvelles cibles d'ici à 2030*. <https://fr.unesco.org/gem-report/node/819>.
- 130 Ces chiffres sont basés sur les enquêtes Afrobarometer Round 8 menées en Afrique du Sud, au Zimbabwe, en Zambie, à Maurice, au Malawi, au Lesotho, en Namibie et au Botswana.
- 131 Voir M. Martin et al. (2021), *Indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2020 : Note méthodologique*.
- 132 A. Chatterjee, L. Czajka et A. Gethin (2021), *A Wealth Tax for South Africa*. Document de travail de la PSE. <https://ideas.repec.org/p/hal/psewpa/halshs-03131182.html>

- 133 Pour le calcul de l'impôt sur la fortune, voir World Inequality Database (2021), *A Wealth Tax for South Africa*. L'impact potentiel sur les budgets de santé et de protection sociale s'appuie sur les chiffres de la base de données ERI concernant les dépenses de santé et de protection sociale en 2019.
- 134 Pour la TVA, l'assiette fiscale supposée est la consommation privée. Cependant, il n'existe pas de données fiables sur les revenus des particuliers ou les bénéfices des sociétés comme bases d'imposition pour l'IRPP et l'IS. Nous utilisons donc le PIB moins la consommation comme base pour cela.
- 135 FMI (2021g), *République démocratique du Congo : Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit ; examen des résultats obtenus dans le cadre du programme de référence - Communiqué de presse ; rapport des services du FMI et déclaration de l'administrateur pour la République démocratique du Congo*. <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2021/French/1C0DFA2021002.ashx>, Tableau 2b.
- 136 Voir, par exemple, M. Hearson (2015), *Tax Treaties in sub-Saharan Africa: a critical review*. Tax Justice Network – Africa. http://eprints.lse.ac.uk/67903/1/Hearson_Tax_treaties_in_sub-Saharan_Africa.pdf
- 137 A. Chatterjee et al. (2021), *A Wealth Tax for South Africa*.
- 138 Pour de plus amples détails sur ces études et sur la méthodologie, voir le site du Commitment to Equity Institute de l'Université de Tulane, à l'adresse <https://commitmenttoequity.org>.
- 139 Voir Global Labour University et le Center for Global Workers' Rights de la Penn State University (non daté), *Labour Rights in Law and Practice*. <http://labour-rights-indicators.la.psu.edu/countries>
Au moment de la compilation de l'ERI 2020, la dernière évaluation disponible était celle de 2017. Les évaluations pour 2018 et 2019 devraient être téléchargées prochainement.
- 140 Disponible sur le site Web de l'OIT : https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer29/?lang=fr&segment=indicator&id=LAP_2LID_QTL_DT_A
- 141 Pour de plus amples détails sur ces indices, voir <https://survey.internationalbudget.org/#home> et <https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index>. Les données utilisées provenant des deux indices sont celles de 2019 afin de correspondre aux données de l'indice ERI.
- 142 L'IPC comprend tous les pays de l'indice ERI à l'exception d'Antigua-et-Barbuda, du Belize, de l'Égypte, des Fidji, du Territoire palestinien occupé (TPO) et des Samoa. L'IBO comprend tous les pays de l'indice ERI à l'exception d'Antigua-et-Barbuda, de l'Arménie, de l'Autriche, des Bahamas, du Bahreïn, de la Barbade, du Bélarus, de la Belgique, du Belize, du Bhoutan, du Cap-Vert, de Chypre, du Congo, du Danemark, de Djibouti, de l'Estonie, de l'Éthiopie, de la Finlande, de la Grèce, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Guyane, d'Haïti, de Hong Kong, des îles Salomon, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, des Maldives, de Malte, de Maurice, de la Mauritanie, d'Oman, de l'Ouzbékistan, de Panama, des Pays-Bas, de la RDP Lao, de la République centrafricaine, des Samoa, des Seychelles, de Singapour, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de Sainte-Lucie, de la Suisse, du Togo, du TPO, de l'Uruguay et de Vanuatu.
- 143 Disponible sur <https://www.inequalityindex.org/#/countryProfiles>
- 144 Voir SADC (non daté), *Vision, Mission and Mandate*. <https://www.sadc.int/sadc-secretariat/vision-mandate/>
- 145 *SADC Regional Indicative Strategic Development Plan 2020-2030* signé par les États membres en février 2021. <https://www.sadc.int/documents-publications/key-strategies>

Oxfam International, mai 2022.

Ce rapport a été rédigé par Matthew Martin. Oxfam, DFI et Norwegian Church Aid remercient Anthony Kamande, Romao Xavier, Dailles Judges, Daud Kayisi, Mathias Kafuda, Helen Bunting, Helen Wishart et Max Lawson d'Oxfam, ainsi que Kjetil Abildsnes, Silje Margrete Ander, Felix Ngosa et Nelson Joao de Norwegian Church Aid pour leur participation.

Norwegian Church Aid est une organisation œcuménique diaconale œuvrant pour la justice mondiale avec des partenaires dans plus de 22 pays. Nous venons en aide aux plus pauvres et aux personnes dans le besoin, indépendamment de leur croyance, de leur origine ethnique, de leur affiliation politique ou religieuse.
<https://www.kirkensnodhjelp.no/en/>.

Pour toute information complémentaire sur les problématiques abordées dans ce document, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Envoyez un e-mail à policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78748-890-8 en mai 2022.
DOI : 10.21201/2022.8793

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Traduction et relecture : eXcelLingua (Pierre Le Grand et Jérôme Richard) et Barbara Scottu

Development Finance International

Le Development Finance International Group est une organisation à but non lucratif de promotion, de conseil et de recherche en matière de renforcement des capacités, qui travaille avec plus de 50 gouvernements et organisations internationales et organisations de la société civile dans le monde pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités grâce au financement du développement. Pour plus d'informations, voir www.development-finance.org et www.governmentspendingwatch.org

Photos

Photo de couverture : Martha et son bébé devant sa petite parcelle agricole à Phalombe, au Malawi. Au moment où la photo a été prise, la famille de Martha était gravement affectée par la sécheresse et était confrontée à des pénuries alimentaires en raison de maigres récoltes. Photo : Aurelie Marrier d'Unienville/Oxfam AUS.

Page 4 : Francisca, en RDC, utilise le kit qu'Oxfam lui a fourni pour se laver les mains. « L'accès à l'eau est un problème dans la ville de Kinshasa », dit-elle. « Grâce au kit, je peux consacrer une grande quantité d'eau à la préparation de la bouillie. Grâce au savon, je peux me laver les mains et éviter d'attraper la COVID-19 et faire le ménage. » Photo : Anastasie Langu/Oxfam.

Page 22 : Portrait de Sarah, près de sa parcelle de champ à Nyanyadzi, dans le district de Chimanimani, au Zimbabwe. Cela fait 25 ans que Sarah est agricultrice. « Beaucoup de choses ont changé au fil des années. Les pluies sont tardives. Il n'y a pas assez d'eau. » Photo : Cynthia Matonhodze/Oxfam.

Page 25 : Cecilia se tient devant ce qu'il reste du bâtiment principal de sa propriété dans un village du sud du Malawi. La maison, dans laquelle elle vivait avec ses six enfants et ses deux petits-enfants, s'est écroulée lors des inondations causées par le cyclone Idai. Photo : Philip Hatcher-Moore/Oxfam.

Page 27 : Praise Nsema à son école maternelle, à Kambuwe, à Mchinji, au Malawi. Photo : Håvard Bjelland/NCA 2021.

Page 35 : Au Mozambique, les fermes de Rita et de Fatima ainsi que le reste du village ont été emportés par les inondations causées par le cyclone Idai. Photo : Elena Heatherwick/Oxfam.

Page 42 : Veronica dans sa ferme à Lusaka, en Zambie. Elle prépare la terre pour la plantation de tiges de manioc. Photo : Loliwe Phiri/Oxfam.

Oxfam

Oxfam est une confédération internationale composée de 21 organisations qui, aux côtés de ses partenaires et alliés, vient en aide à des millions de personnes dans le monde. Ensemble, ils luttent contre les inégalités afin de mettre un terme à la pauvreté et à l'injustice, maintenant et sur le long terme, pour un avenir à égalité. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)
Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam Colombie (lac.oxfam.org/countries/colombia)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam IBIS [Danemark] (<https://oxfamibis.dk/>)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón [Espagne] (www.oxfamintermon.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Mexique (www.oxfamexico.org)
Oxfam Novib [Pays-Bas] (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)
KEDV (www.kedv.org.tr)